



Documents d'objectifs Natura 2000

Site FR-8212020 « LAC LÉMAN »

DIAGNOSTIC, ENJEUX & OBJECTIFS

TOME 2 Documents techniques



Validé le 10 février 2012

Composition du document

Le Tome 1 du document d'objectifs présente les données générales du site d'étude.

Le Tome 2 contient les cartes, une synthèse des informations par secteur et les fiches habitats et espèces.

Document réalisé par :

Asters, Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (Agathe NOTTEGHEM-GODOT, Jules SOUQUET-BASIEGE)
Inventaires et cartographie habitats, faune, flore
Rédaction et coordination

LPO de Haute-Savoie (Xavier BIROT-COLLOMB, David REY)
Inventaires et cartographie oiseaux
Rédaction

FRAPNA (Marie HEBERT)
Relais avec les associations locales

Coordonné par : le **SYMASOL** (Amélie SAHUC).

Financé par : l'Etat.

Sommaire

CARTES

CARTE 1 - LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 LAC LEMAN	8
CARTE 2 - SITE D'ETUDE.....	9
CARTE 3 - SITE D'ETUDE - SECTEUR DE CHENS-SUR-LEMAN	10
CARTE 4 - SITE D'ETUDE - SECTEUR DE MESSERY	11
CARTE 5 - SITE D'ETUDE - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE	12
CARTE 6 - SITE D'ETUDE - SECTEUR DE THONON	13
CARTE 7 - STATUTS DU SITE D'ETUDE.....	14
CARTE 8 - TERRITOIRES DE CHASSE	15
CARTE 9 - PROPRIETES FONCIERES - SECTEUR DE CHENS-SUR-LEMAN	16
CARTE 10 - PROPRIETES FONCIERES - SECTEUR DE MESSERY.....	17
CARTE 11 - PROPRIETES FONCIERES - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE	18
CARTE 12 - PROPRIETES FONCIERES - SECTEUR DE THONON.....	19
CARTE 13 - RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	20
CARTE 14 - OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE D'ETUDE	21
CARTE 15 - HABITATS (CORINE BIOTOPE) - SECTEUR DE CHENS-SUR-LEMAN	22
CARTE 16 - HABITATS (CORINE BIOTOPE) - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE - DOMAINE DE ROVOREE.....	23
CARTE 17 - HABITATS (CORINE BIOTOPE) - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE - DOMAINE DE GUIDOU	24
CARTE 18 - HABITATS (CORINE BIOTOPE) - SECTEUR DE THONON.....	25
CARTE 19 - HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (NATURA 2000) SUR LE SITE D'ETUDE	26
CARTE 20 - HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (NATURA 2000) - SECTEUR DE CHENS-SUR-LEMAN.....	27
CARTE 21 - HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (NATURA 2000) - SECTEUR DE MESSERY	28
carte 22 - HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (NATURA 2000) - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE - DOMAINE DE ROVOREE	29
CARTE 23 - HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (NATURA 2000) - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE - DOMAINE DE GUIDOU	30
CARTE 24 - HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (NATURA 2000) - SECTEUR DE THONON	31
CARTE 25 - PROPOSITION D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000 - SECTEUR DE CHENS-SUR-LEMAN	32
CARTE 26 - PROPOSITION D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000 - SECTEUR DE MESSERY ..	33
CARTE 27 - PROPOSITION D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000 - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE.....	34
CARTE 28 - PROPOSITION D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000 - SECTEUR DE THONON	35

CARTE 29 - OCCUPATION CULTURALE - SECTEUR DE CHENS-SUR-LEMAN	36
CARTE 30 - OCCUPATION CULTURALE - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE	37
CARTE 31 - OCCUPATION CULTURALE - SECTEUR DE THONON	38
CARTE 32 - ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS SUR LE SITE D'ETUDE	39
CARTE 33 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE - SENTIERS PEDESTRES	40

FICHES ENTITES

SECTEUR DE CHENS-SUR-LEMAN	43
Habitats et espèces d'intérêt communautaire	44
Actions proposées	45
SECTEUR DE MESSERY	47
Habitats et espèces d'intérêt communautaire	48
Actions proposées	48
SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE	51
Habitats et espèces d'intérêt communautaire	52
Actions proposées	54
SECTEUR DE THONON-LES-BAINS	57
Habitats et espèces d'intérêt communautaire	58
Actions proposées	58

FICHES HABITATS ET ESPECES

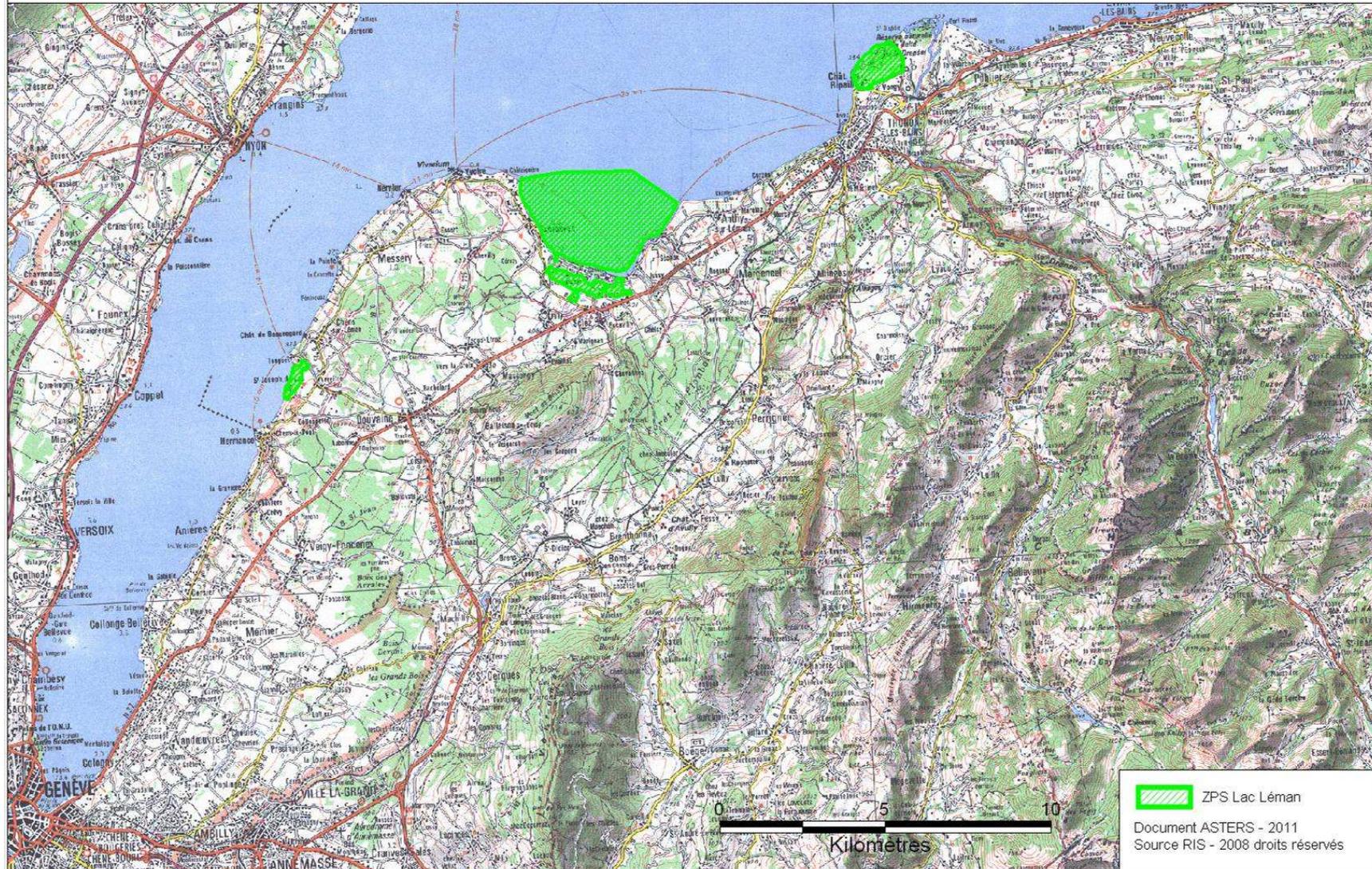
ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE AU TITRE DE LA DIRECTIVE OISEAUX	63
HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE AU TITRE DE LA DIRECTIVE HABITATS	93

CARTES

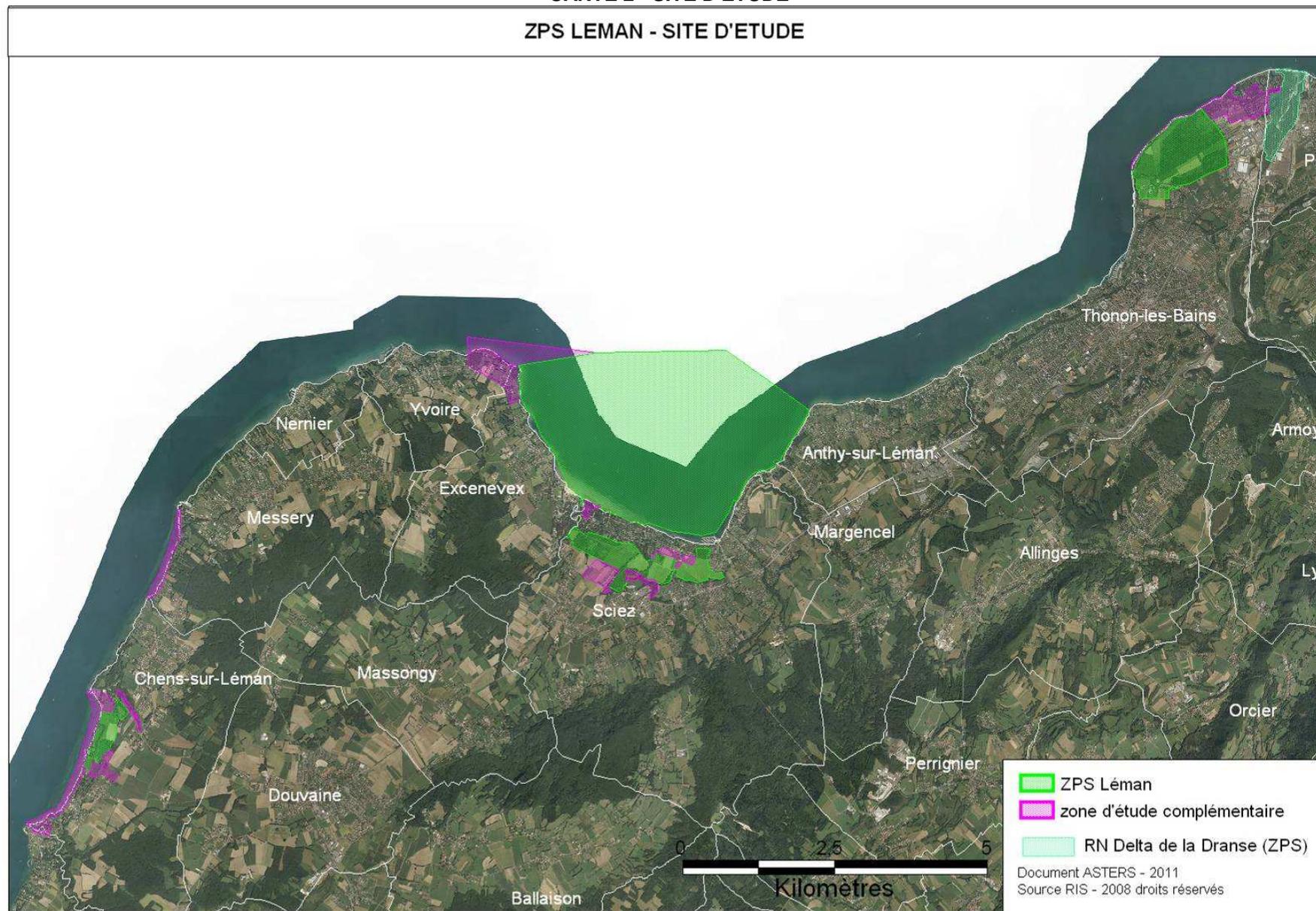
CARTE 1 - LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 LAC LEMAN

ZPS LEMAN

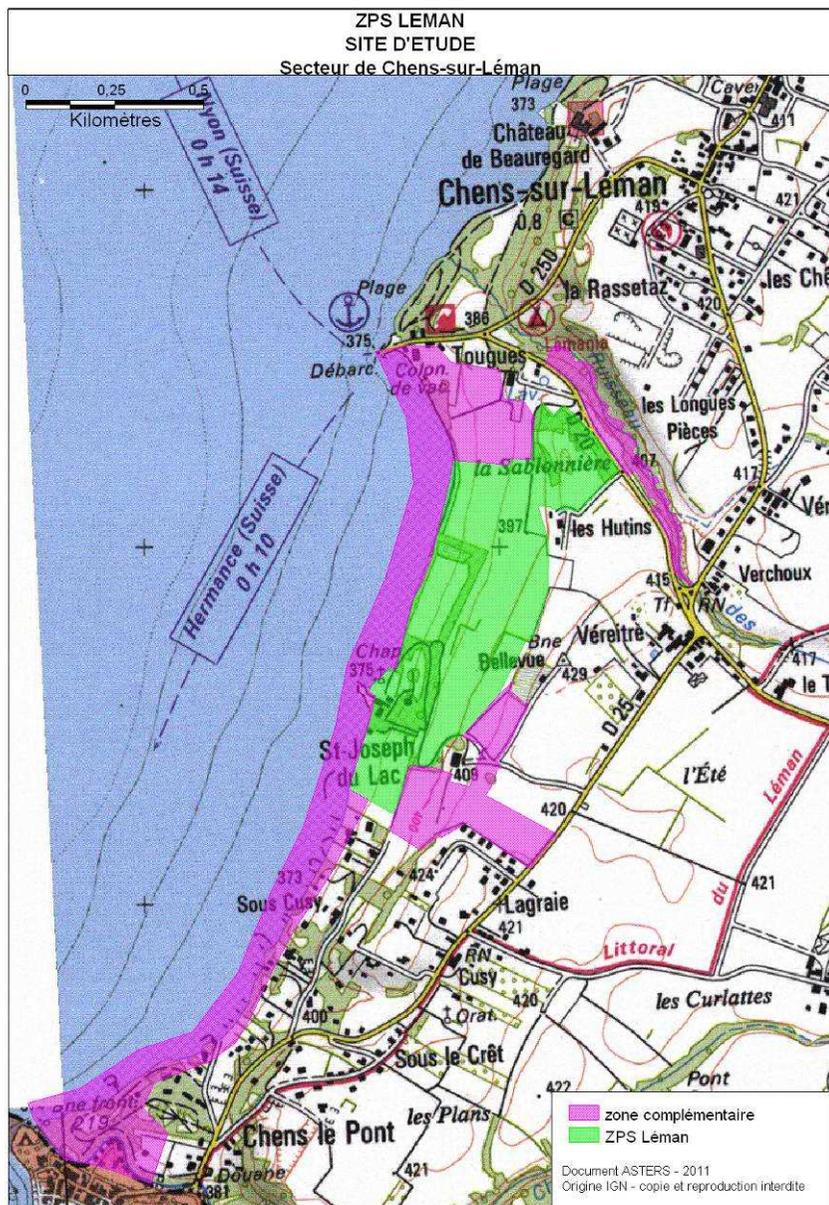
Site Natura 2000 FR8212020



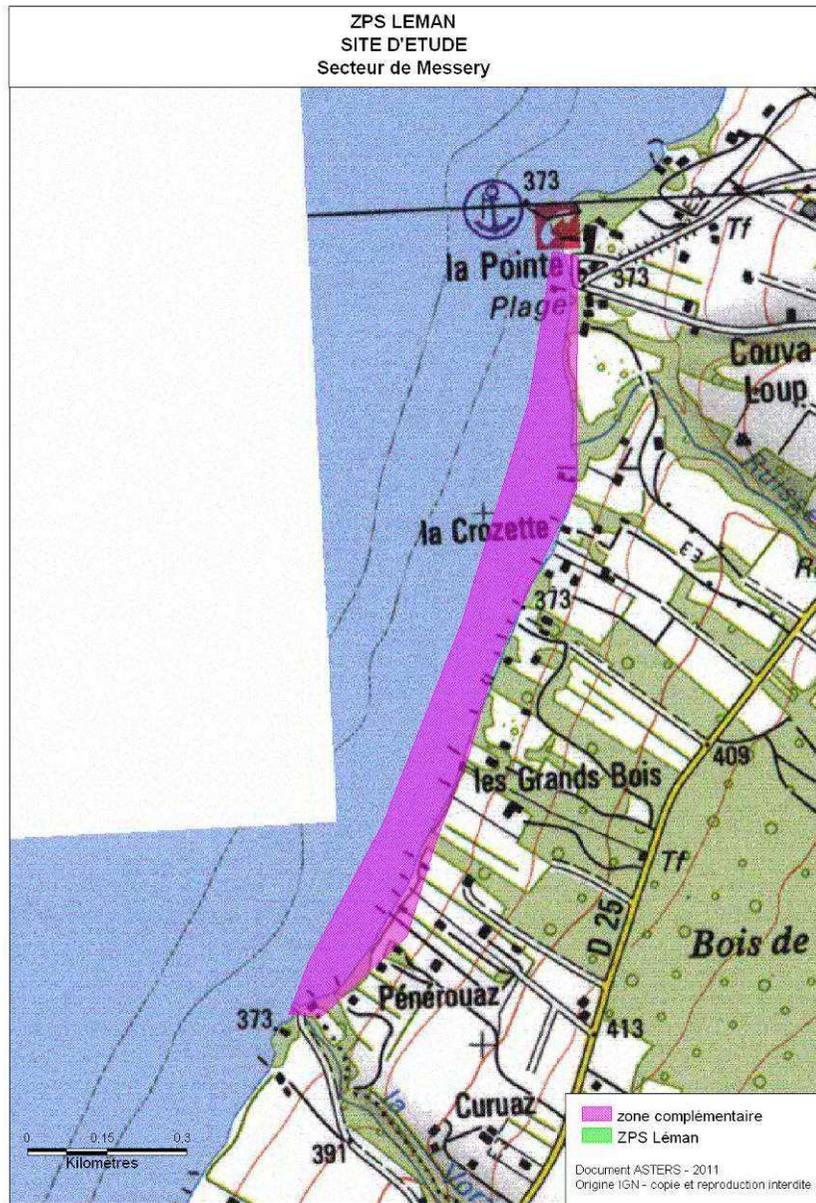
CARTE 2 - SITE D'ETUDE
ZPS LEMAN - SITE D'ETUDE



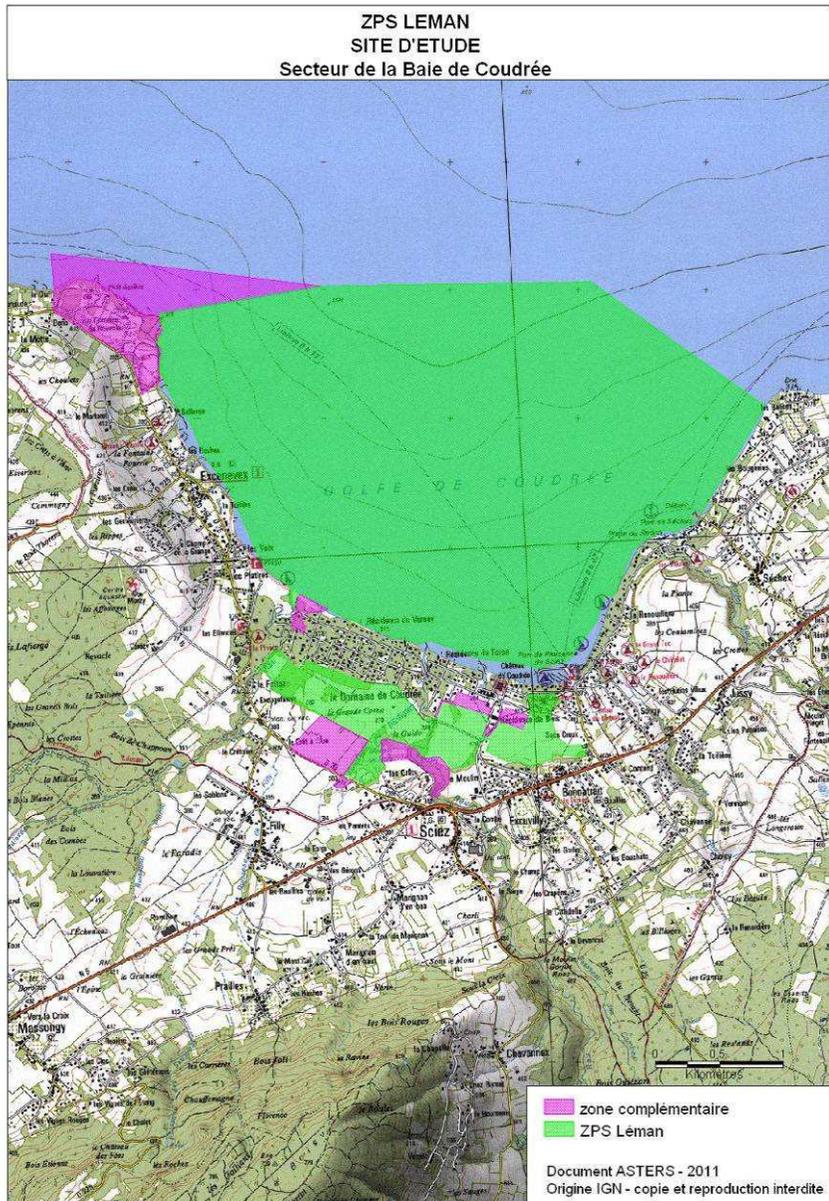
CARTE 3 - SITE D'ETUDE - SECTEUR DE CHENS-SUR-LEMAN



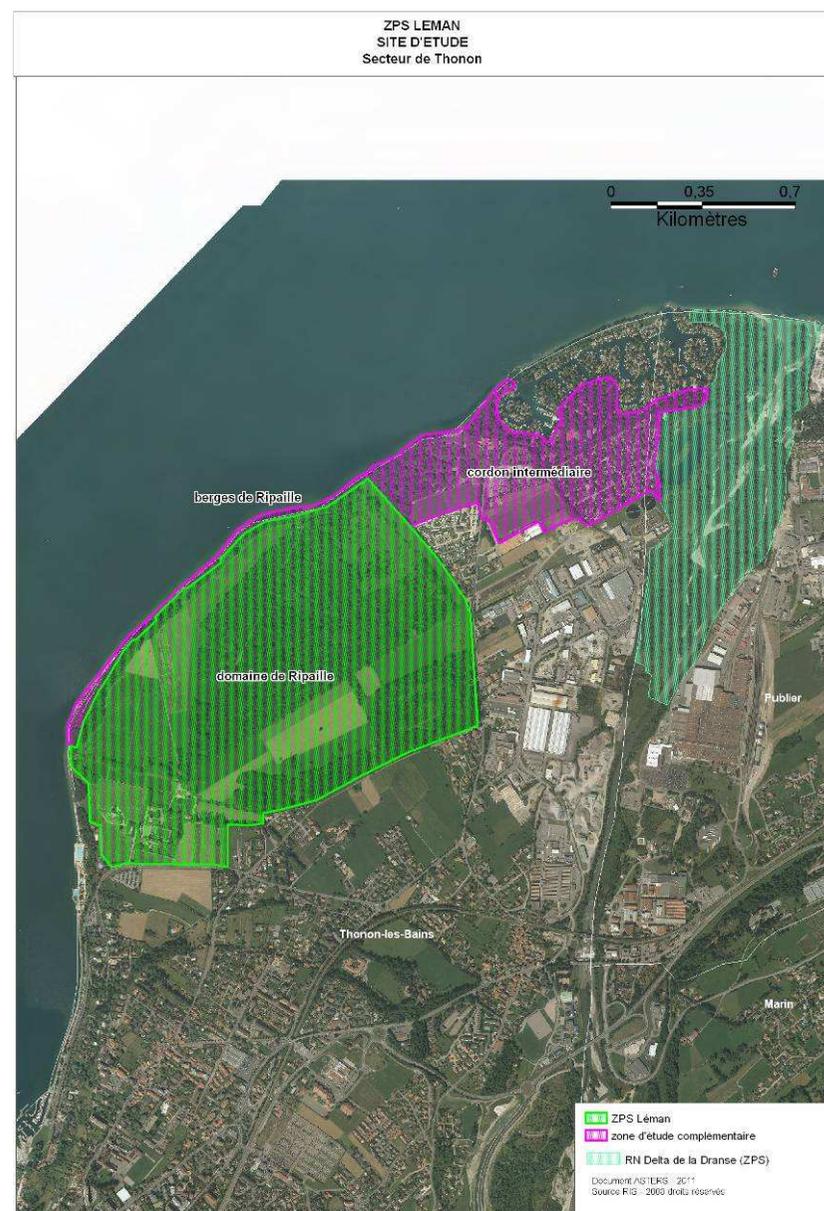
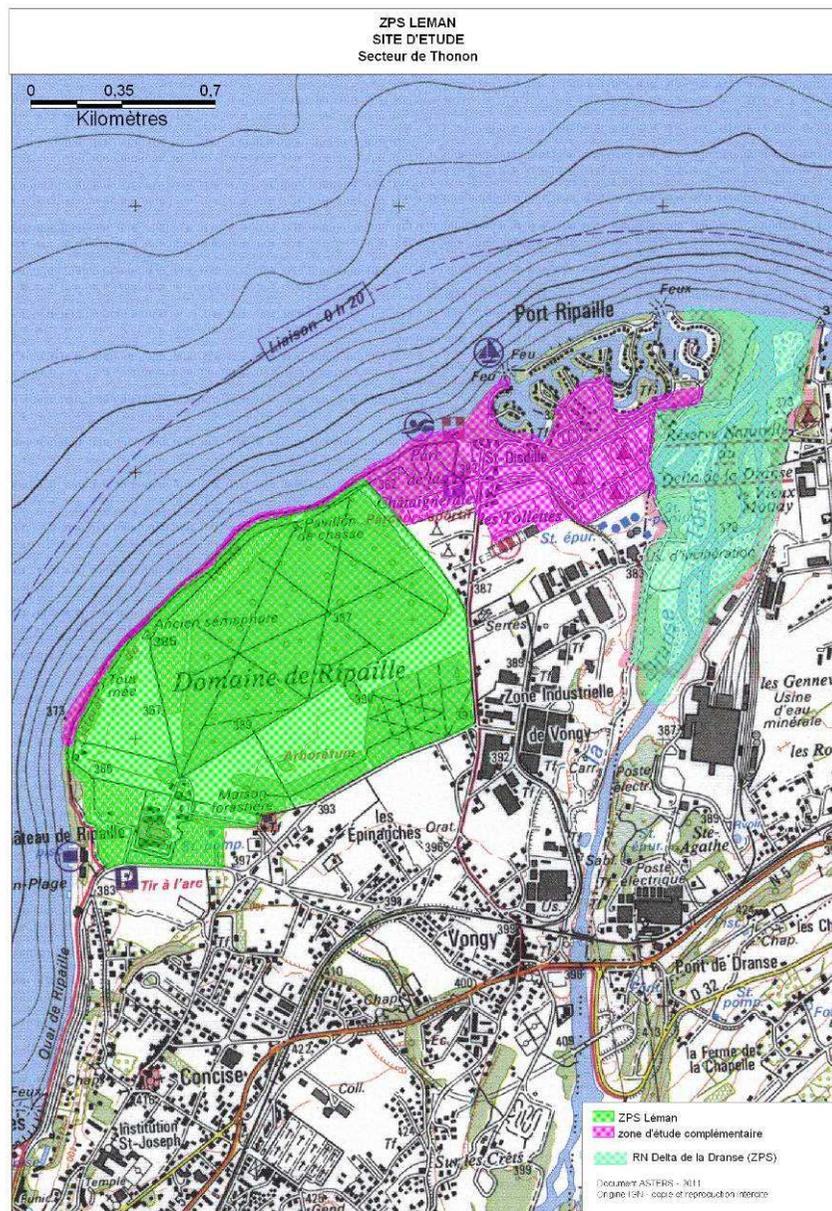
CARTE 4 - SITE D'ETUDE - SECTEUR DE MESSERY



CARTE 5 - SITE D'ETUDE - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE

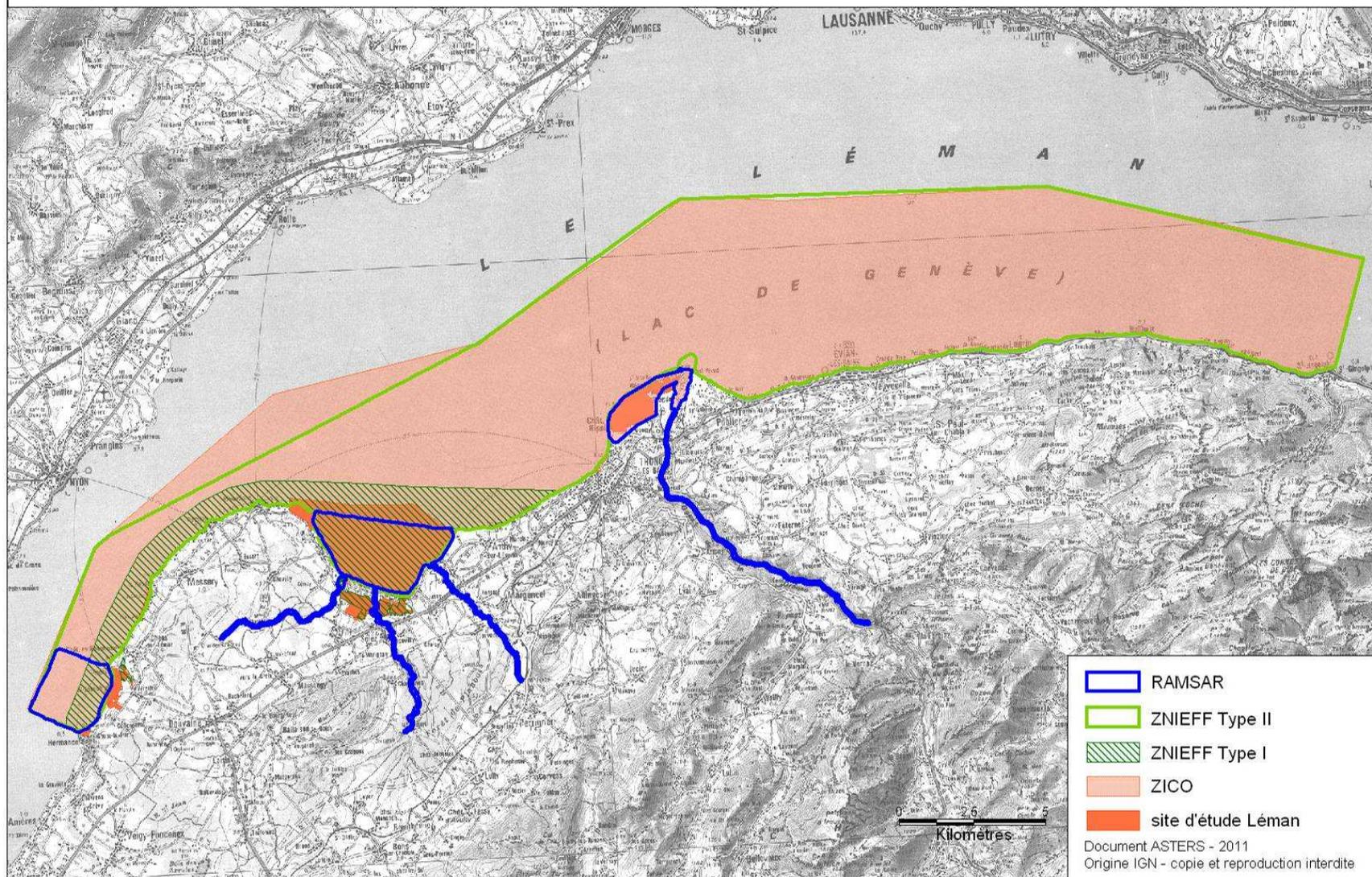


CARTE 6 - SITE D'ETUDE - SECTEUR DE THONON

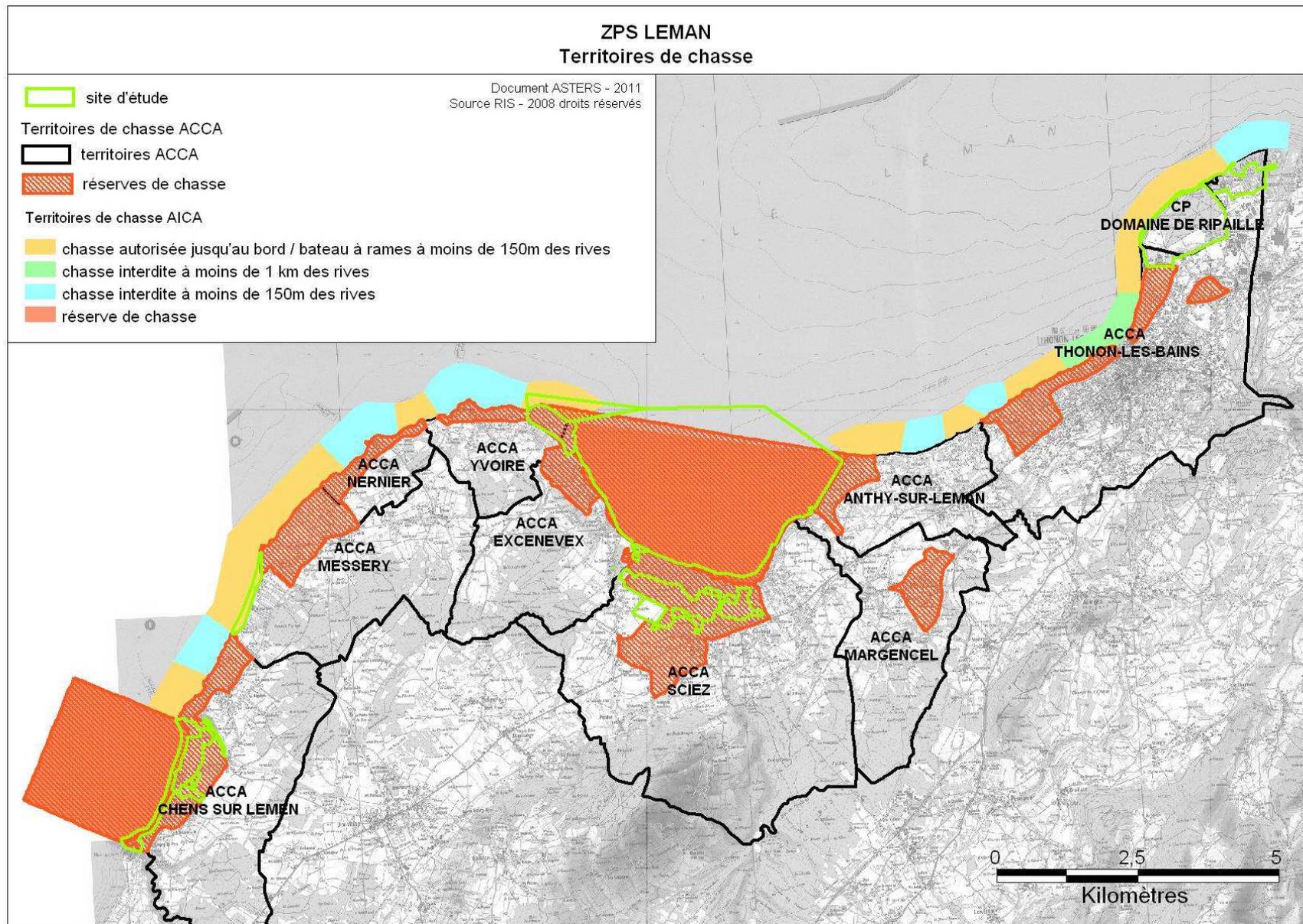


CARTE 7 - STATUTS DU SITE D'ETUDE

ZPS LEMAN Statuts du site d'étude

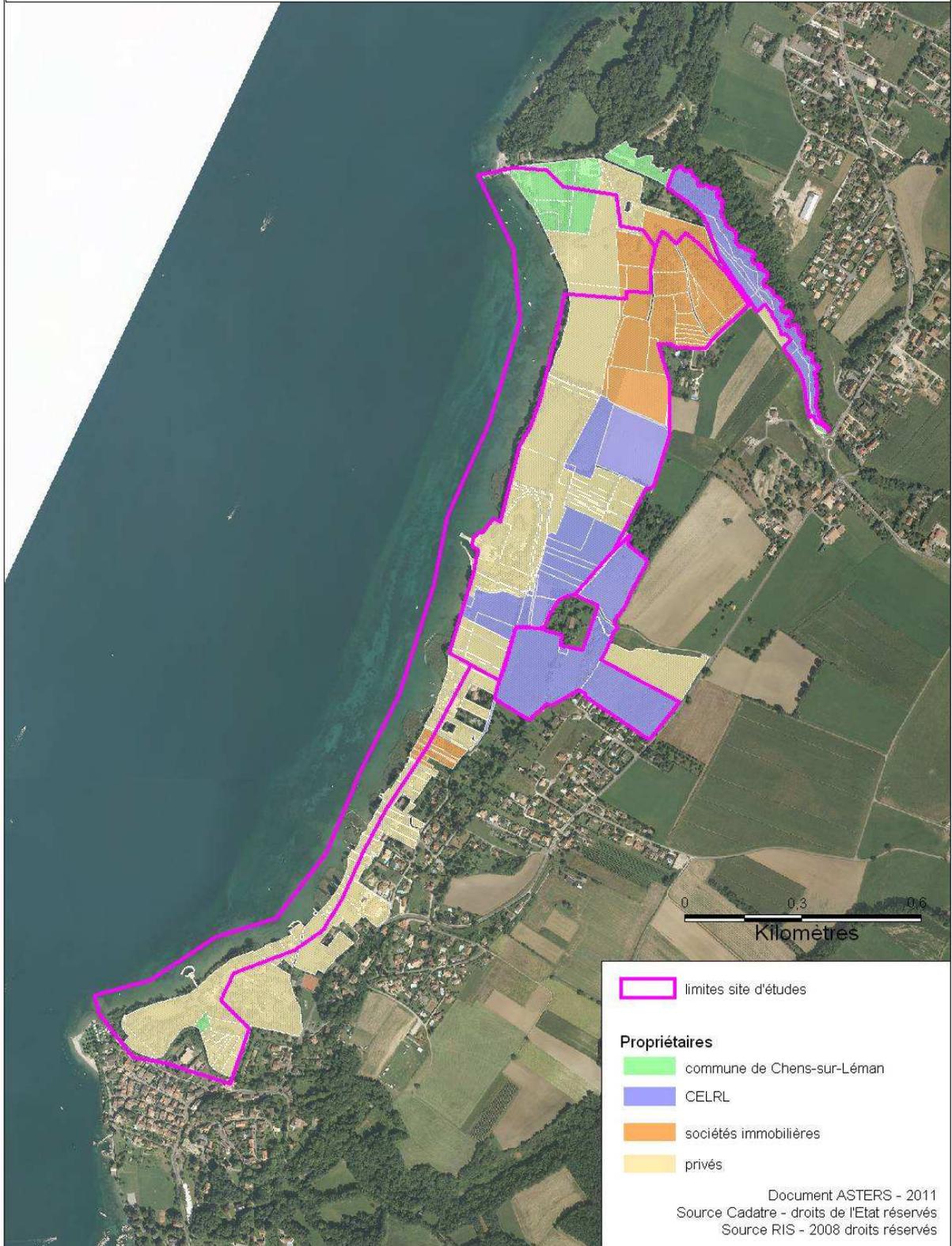


CARTE 8 - TERRITOIRES DE CHASSE



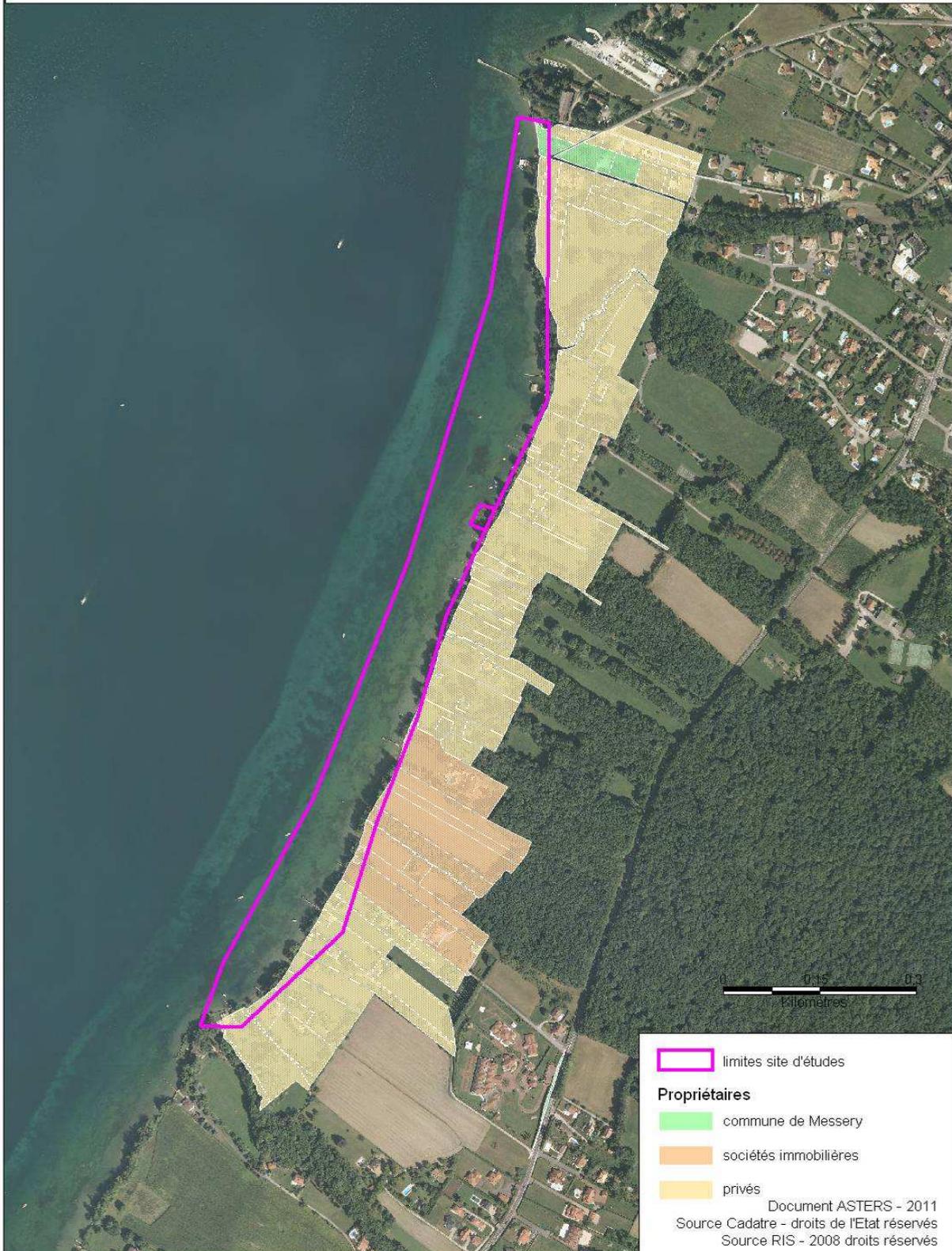
CARTE 9 - PROPRIETES FONCIERES - SECTEUR DE CHENS-SUR-LEMAN

ZPS LEMAN
Propriétés foncières
Secteur de Chens-sur-Léman

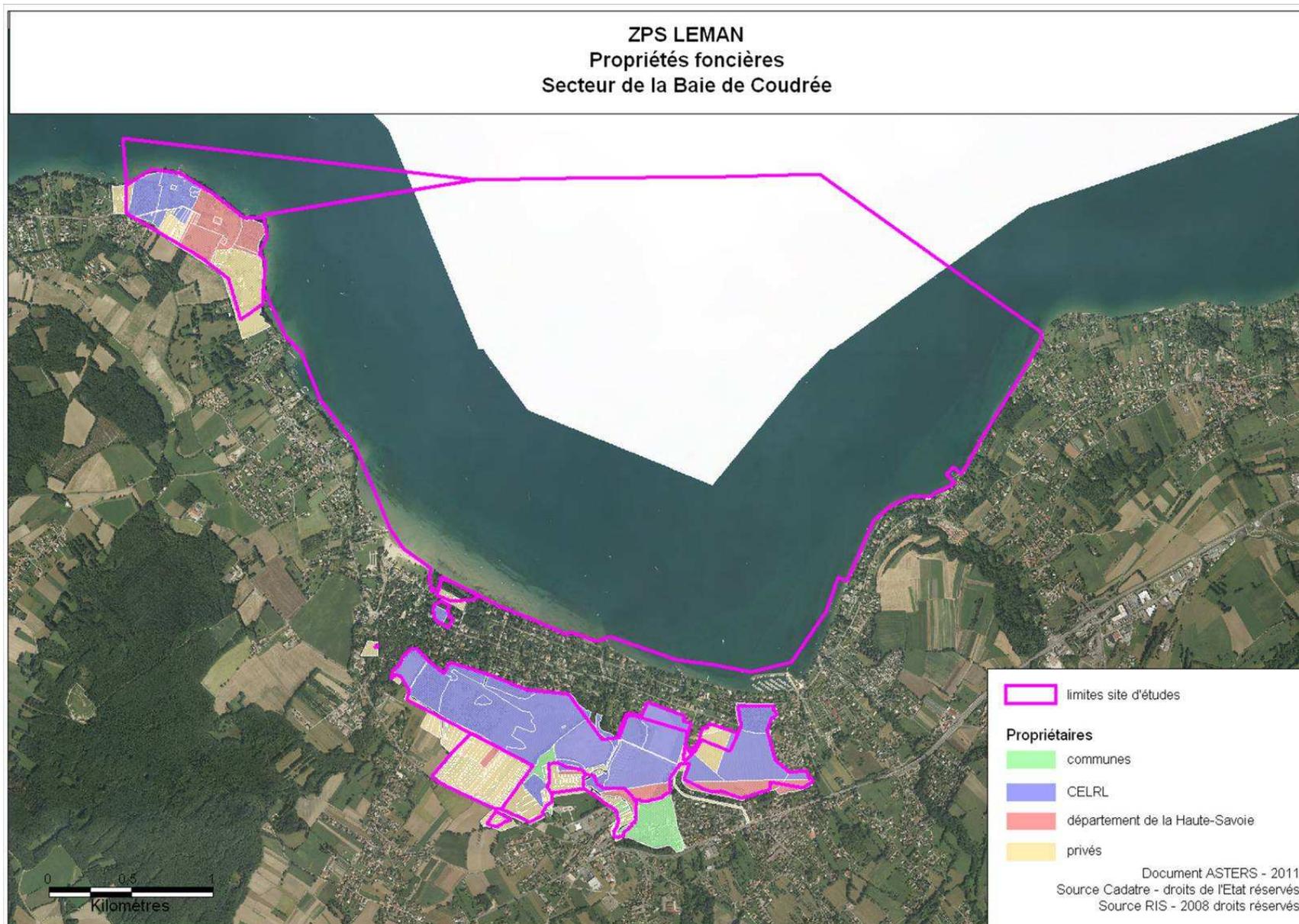


CARTE 10 - PROPRIETES FONCIERES - SECTEUR DE MESSERY

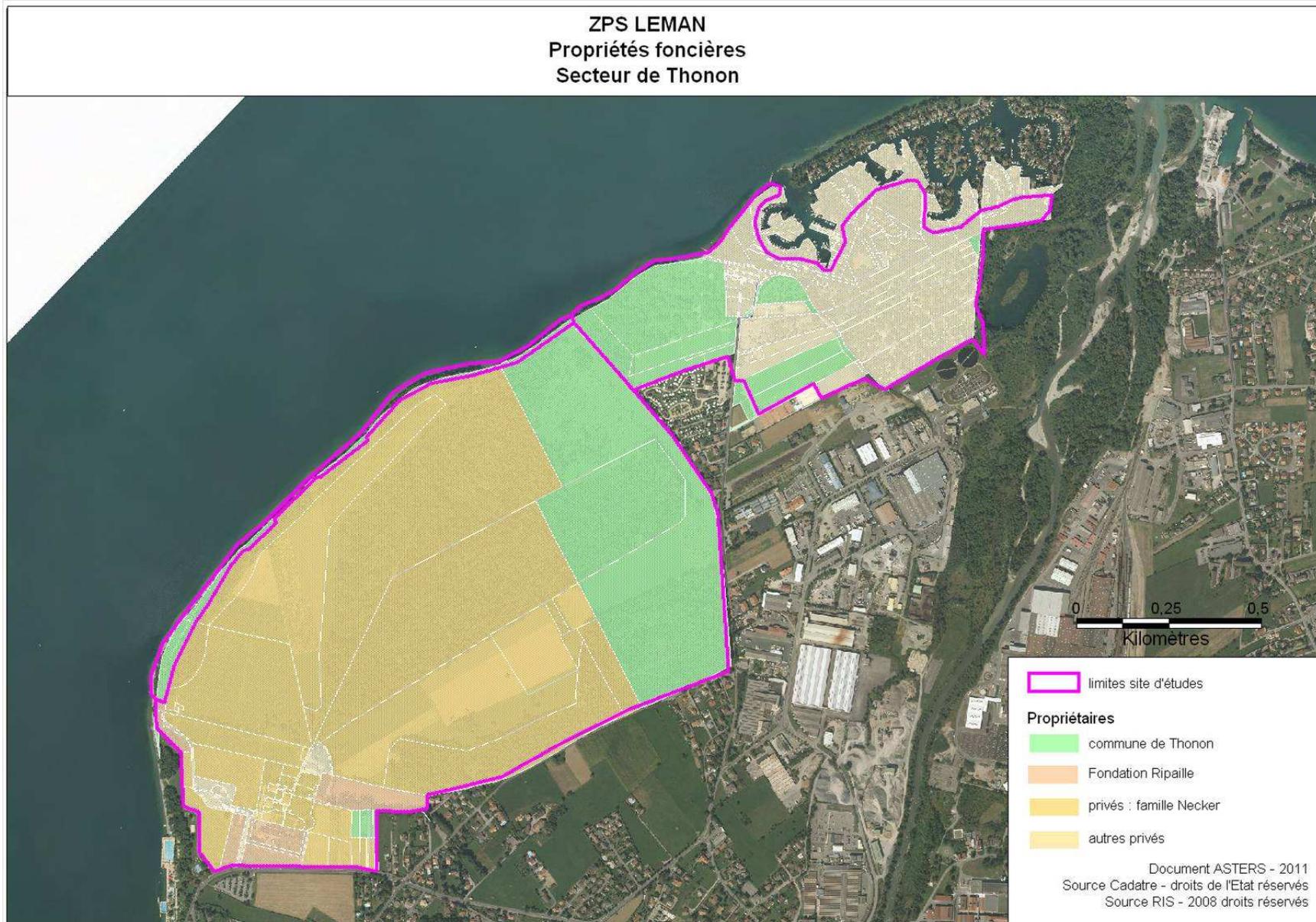
ZPS LEMAN
Propriétés foncières
Secteur de Messery



CARTE 11 - PROPRIETES FONCIERES - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE



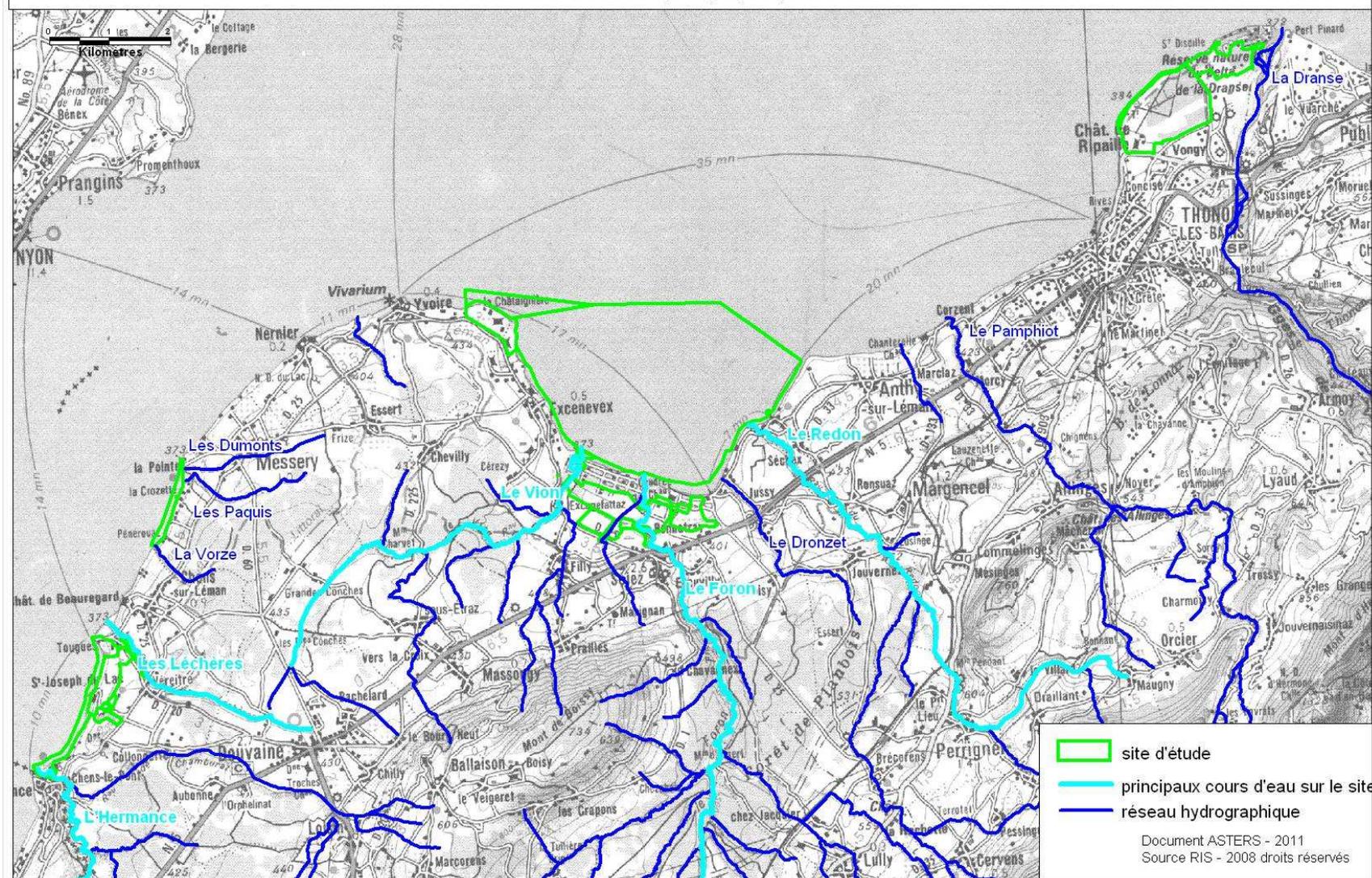
CARTE 12 - PROPRIETES FONCIERES - SECTEUR DE THONON



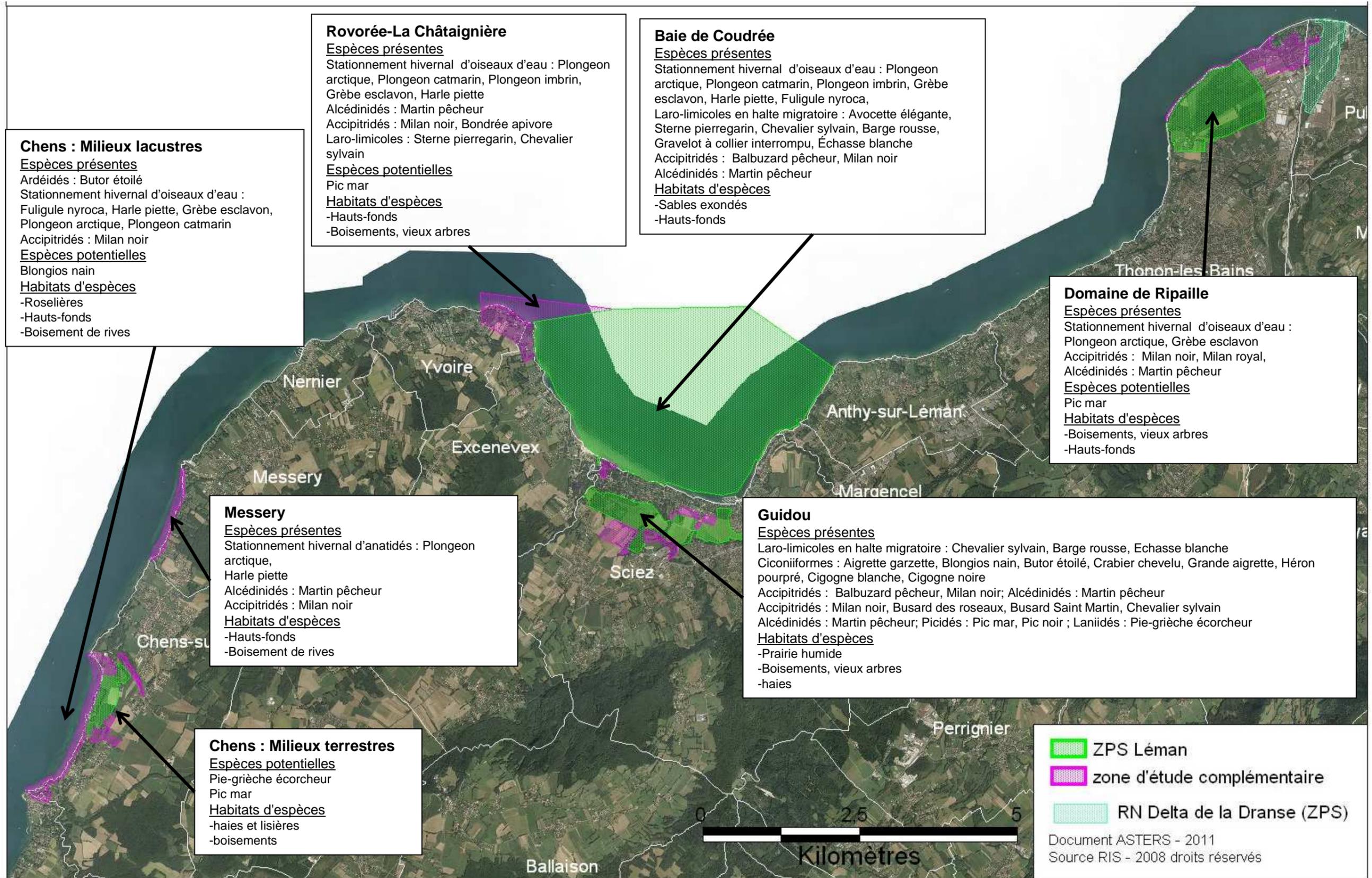
CARTE 13 - RESEAU HYDROGRAPHIQUE

ZPS LEMAN

Réseau hydrographique

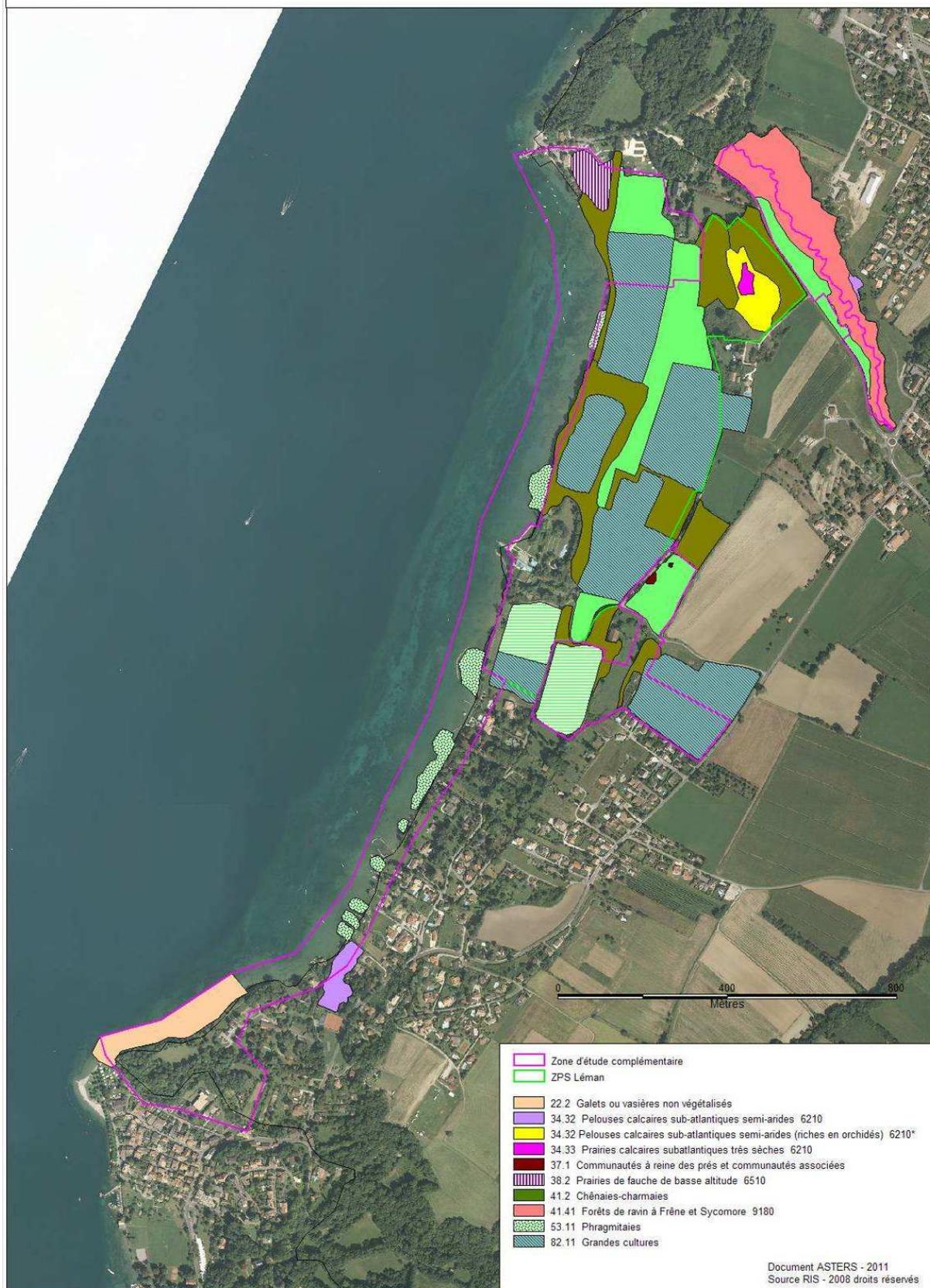


CARTE 14 - OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE D'ETUDE

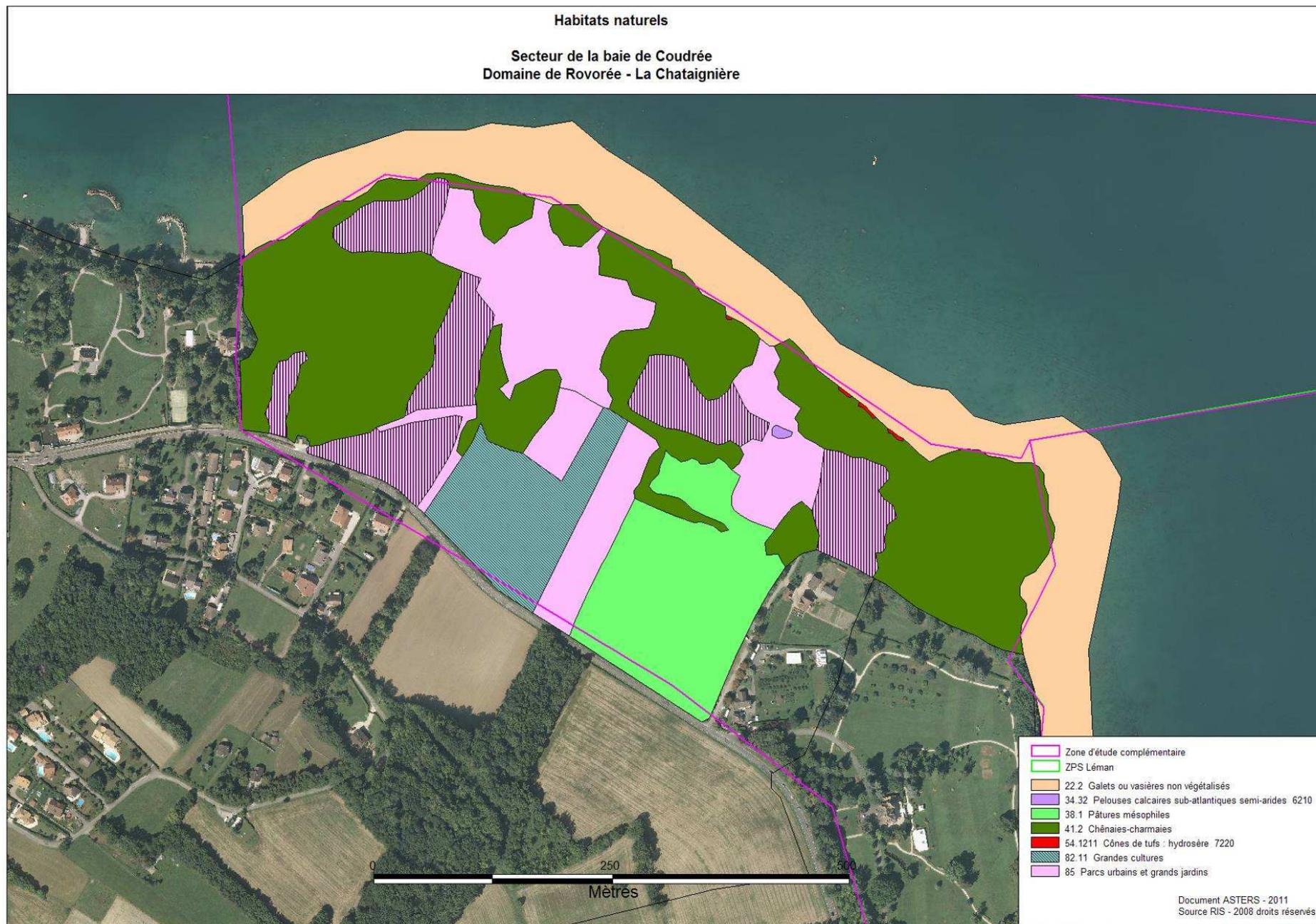


CARTE 15 - HABITATS (CORINE BIOTOPE) - SECTEUR DE CHENS-SUR-LEMAN

Habitats naturels Secteur de Chens-sur-Léman



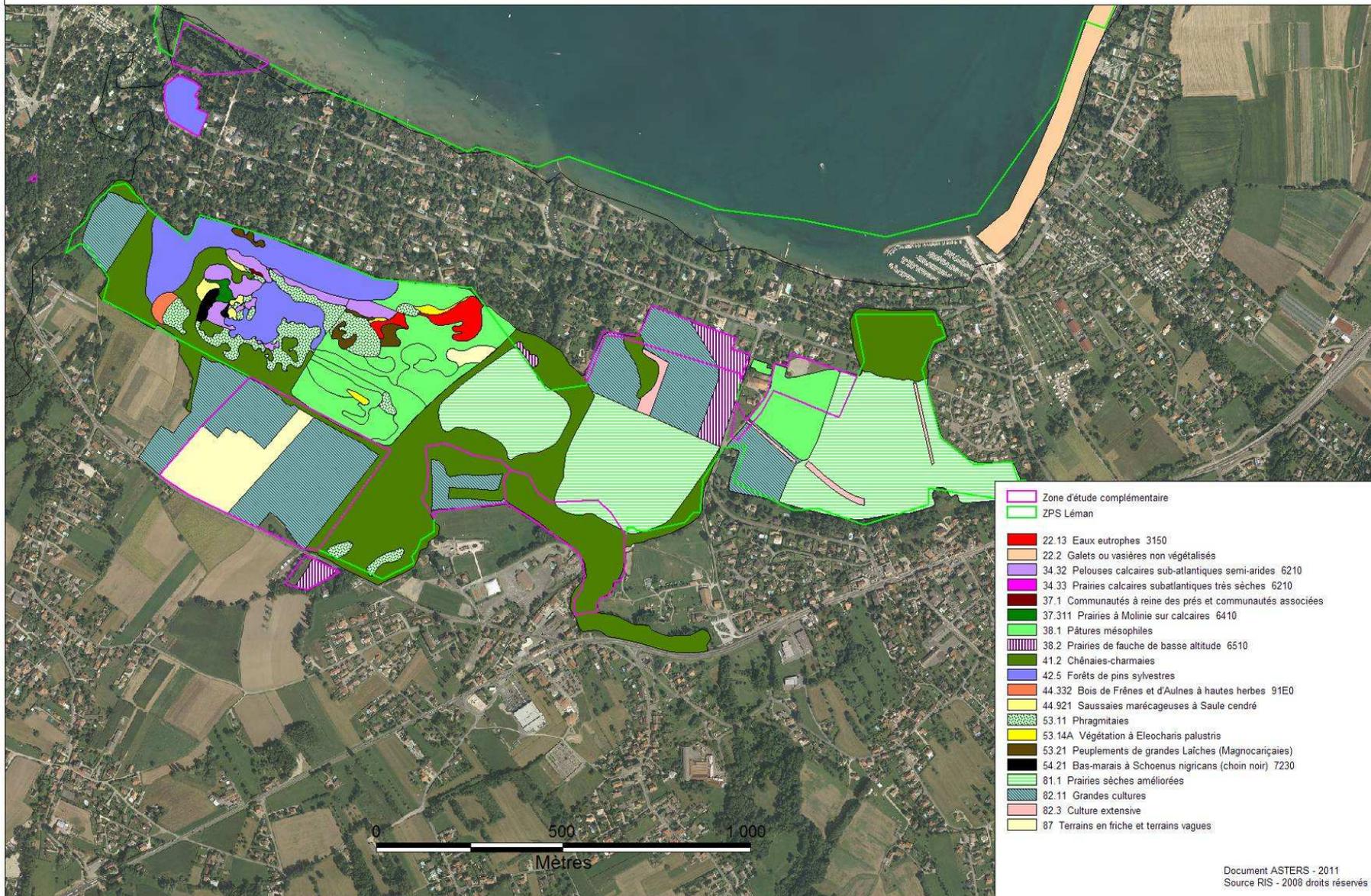
CARTE 16 - HABITATS (CORINE BIOTOPE) - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE - DOMAINE DE ROVOREE



CARTE 17 - HABITATS (CORINE BIOTOPE) - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE - DOMAINE DE GUIDOU

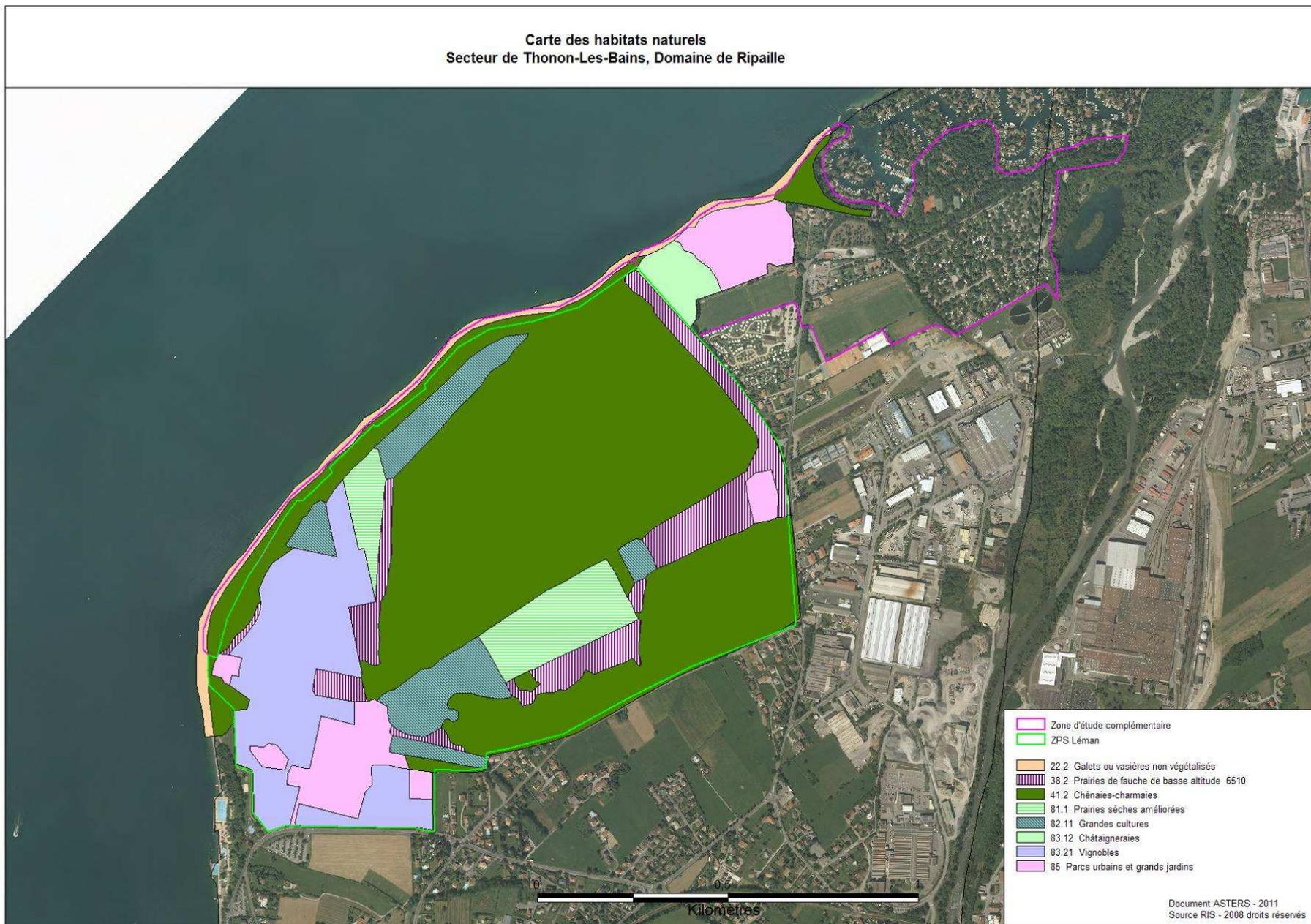
Habitats naturels

Secteur de la baie de Coudraie
Domaine de Guidou

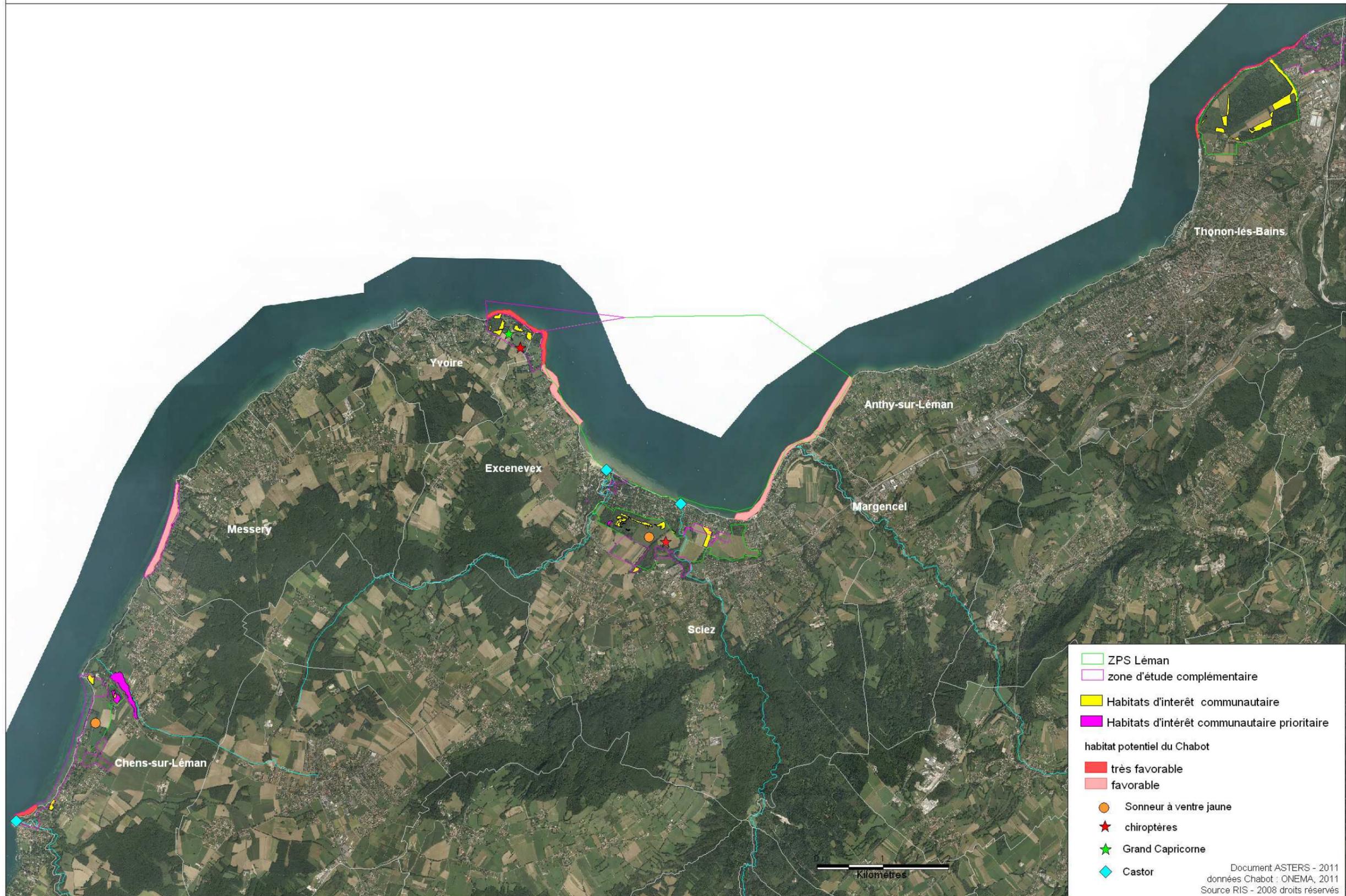


CARTE 18 - HABITATS (CORINE BIOTOPE) - SECTEUR DE THONON

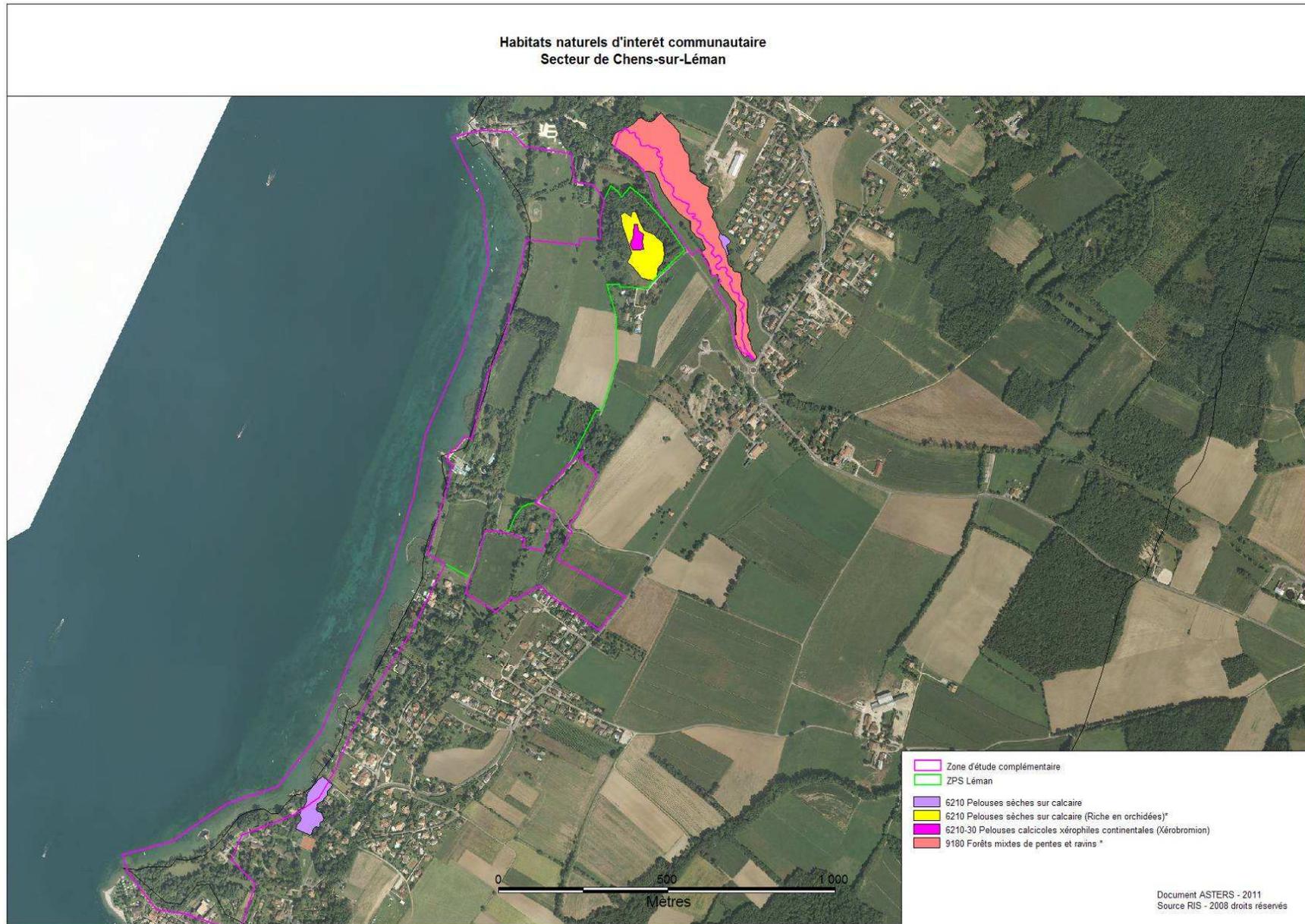
Carte des habitats naturels
Secteur de Thonon-Les-Bains, Domaine de Ripaille



Habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site d'étude



CARTE 20 - HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (NATURA 2000) - SECTEUR DE CHENS-SUR-LEMAN



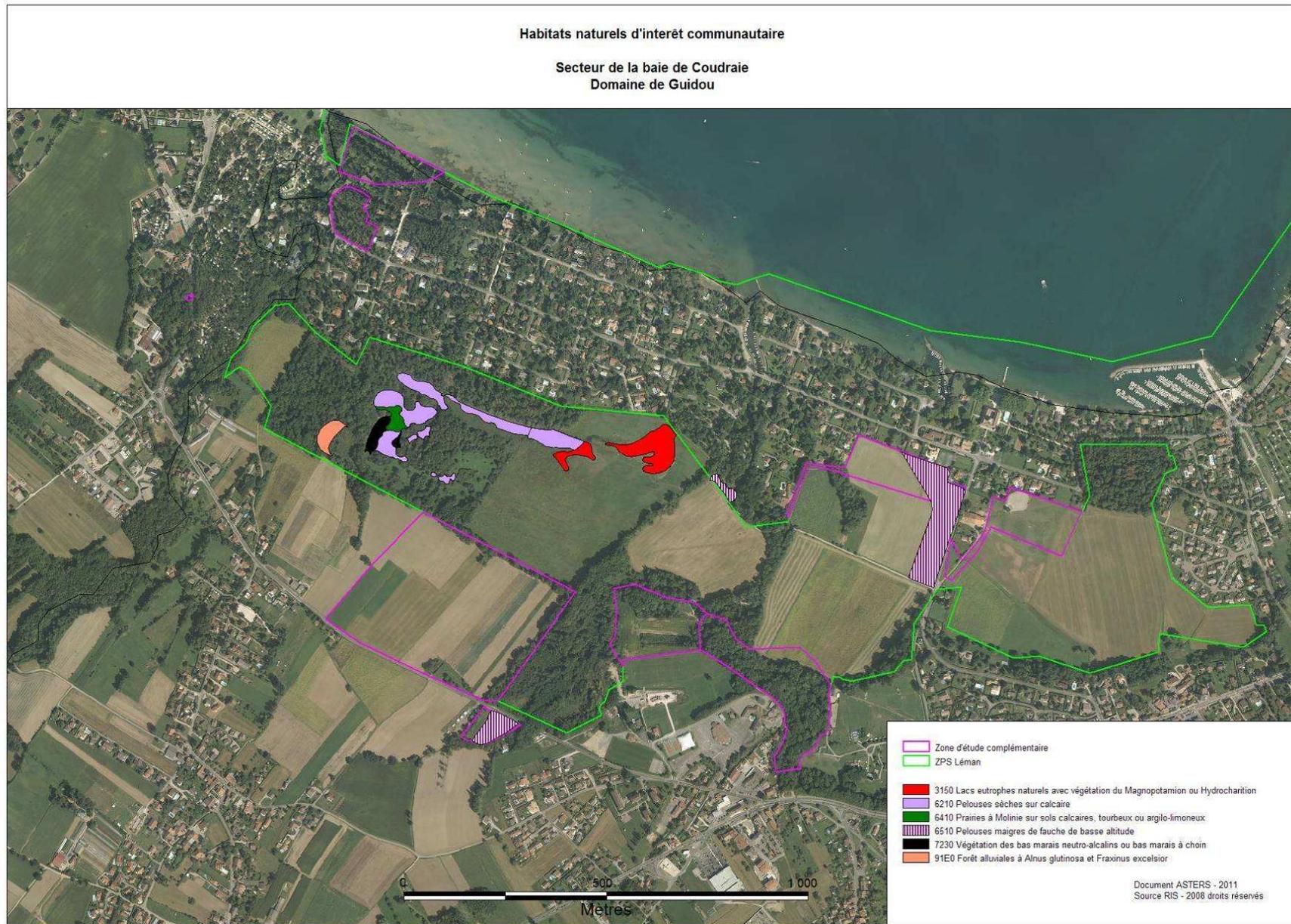
CARTE 21 - HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (NATURA 2000) - SECTEUR DE MESSERY



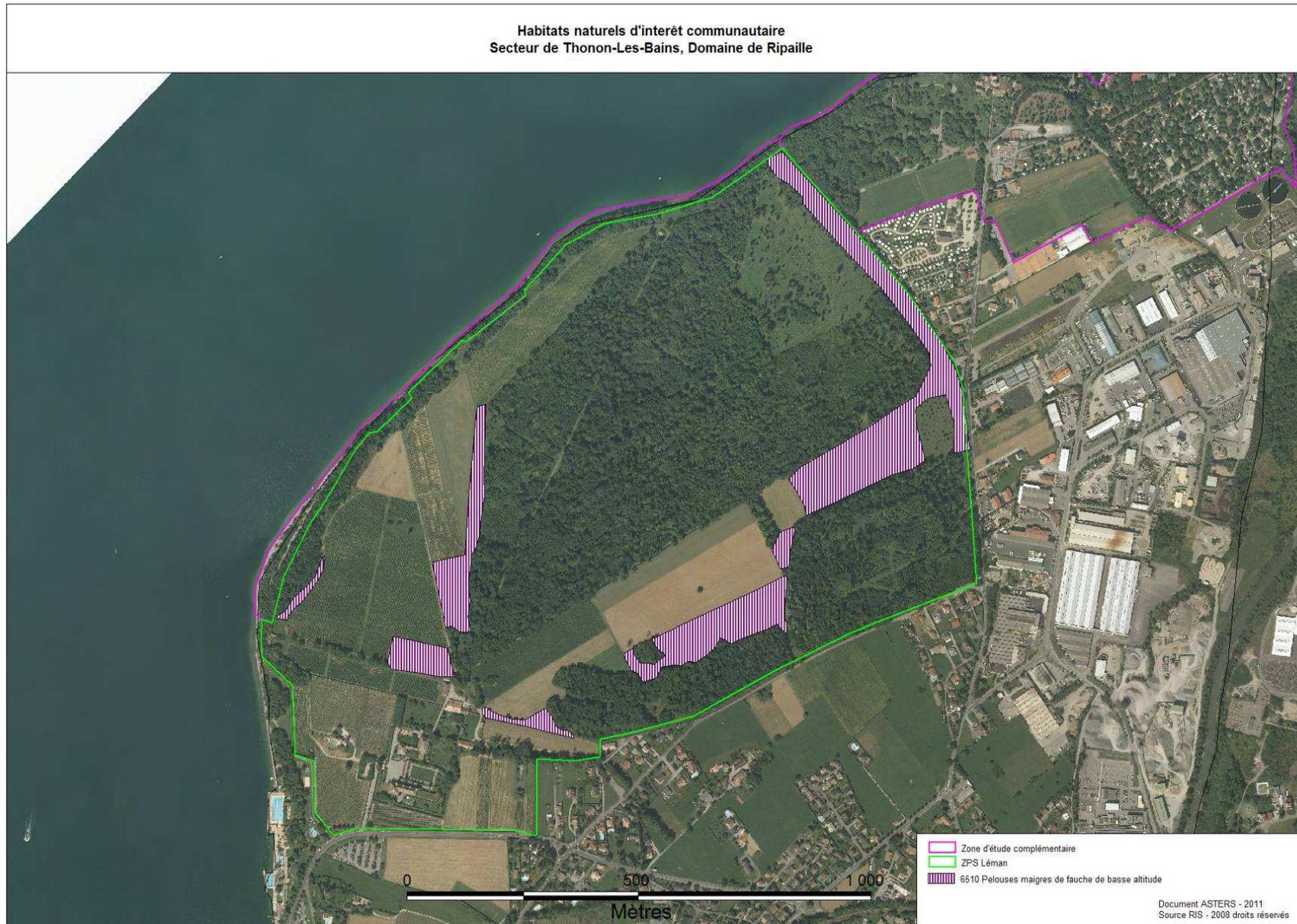
carte 22 - HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (NATURA 2000) - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE - DOMAINE DE ROVOREE



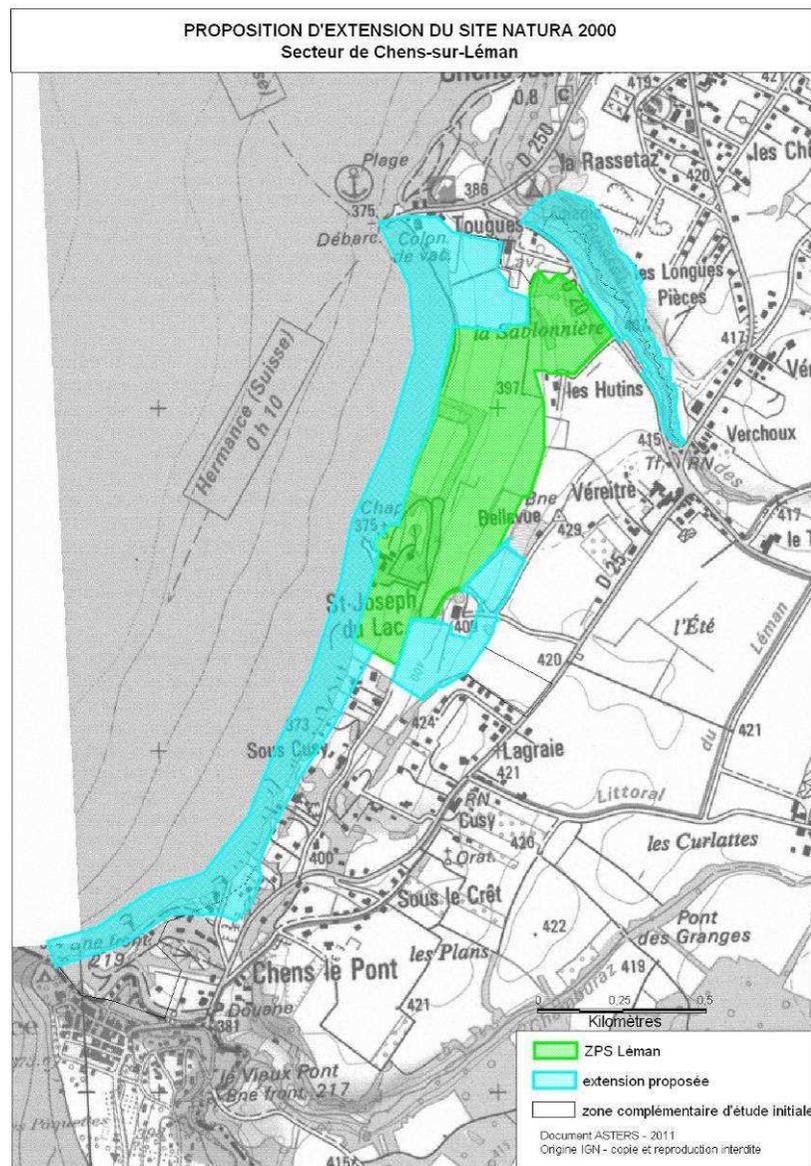
CARTE 23 - HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (NATURA 2000) - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE - DOMAINE DE GUIDOU



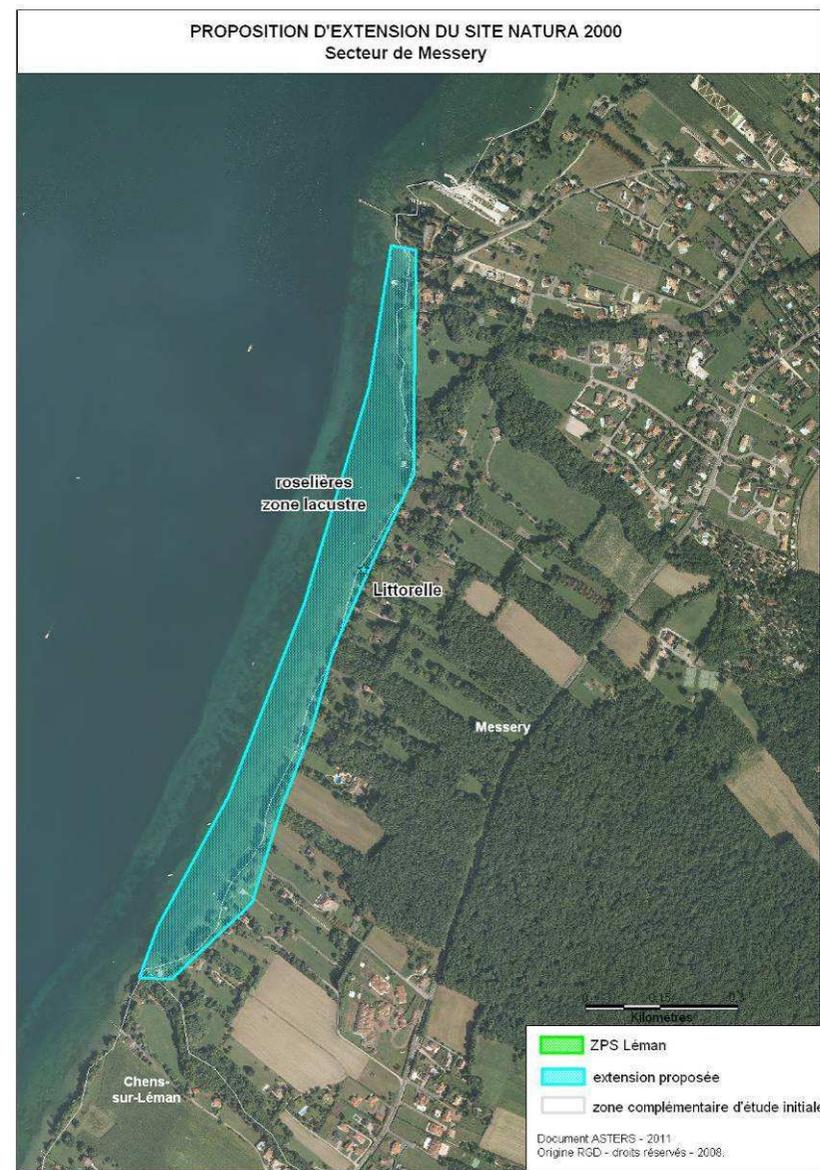
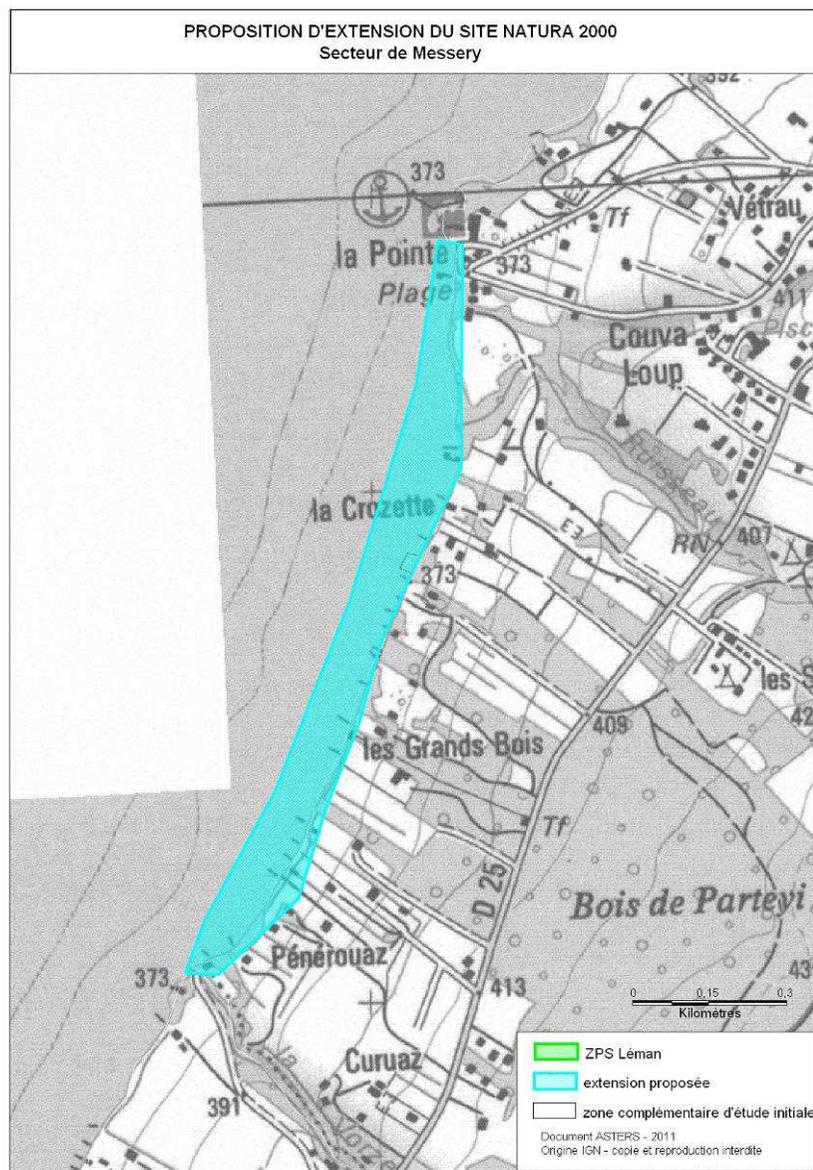
CARTE 24 - HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (NATURA 2000) - SECTEUR DE THONON



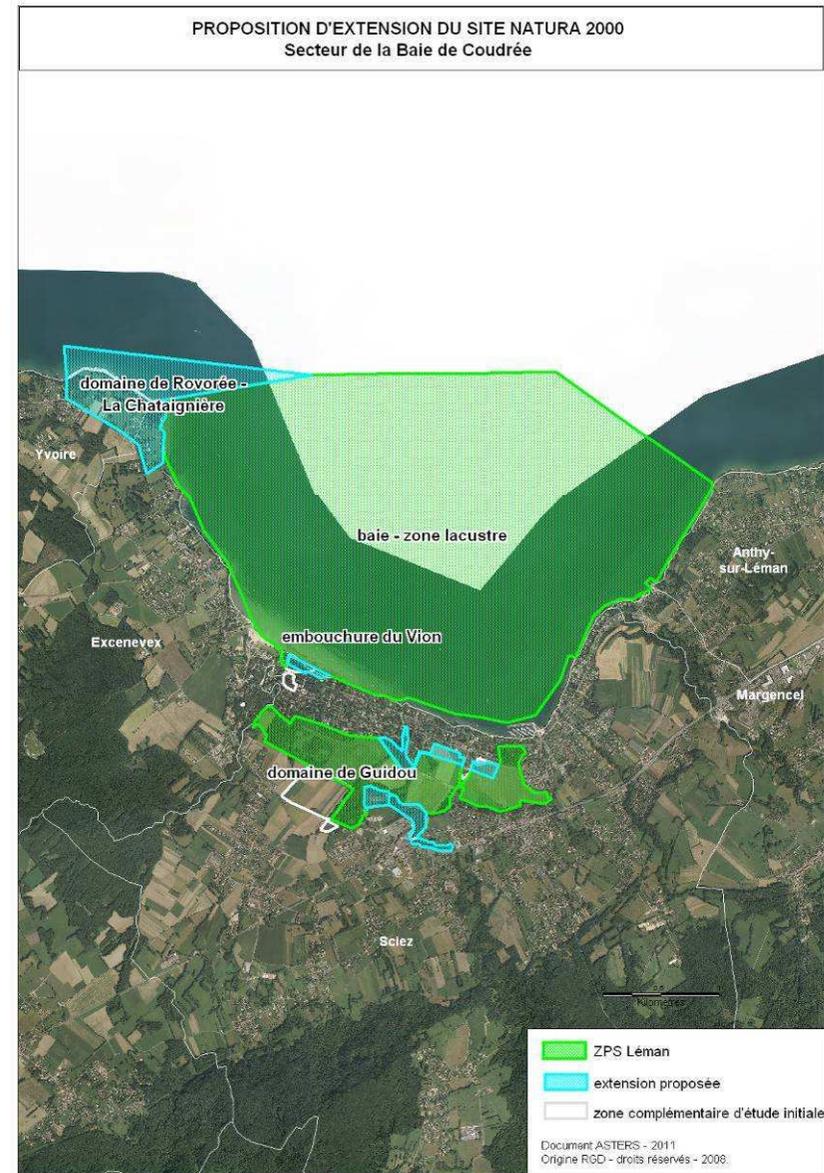
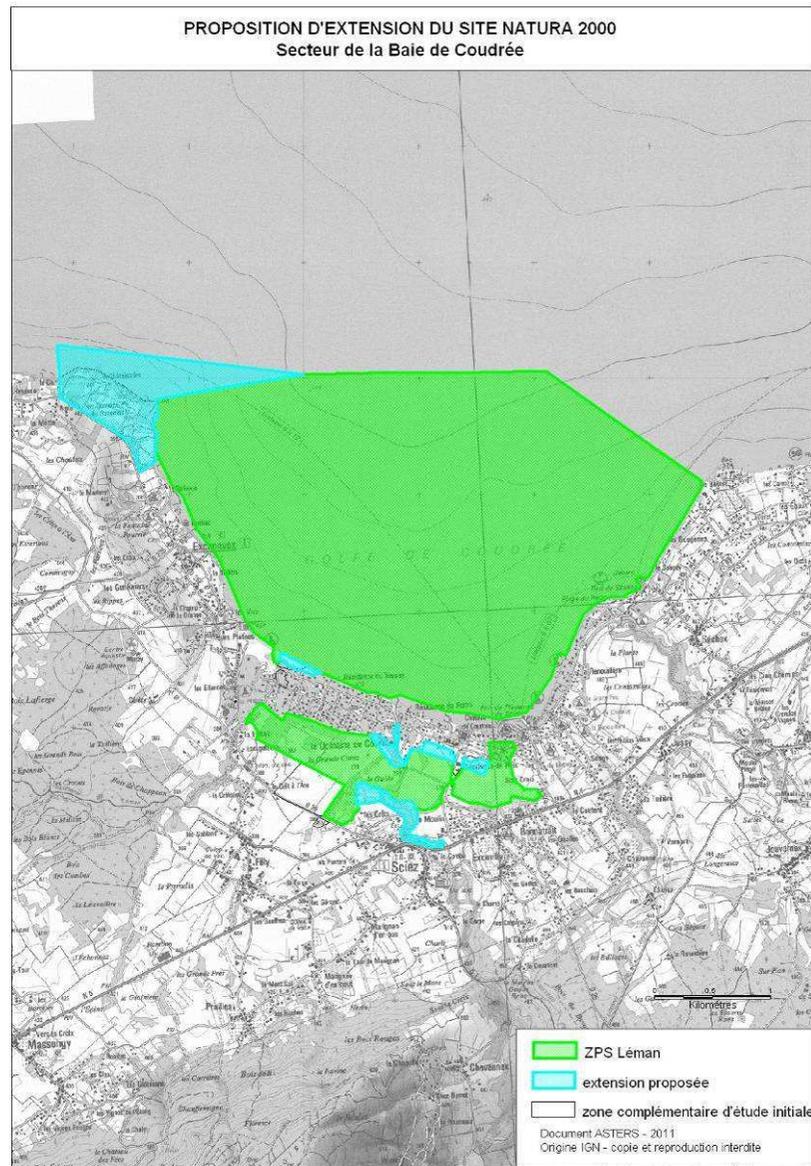
CARTE 25 - PROPOSITION D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000 - SECTEUR DE CHENS-SUR-LEMAN



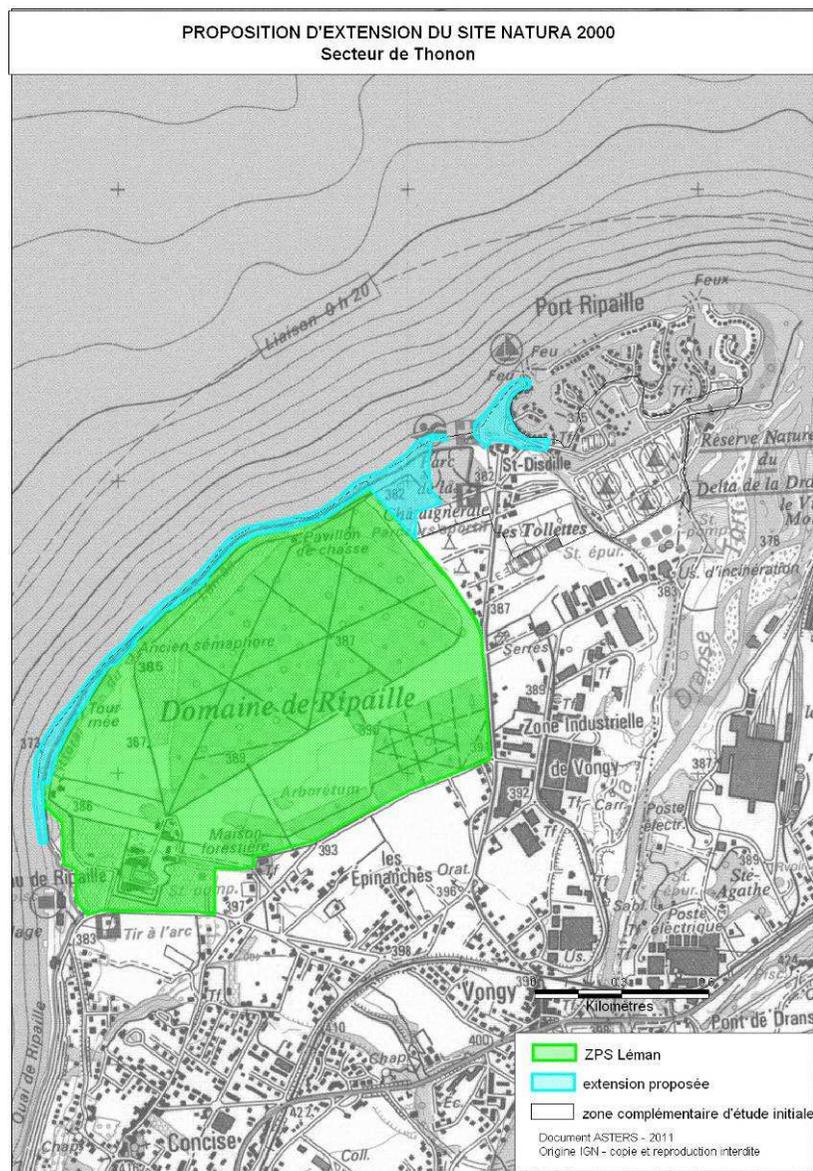
CARTE 26 - PROPOSITION D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000 - SECTEUR DE MESSERY



CARTE 27 - PROPOSITION D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000 - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE



CARTE 28 - PROPOSITION D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000 - SECTEUR DE THONON



CARTE 29 - OCCUPATION CULTURALE - SECTEUR DE CHENS-SUR-LEMAN

Cartographie réalisée par
Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie
52 Avenue des Iles
74254 Arreysey cedex 03
Tel : 04 50 38 18 97
Fax : 04 50 38 18 08

Echelle : 1/15000
Date : 21/11/2011
N°Réf : d7306_NATURA_LEMAN_2A

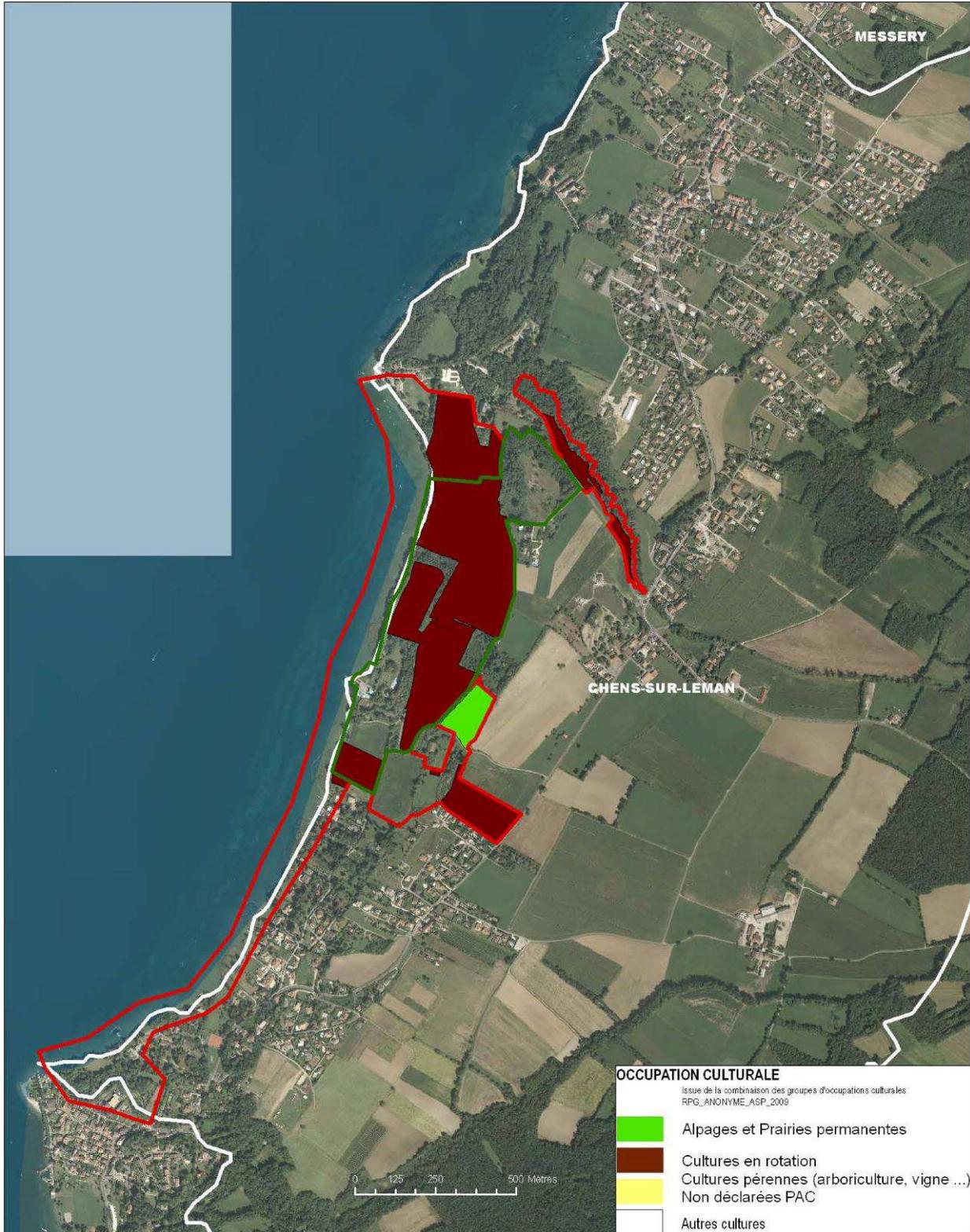
Terrae et Avens 73-74

ZPS LEMAN et Zones complémentaires OCCUPATION CULTURALE SITE D'ETUDE : A



- NATURA 2000 ZPS
- Zone d'étude complémentaire
- Ilots RPG 2009

Fond : orthophotoplans 2008
Données issues du RIS 73-74
Régie de Gestion des Pays de Savoie
Autres sources
Ilots AUF Anonymes 2009



OCCUPATION CULTURALE
Issue de la combinaison des groupes d'occupations culturelles
RPG_ANONYME_ASP_2009

- Alpagnes et Prairies permanentes
- Cultures en rotation
- Cultures pérennes (arboriculture, vigne...)
- Non déclarées PAC
- Autres cultures

CARTE 30 - OCCUPATION CULTURALE - SECTEUR DE LA BAIE DE COUDREE

Cartographie réalisée par
Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie
52 Avenue des Iles
74234 Arancy cedex 03
Tel : 04 50 88 19 97
Fax : 04 50 88 19 08

Echelle : 1/20000
Date : 21/11/2011
N°fichier : d7306_NATURA_LEMAN_2C

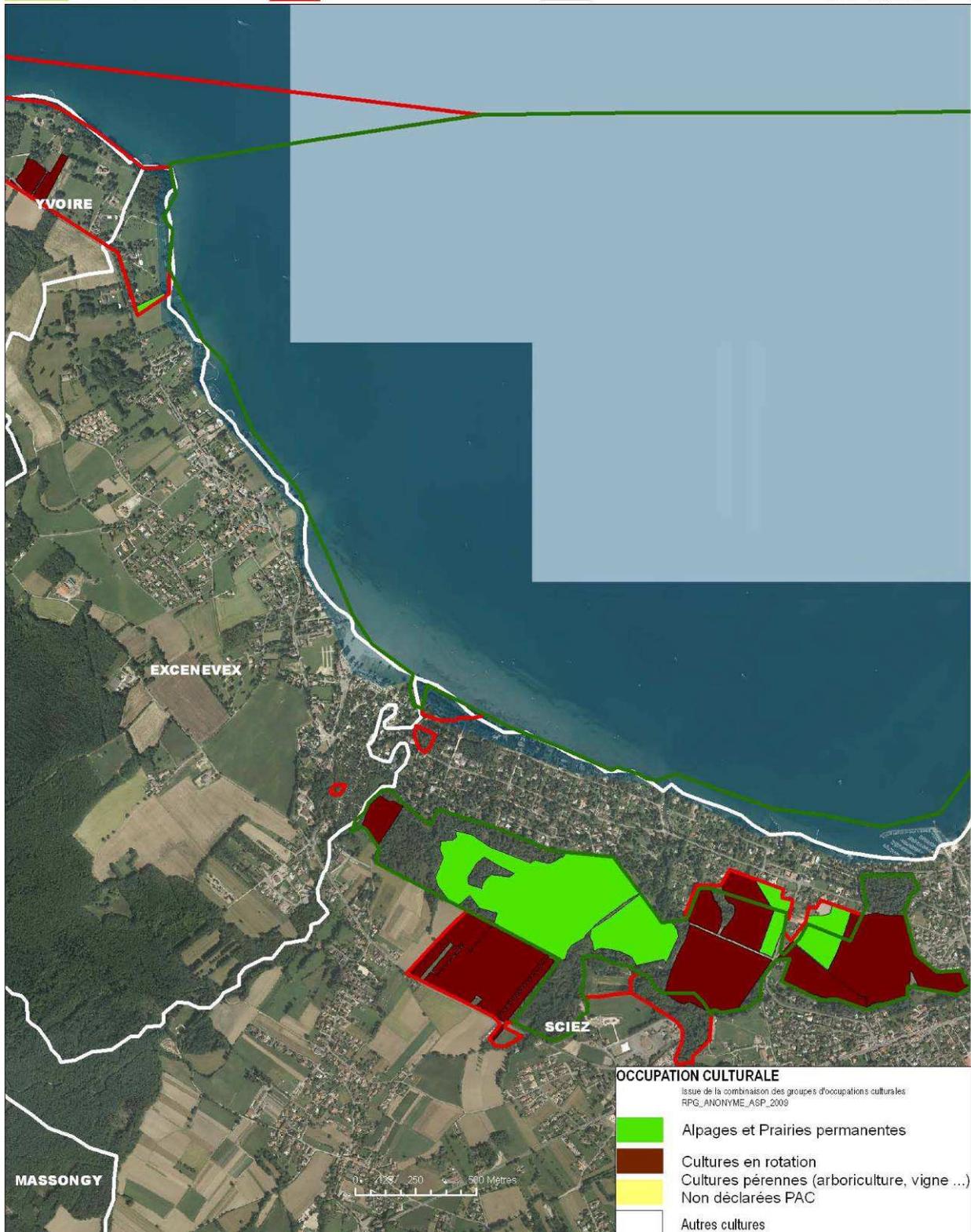
Tour de France

ZPS LEMAN et Zones complémentaires OCCUPATION CULTURALE SITE D'ETUDE : C



- NATURA 2000 ZPS
- Zone d'étude complémentaire
- Ilots RPG 2009

Fond : orthophotoplans 2008
Données issues du RIS 73-74
Régie de Gestion des Pays de Savoie
Autres sources
Ilots AUP Anonymes 2009



CARTE 31 - OCCUPATION CULTURALE - SECTEUR DE THONON

Cartographie réalisée par
Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie
52 Avenue des Iles
74934 Arancy cedex 03
Tel : 04 50 88 19 97
Fax : 04 50 88 19 08

Echelle : 1/115000
Date : 21/11/2011
N°fich : d7306_NATURA_LEMAN_2D

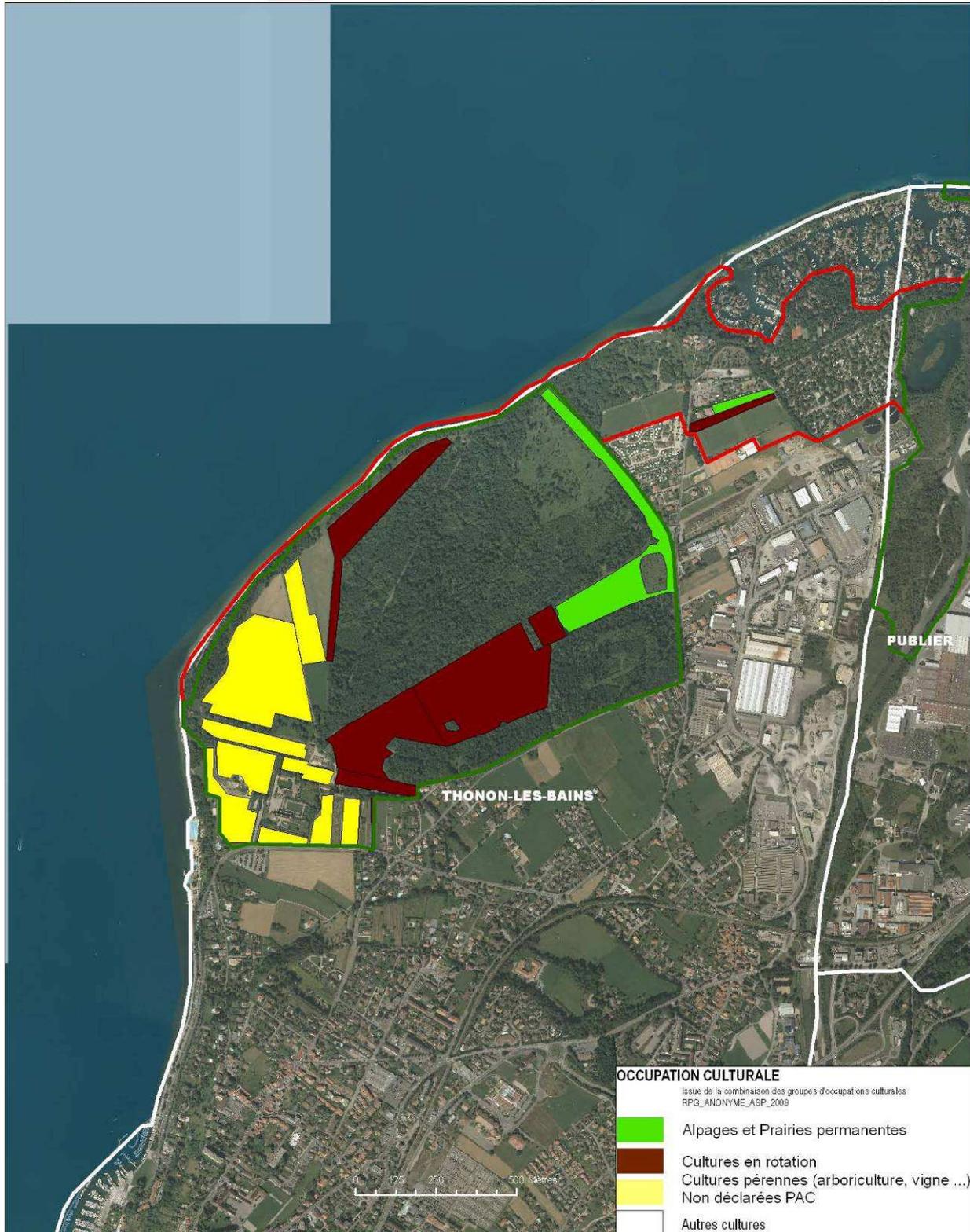
Travaux d'avenir

ZPS LEMAN et Zones complémentaires OCCUPATION CULTURALE SITE D'ETUDE : D



- NATURA 2000 ZPS
- Zone d'étude complémentaire
- Ilots RPG 2009

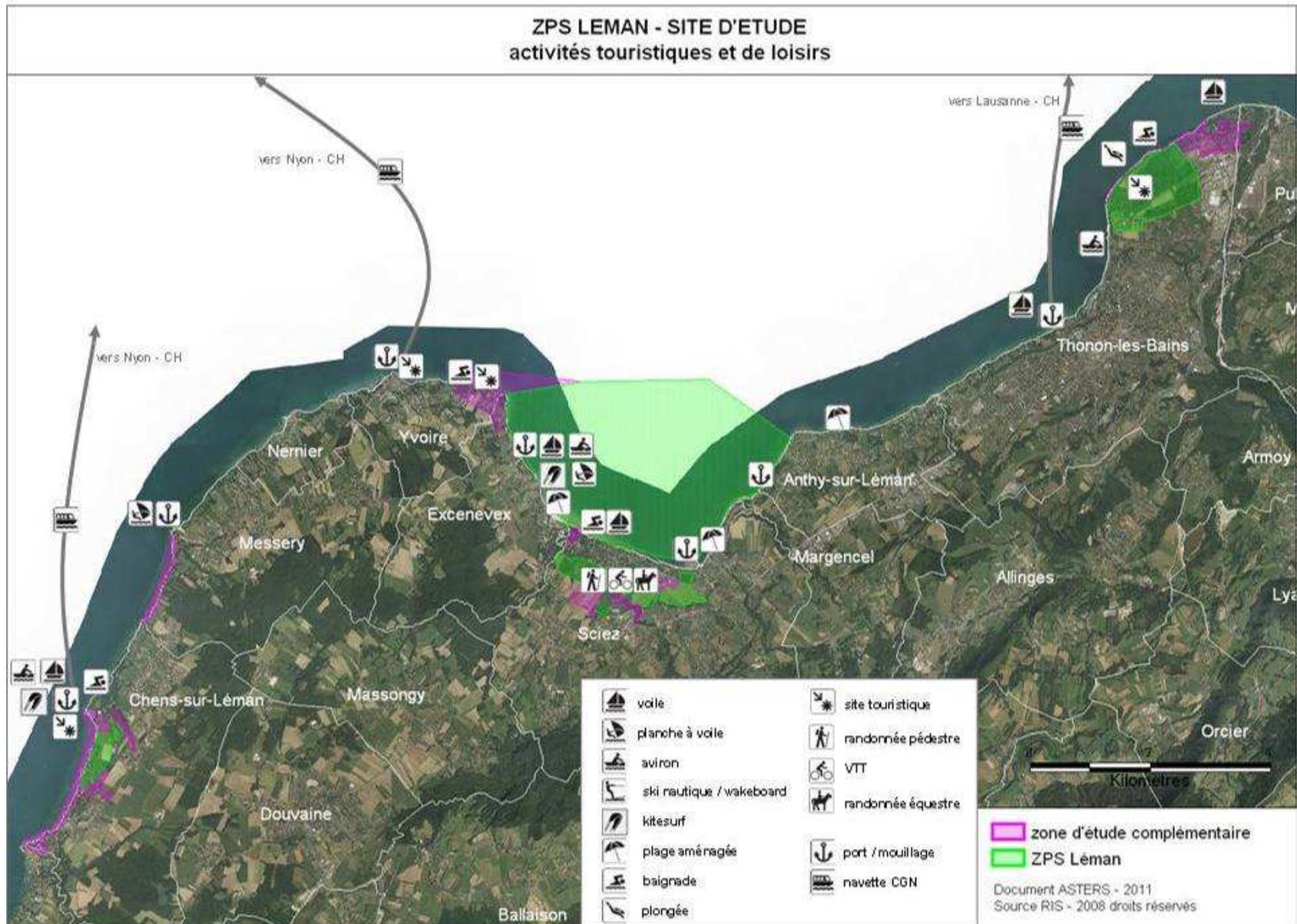
Fond : orthophotoplans 2008
Données issues du RIS 73-74
Régie de Gestion des Pays de Savoie
Autres sources
Ilots AUP Anonymes 2009



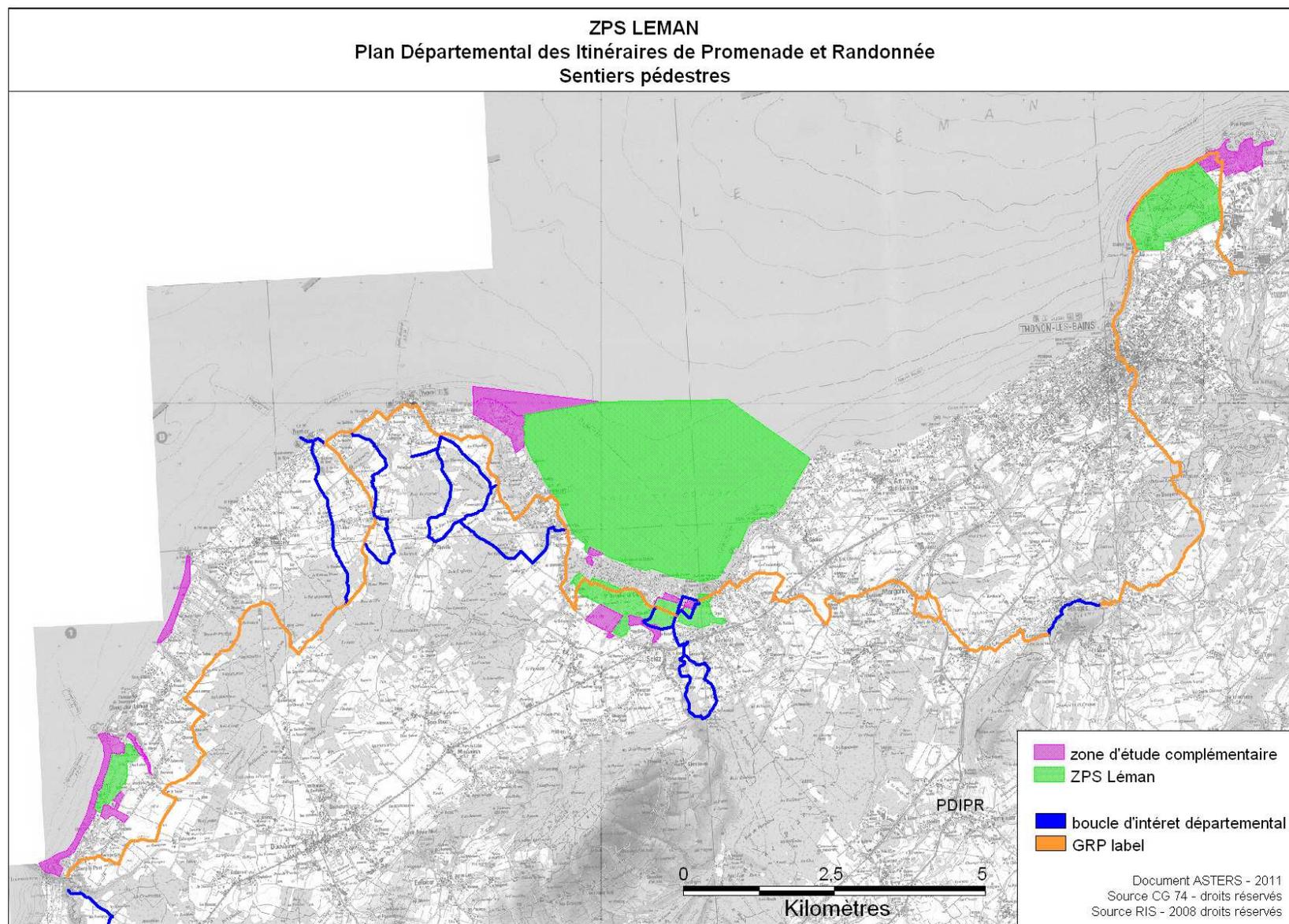
OCCUPATION CULTURALE
Issue de la combinaison des groupes d'occupations cultuelles
RPG_ANONYME_ASP_2009

- Alpagnes et Prairies permanentes
- Cultures en rotation
- Cultures pérennes (arboriculture, vigne ...)
- Non déclarées PAC
- Autres cultures

CARTE 32 - ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS SUR LE SITE D'ETUDE



CARTE 33 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE - SENTIERS PEDESTRES



FICHES PAR ENTITES

Secteur de Chens-sur-Léman



Fiche entité géographique
Secteur de Chens-sur-Léman

Commune : Chens-sur-Léman

Habitats et espèces d'intérêt communautaire

Au titre de la Directive Oiseaux
Oiseaux d'intérêt communautaire :

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE Annexe I Directive « Oiseau »	CODE N2000	STATUT
Butor étoilé, <i>Botaurus stellaris</i>	A021	présent
Fuligule nyroca <i>Aythya nyroca</i>	A060	présent
Grèbe esclavon <i>Podiceps auritus</i>	A007	présent
Harle piette <i>Mergus albellus</i>	A068	présent
Martin pêcheur, <i>Alcedo atthis</i>	A229	présent
Milan noir, <i>Milvus migrans</i>	A073	présent
Pie-Grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i>	A338	disparu, potentiel
Plongeon arctique, <i>Gavia arctica</i>	A002	présent
Plongeon catmarin, <i>Gavia stellata</i>	A001	présent

Au titre de la Directive Habitats
Habitats d'intérêt communautaire :

HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE	CODE N2000 (* prioritaire)	CODE CORINE	LOCALISATION
Pelouse sèche semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Mésobromion) et [* Sites d'orchidées remarquable]	6210 6210 *	34.32	la Sablonnière
Pelouses calcicoles xérophiles continentales de l'Alsace, du Jura, des préalpes et de la vallée du Rhône. (Xérobromion)	6210-30	34.332	la Sablonnière
Forêts mixtes de pentes et ravins	9180 *	41.4	vallon des Léchères

HABITAT D'ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	CODE N2000 ESPECE CONCERNEE
Roselières	Butor étoilé (A021) Ardéidés
Haies de bocage	Pie-grièche écorcheur (A338) Chiroptères (1308, 1321, 1324 et 1310- espèces potentielles)
Arbres morts et à cavités	Chiroptères (1308, 1321, 1324 et 1310 - espèces potentielles) Pic mar (A238 - espèce potentielle) Coléoptères saproxyliques
Mares et points d'eau	Sonneur à ventre jaune (1193)

Galets ou vasières non végétalisés	Chabot (1163)
Ripisylves	Castor (1337)

Espèces végétales d'intérêt communautaire :

Aucune espèce concernée

Espèces animales d'intérêt communautaire :

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE Annexe II Directive « Habitats »	CODE N2000	STATUT SUR LE SITE
Chabot, <i>Cottus gobio</i>	1163	présence
Sonneur à ventre jaune, <i>Bombina variagata</i>	1193	présence
Castor, <i>Castor fiber</i>	1337	présence
Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i>	1088	forte potentialité

Actions proposées

Principe

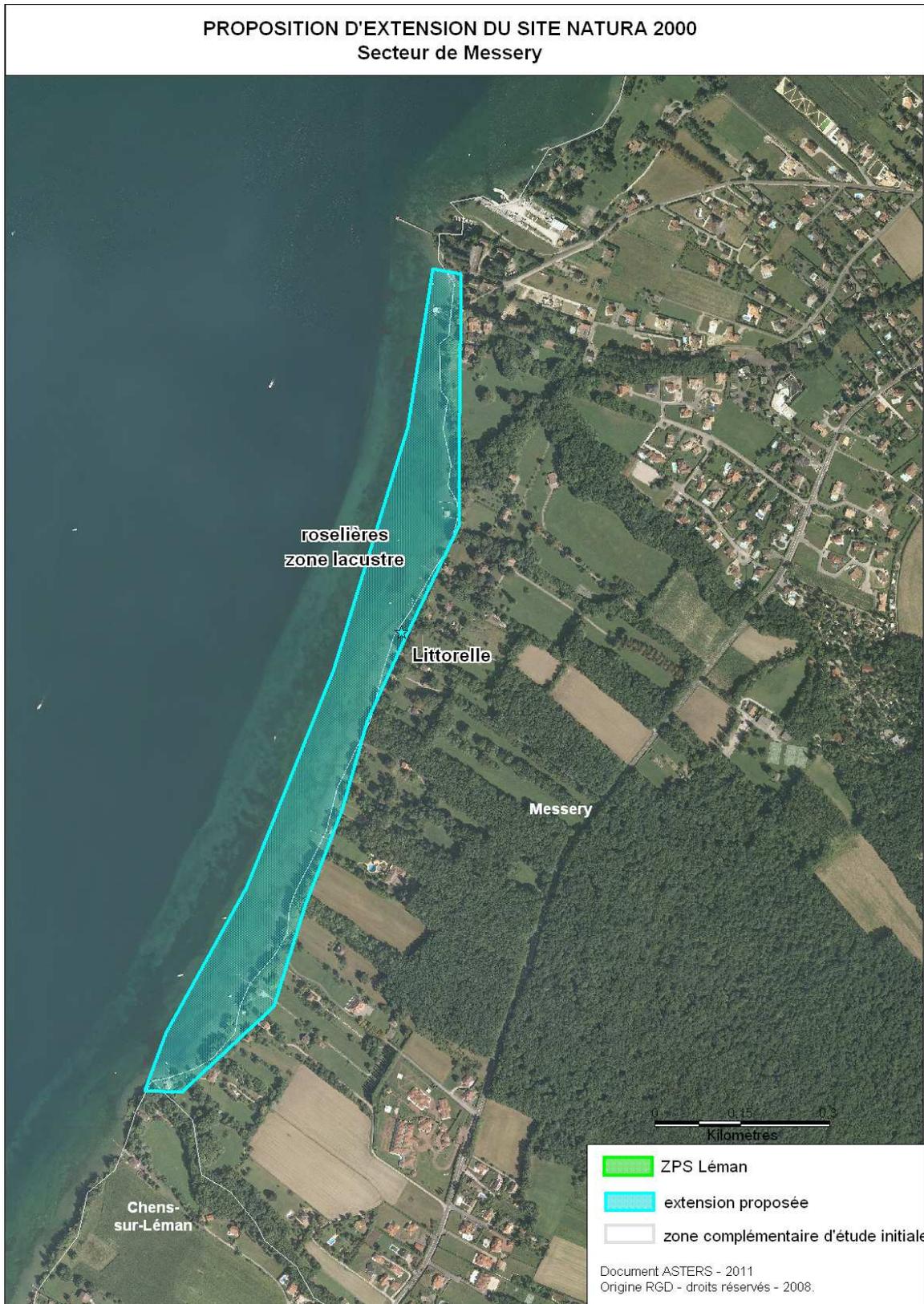
Ces actions constituent la synthèse des propositions qui ont été discutées lors des consultations locales. Leur mise en œuvre sera toujours subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui auront alors la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat (contrat Natura 2000 ou MAEt).

Description des actions

Mesures envisagées	Roselières et zone lacustre	sablonnière	Vallon des Léchères	Espace agricole
G1. Aménager des zones favorables à la nidification de la Sterne pierregarin	X			
G2. Restauration des roselières	X			
G3. Gestion des roselières et suivi de la restauration	X			
G4. Mise en défens des sites sensibles (réglementation et équipements)	X			
G5 : Création d'un réseau bocager par réhabilitation ou entretien de haies et d'arbres isolés				X
G7. Restauration du <i>Littorellion</i> *	X			
G9 : Renaturation du littoral en fonction des opportunités (travail de la CIPEL, du CdL)	X			
G11 : Création ou entretien de mares et trous d'eau *				X
G12 : Restauration de milieux ouverts		X		
G13. Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables *		X	X	X
F1. Création d'îlots de sénescence et maintien des vieux arbres, arbres morts, arbres à cavité...			X	X
M2 : MAE et gestion des milieux secs				X
M3 : MAE et Milieu agricole et zones périphériques				X
C1. Suivi de la reproduction de la Sterne pierregarin	X			
C2. Suivi des effets de l'action G5-Création d'un réseau bocager et bandes enherbées (MAE)				X
C3. Suivi de la réintroduction et de la gestion du <i>Littorellion</i> *	X			
C4. Suivi des effets de l'action G6-Création ou entretien de mares *				X
C6. Suivi des oiseaux d'eau	X			
C7. Réaliser un suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire	X	X	X	X
C8. Préciser la répartition des espèces d'intérêt communautaire ainsi que leur écologie sur le site *	X	X	X	X
C9. Préciser la répartition du Pic mar ainsi que son écologie sur le site		X	X	X
C10. Préciser la répartition des coléoptères ainsi que leur écologie sur le site *		X	X	X
S2. Créer des observatoires de l'avifaune	X			

* si le site est aussi désigné au titre de la Directive Habitats* si le site est aussi désigné au titre de la Directive Habitats.

Secteur de Messery



**Fiche entité géographique
Secteur de Messery**

Commune : Messery

Habitats et espèces d'intérêt communautaire

**Au titre de la Directive Oiseaux
Oiseaux d'intérêt communautaire :**

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE Annexe I Directive « Oiseau »	CODE N2000	STATUT
Harle piette <i>Mergus albellus</i>	A068	présent
Martin pêcheur, <i>Alcedo atthis</i>	A229	présent
Milan noir, <i>Milvus migrans</i>	A073	présent
Plongeon arctique, <i>Gavia arctica</i>	A002	présent

**Au titre de la Directive Habitats
Habitats d'intérêt communautaire :**

HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE	CODE N2000 (* prioritaire)	CODE CORINE	LOCALISATION
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des Littorelletea uniflorae	3130 *	22.31	Littoral

HABITAT D'ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	CODE N2000 ESPECE CONCERNEE
Roselières	Butor étoilé (A021) Ardéidés
Galets ou vasières non végétalisés (22.2)	Chabot (1163)
Ripisylves et embouchures	Castor (1337)

Espèces végétales d'intérêt communautaire :
Aucune espèce concernée

Espèces animales d'intérêt communautaire :

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE Annexe II Directive « Habitats »	CODE N2000	STATUT SUR LE SITE
Chabot, <i>Cottus gobio</i>	1163	potentialité

Actions proposées

Principe

Ces actions constituent la synthèse des propositions qui ont été discutées lors des consultations locales. Leur mise en œuvre sera toujours subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui auront alors la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat (contrat Natura 2000 ou MAEt).

Description des actions

Mesures envisagées	Roselières et zone lacustre	Littorelle	zone agricole périphérique
G3. Gestion des roselières et suivi de la restauration	X		
G4. Mise en défens des sites sensibles (réglementation et équipements)	X		
G6. Gestion du <i>Littorellion</i> sur le site de Messery *		X	
G9 : Renaturation du littoral en fonction des opportunités (travail de la CIPEL, du CdL)	X		
F1. Création d'îlots de sénescence et maintien des vieux arbres, arbres morts, arbres à cavité...			X
M3 : MAEt Milieu agricole et zones périphériques			X
C1. Suivi de la réintroduction et de la gestion du <i>Littorellion</i> *		X	
C6. Suivi des oiseaux d'eau	X		
C7. Réaliser un suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire	X	X	
C8. Préciser la répartition des espèces d'intérêt communautaire ainsi que leur écologie sur le site *	X	X	

* si le site est aussi désigné au titre de la Directive Habitats* si le site est aussi désigné au titre de la Directive Habitats.

Secteur de la Baie de Coudrée



Fiche entité géographique
Secteur de la Baie de Coudrée

Communes : Yvoire, Excenevex, Sciez, Margencel, Anthy-sur-Léman

Habitats et espèces d'intérêt communautaire

Au titre de la Directive Oiseaux
Oiseaux d'intérêt communautaire :

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE Annexe I Directive « Oiseau »	CODE N2000	STATUT
Aigrette garzette, <i>Egretta garzetta</i>	A026	présent
Avocette élégante, <i>Recurvirostra avocetta</i>	A132	présent
Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	A094	présent
Barge rousse <i>Limosa lapponica</i>	A157	présent
Bihoreau gris, <i>Nycticorax nycticorax</i>	A023	présent
Blongios nain, <i>Ixobrychus minutus</i>	A022	présent
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	A072	présent
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	A081	présent
Busard Saint Martin <i>Circus cyaneus</i>	A082	présent
Butor étoilé, <i>Botaurus stellaris</i>	A021	présent
Chevalier sylvain, <i>Tringa glareola</i>	A166	présent
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	A031	présent
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	A030	présent
Crabier chevelu, <i>Ardeola ralloides</i>	A024	présent
Elanion blanc <i>Elanus caeruleus</i>	-	présent
Echasse blanche, <i>Himantopus himantopus</i>	A131	présent
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	A103	présent
Fuligule nyroca <i>Aythya nyroca</i>	A060	présent
Grande aigrette, <i>Casmedorius albus</i>	A027	présent
Gravelot à collier interrompu, <i>Charadrius alexandrinus</i>	A138	présent
Grèbe esclavon <i>Podiceps auritus</i>	A007	présent
Guifette moustac <i>Chlidonia hybrida</i>	A196	présent
Guifette noire <i>Chlidonia niger</i>	A197	présent
Harle piette <i>Mergus albellus</i>	A068	présent
Héron pourpré, <i>Ardea purpurea</i>	A029	présent
Martin pêcheur, <i>Alcedo atthis</i>	A229	présent
Milan noir, <i>Milvus migrans</i>	A073	présent
Milan royal, <i>Milvus milvus</i>	A074	présent
Phalarope à bec étroit <i>Phalaropus lobatus</i>	A170	présent

Pic mar, <i>Dendrocopos medius</i>	A238	disparu, potentiel
Pic noir, <i>Dryocopus martuis</i>	A236	présent
Pie-Grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i>	A338	présent
Plongeon arctique, <i>Gavia arctica</i>	A002	présent
Plongeon catmarin, <i>Gavia stellata</i>	A001	présent
Plongeon imbrin, <i>Gavia immer</i>	A003	présent
Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	A140	présent
Sterne arctique <i>Sterna paradisae</i>	A194	présent
Sterne caspienne <i>Hydropogone caspia</i>	A190	présent
Sterne caugek <i>Sterna sandvicensis</i>	A191	présent
Sterne hansel <i>Gelochelidon nilotica</i>	A189	présent
Sterne naine <i>Sterna albifrons</i>	A195	présent
Sterne pierregarin, <i>Sterna hirundo</i>	A193	présent

**Au titre de la Directive Habitats
Habitats d'intérêt communautaire :**

HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE	CODE N2000 (* prioritaire)	CODE CORINE	LOCALISATION
Végétation des bas marais neutro-alcalins	7230	54.21	domaine de Guidou (Sciez)
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des Littorelletea uniflorae	3130 *	22.31	anciennement à l'embouchure du Vion (Sciez)
Pelouse sèche semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Mésobromion) et [* Sites d'orchidées remarquable]	6210 6210 *	34.32	domaine de Rovorée (Yvoire) domaine de Guidou (Sciez)
Pelouses calcicoles xérophiles continentales de l'Alsace, du Jura, des préalpes et de la vallée du Rhône. (Xérobromion)	6210-30	34.332	domaine de Guidou (Sciez)
Sources pétrifiantes avec formation de travertins	7220 *	54.12	domaine de Rovorée (Yvoire)
Forêt alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91 ^{E0} *	44.332	domaine de Guidou (Sciez)
Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410	37.311	domaine de Guidou (Sciez)
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	38.2	domaine de Rovorée (Yvoire) domaine de Guidou (Sciez)
Eaux eutrophes naturelles avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	3150	22.13	domaine de Guidou (Sciez)

HABITAT D'ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	CODE N2000 ESPECE CONCERNEE	LOCALISATION
Haies de bocage	Pie-grièche écorcheur (A338) Chiroptères (1308, 1321, 1324 et 1310)	domaine de Guidou
Arbres morts et à cavités	Chiroptères (1308, 1321, 1324 et 1310 - espèces potentielles) Pic mar (A238 - espèce potentielle) Coléoptères saproxyliques	domaine de Rovorée domaine de Guidou

Mares et points d'eau	Sonneur à ventre jaune (1193)	domaine de Guidou
Galets ou vasières non végétalisés (22.2)	Chabot (1163)	Baie de Coudrée
Ripisylves	Castor (1337)	Vion, Foron (Sciez)

Espèces végétales d'intérêt communautaire :

Aucune espèce concernée

Espèces animales d'intérêt communautaire :

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE Annexe II Directive « Habitats »	CODE N2000	STATUT SUR LE SITE	LOCALISATION
Chabot, <i>Cottus gobio</i>	1163	potentialité	baie Coudrée
Sonneur à ventre jaune, <i>Bombina variagata</i>	1193	présence	Guidou
Barbastelle, <i>Barbastella barbastellus</i>	1308	présence	Guidou
Murin à oreilles échancrées, <i>Myotis emarginatus</i>	1321	présence	Guidou
Grand Murin, <i>Myotis myotis</i>	1324	présence	Guidou
Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	présence	Guidou
Castor, <i>Castor fiber</i>	1337	présence	ruisseaux Foron et Vion
Grand Capricorne, <i>Cerambyx cerdo</i>	1088	- présence - potentialité	- Rovorée - Guidou

Actions proposées

Principe

Ces actions constituent la synthèse des propositions qui ont été discutées lors des consultations locales. Leur mise en œuvre sera toujours subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui auront alors la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat (contrat Natura 2000 ou MAEt).

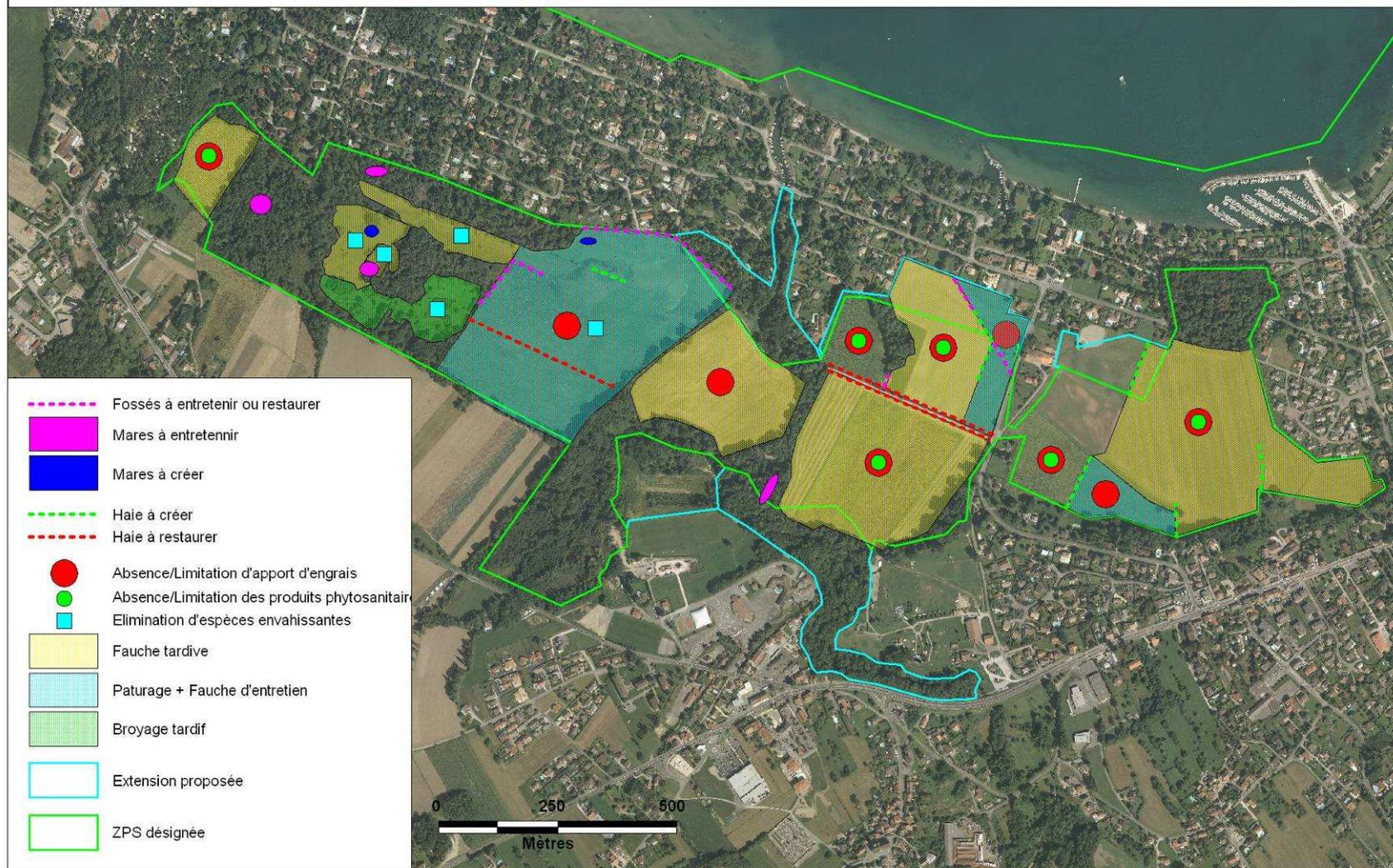
Description des actions

Mesures envisagées	baie et zone lacustre	domaine de Rovorée	Embouchure du Vion	domaine de Guidou	station Scabieuse
G7. Restauration du <i>Littorellion</i> *			X	X	
G8. Entretien des fossés				X	
G9 : Renaturation du littoral en fonction des opportunités (travail de la CIPEL, du CdL)	X				
G5 : Création d'un réseau bocager par réhabilitation ou entretien de haies et d'arbres isolés				X	
G11 : Création ou entretien de mares et trous d'eau *				X	
G12 : Restauration de milieux ouverts *				X	
G13. Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables *		X		X	
G14. Préservation de la population de Scabieuse *					X
G1. Aménager des zones favorables à la nidification de la Sterne pierregarin	X			X	
G3. Gestion des roselières et suivi de la restauration	X				
F1. Création d'îlots de sénescence et maintien des vieux arbres, arbres morts, arbres à cavité...				X	
F2. Création ou entretien de mares forestières *				X	
M1 : MAEt gestion de zones humides				X	
M2 : MAEt gestion des milieux secs				X	
M3 : MAEt Milieu agricole et zones périphériques				X	
C1. Suivi de la reproduction de la Sterne pierregarin	X				
C2. Suivi des effets de l'action G5-Création d'un réseau bocager et bandes enherbées (MAEt)				X	
C3. Suivi de la réintroduction et de la gestion du <i>Littorellion</i> *			X		
C4. Suivi des effets de l'action G6-Création ou entretien de mares *				X	
C5. Suivi de la réintroduction et de la gestion sur site de la Scabieuse blanchâtre *				X	
C6. Suivi des oiseaux d'eau	X	X	X	X	
C7. Réaliser un suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire	X	X	X	X	
C8. Préciser la répartition des espèces d'intérêt communautaire ainsi que leur écologie sur le site *	X	X	X	X	
C9. Préciser la répartition du Pic mar ainsi que son écologie sur le site				X	
C10. Préciser la répartition des coléoptères ainsi que leur écologie sur le site *				X	
S2. Créer des observatoires de l'avifaune	X	X	X	X	

* si le site est aussi désigné au titre de la Directive Habitats* si le site est aussi désigné au titre de la Directive Habitats.

PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

Domaine de Guidou



Document LPO - ASTERS/Origine RDG - Droits réservés 2008

Secteur de Thonon-les-Bains

PROPOSITION D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000
Secteur de Thonon



**Fiche entité géographique
Secteur de Thonon-les-Bains**

Commune : Thonon-les-Bains

Habitats et espèces d'intérêt communautaire

**Au titre de la Directive Oiseaux
Oiseaux d'intérêt communautaire :**

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE Annexe I Directive « Oiseau »	CODE N2000	STATUT
Grèbe esclavon <i>Podiceps auritus</i>	A007	présent
Martin pêcheur, <i>Alcedo atthis</i>	A229	présent
Milan noir, <i>Milvus migrans</i>	A073	présent
Milan royal, <i>Milvus milvus</i>	A074	présent
Plongeon arctique, <i>Gavia arctica</i>	A002	présent

**Au titre de la Directive Habitats
Habitats d'intérêt communautaire :**

HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE	CODE N2000 (* prioritaire)	CODE CORINE	LOCALISATION
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	38.2	domaine de Ripaille

HABITAT D'ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE	CODE N2000 ESPECE CONCERNEE	LOCALISATION
Galets ou vasières non végétalisés (22.2)	Chabot (1163)	littoral de Ripaille

Espèces végétales d'intérêt communautaire :

Aucune espèce concernée

Espèces animales d'intérêt communautaire :

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE Annexe II Directive « Habitats »	CODE N2000	STATUT SUR LE SITE
Chabot, <i>Cottus gobio</i>	1163	présence

Actions proposées

Principe

Ces actions constituent la synthèse des propositions qui ont été discutées lors des consultations locales. Leur mise en œuvre sera toujours subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui auront alors la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat (contrat Natura 2000 ou MAEt).

Description des actions

Mesures envisagées	Littoral et berges de Ripaille	Domaine de Ripaille	bois Châtaigneraie et Port Ripaille
G9 : Renaturation du littoral en fonction des opportunités (travail de la CIPEL, du CdL)	X		
G13. Chantier d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables	X	X	X
F1. Création d'îlots de sénescence et maintien des vieux arbres, arbres morts, arbres à cavité...		X	X
F2. Création ou entretien de mares forestières *		X	
M2 : MAE et gestion des milieux secs		X	
M3 : MAE et Milieu agricole et zones périphériques		X	
C6. Suivi des oiseaux d'eau	X		
C7. Réaliser un suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire	X	X	X
C8. Préciser la répartition des espèces d'intérêt communautaire ainsi que leur écologie sur le site *	X	X	X
C9. Préciser la répartition du Pic mar ainsi que son écologie sur le site		X	X
C10. Préciser la répartition des coléoptères ainsi que leur écologie sur le site *		X	X

* si le site est aussi désigné au titre de la Directive Habitats* si le site est aussi désigné au titre de la Directive Habitats.

FICHES ESPECES ET HABITATS

Espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive Oiseaux

3 catégories d'espèce sont distinguées :

- les nicheurs : Milan noir, Milan royal, Martin pêcheur, Pie-grièche écorcheur, Sterne pierregarin, et nicheurs potentiels Pic noir et Pic mar ;
- les hivernants réguliers : Plongeon arctique, Fuligule nyroca, Grèbe esclavon et irréguliers : Plongeon catmarin, Plongeon imbrin, Harle piette ;
- les migrateurs en halte (ardéidés et limicoles).

Des fiches type complètes ont été rédigées pour les espèces les plus représentatives de la ZPS.

Pour les hivernants irréguliers, des fiches simples se justifient par le fait que les trois espèces de plongeurs ont le même type de biologie en hivernage aussi bien dans l'occupation de l'espace que pour les espèces proies. Le Harle piette est quant à lui très mobile et très souvent associé aux autres anatidés.

Pour les migrateurs en halte, l'enjeu de conservation repose sur le maintien de conditions favorables au repos et à la reconstitution des réserves pour les limicoles et ardéidés d'intérêts. Des fiches simples se justifient par le fait que l'ensemble des espèces occupe les sables de Coudrée-plage d'Excenevex et le domaine de la Grande Corne à Guidou.

Espèces nicheuses

Milan noir *Milvus migrans* (Boddaert, 1783) Code Natura 2000 : A073

Description

D'une taille intermédiaire entre la Buse variable *Buteo buteo* et le Milan royal *Milvus milvus*, le Milan noir se caractérise par sa queue faiblement échancrée et sa coloration très sombre. Il ne paraît noir que lorsqu'on l'observe de loin, car son plumage est, en fait, brun foncé uniforme sur le dessus du corps, avec une zone beige diffuse sur les primaires et brun-roux strié de noir dessous. Dans de bonnes conditions d'observation, une zone pâle se distingue sous l'aile. La tête est d'un blanc brunâtre strié de noir. Les jeunes ont le corps plus clair ; ce n'est qu'à deux ans qu'ils acquièrent totalement leur plumage d'adulte. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel apparent. Le cri habituel, un sifflement clair et tremblé, ressemble à un hennissement, souvent plus rauque que celui du Milan royal.
Longueur totale du corps : 50 à 60 cm. Poids : 650 à 1000 g.



Statut juridique

Espèce protégée en France (arrêté modifié du 17/04/81)
Annexe I de la Directive Oiseaux,
Annexe II de la Convention de Berne
Annexe II de la Convention de Bonn
Annexe II de la Convention de Washington (CITES).

Caractères biologiques et écologiques

Le Milan noir est un migrateur transsaharien présent sur les sites de nidification de mars à août. C'est un rapace typique des zones de plaines et de la partie basse de l'étage collinéen. Le Milan noir est un charognard opportuniste se nourrissant de poissons morts flottant à la surface et d'autres cadavres pendant les fenaisons et les moissons mais aussi de lombrics dans les labours, d'insectes volants lors d'émergences estivales...

Les estimations avancées en termes de densité varient de 12 à 18 km² par couple. Cependant, le Milan noir montre une tendance à nicher en colonies lâches (par exemple 11 aires sur 1 km² à Genève). Les dortoirs communautaires peuvent rassembler jusqu'à une centaine d'individus.

Habitat

D'après LEBRETON, le biotope du Milan noir est caractérisé par la « double présence de l'arbre et de l'eau ». Il fréquente les grandes vallées alluviales, près de lacs ou de grands étangs, pour autant qu'il y trouve un gros arbre pour construire son aire. Il fréquente également volontiers les alignements d'arbres surplombant ces étendues d'eau, au sein de frênes *Fraxinus sp.*, de peupliers *Populus sp.* ou de chênes *Quercus sp.* principalement. Les zones de prairies humides et de plaines agricoles sont occupées de façon régulière par l'espèce et on note une attirance pour nicher en périphérie de décharges d'ordures ménagères. L'espèce peut également nicher parfois dans des falaises boisées, comme celles du Salève en pays genevois ou dans les Pyrénées-Atlantiques.

Localisation et état des connaissances

Le Milan noir est omniprésent sur le périmètre de la ZPS. Un minimum de 38 couples nicheurs certains ont été recensés. A cela s'ajoute au moins 9 couples nicheurs probables.
Secteur de Chens : 4 à 5 territoires probables

Secteur de Messery : 2 à 3 territoires probables

Secteur de la Baie de Coudrée : entre 13 et 16 territoires certains sur le périmètre de la ZPS (Rovorée : 5 à 6 territoires, Guidou : 8 à 10 territoires) auxquels s'ajoutent entre 5 et 10 couples nichant hors de la ZPS mais utilisant activement le site pour la recherche de nourriture.

Secteur de Ripaille : 19 territoires certains et 4 probables.

En avril, le dortoir de Rovorée rassemblait un minimum de 37 oiseaux.

Fin juin, plus de 120 individus étaient présents sur Ripaille, les adultes étaient encore majoritaires mais quelques jeunes de l'année avaient déjà pris leur envol.

Tendances évolutives et menaces potentielles

En 1990, la population européenne est comprise entre 64 000 et 100 000 couples nicheurs dont 22 500 à 26 300 pour le territoire français (BIRDLIFE, 2004).

Malgré l'absence de recherche systématique, la population du département a été estimée à environ 1000 couples (MATERAC & AL., 2000).

Le Milan noir a fortement progressé au cours du 20^{ème} siècle dans l'ensemble de l'arc lémanique alors que c'était un nicheur rare au 19^{ème}.

A titre d'information, en 1995, sur les 160 km² de la côte vaudoise du Léman, la population est estimée à 319 couples.

Sur le site de Ripaille, une donnée d'archive indique « au moins 20 nids » au printemps 1995, soit une relative stabilité 16 années plus tard.

Etat de conservation sur le site

Le Milan noir présente un statut de conservation favorable sur le site comme sur l'ensemble de son aire de répartition. Sur le périmètre, on peut estimer la population dans une fourchette de 38 à 47 couples nicheurs. Les territoires de chasse sont vastes, ce qui implique l'utilisation du site par des couples « extérieurs » et la proportion d'oiseaux non nicheurs (immatures) est non négligeable.

Objectif de conservation

Maintenir la population nicheuse dans son état actuel.

Perspectives d'action

Proscrire tout abattage en période de nidification entre mars et juillet afin de garantir la tranquillité et la réussite des nichées.

Milan royal
***Milvus milvus* (Linnaeus, 1758)**
Code Natura 2000 : A074

Description

Le Milan royal est un rapace diurne de taille moyenne, facilement reconnaissable à sa queue profondément échancrée et ses couleurs rousses. La tête grise finement striée de noir tranche avec le reste du corps. La poitrine rousse est également striée de noir.

En vol, le dessus des ailes est plutôt sombre, alors que le dessous est nettement plus contrasté, puisqu'il présente deux grandes taches blanches au niveau des poignets. La queue rousse est typique aussi bien par sa couleur que par sa forme. Le bec est jaune et noir et l'iris est jaune. Le jeune de l'année est beaucoup plus pâle que l'adulte. Il acquiert le plumage de l'adulte au cours du premier hiver, sauf la frange pâle sur le dessus de l'aile visible jusqu'à la mue des plumes de vol qui intervient à partir du 1er printemps.

Le cri s'entend principalement sur les sites de nidification et sur les sites d'hivernage. Il s'agit d'une sorte de miaulement répété plusieurs fois.

Longueur totale du corps : 59 à 66 cm. Poids : 800 à 1 250 g. Les femelles sont plus grosses que les mâles.



Statut juridique

Espèce protégée (loi sur la protection des rapaces du 24 avril 72 et article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17 avril 1981)

Annexe I de la Directive Oiseaux

Annexe II de la Convention de Berne

Annexe II de la Convention de Bonn

Annexe II de la Convention de Washington

Annexe A du règlement communautaire CITES.

Caractères biologiques et écologiques

Le Milan royal est l'un des rapaces les plus opportunistes qui soit. Son régime alimentaire est très varié. Il recherche ses proies en cerclant assez haut dans le ciel ou en pratiquant le vol à faible hauteur : mammifères, micromammifères, poissons, oiseaux, invertébrés, qu'ils soient vivants ou morts. En dehors de la saison de reproduction, il s'agit d'une espèce grégaire qui forme des dortoirs regroupant plusieurs dizaines, voire des centaines d'individus, aussi bien sur les sites d'hivernage que lors de la migration. En période de reproduction, les zones les plus favorables, celles où les ressources alimentaires sont abondantes, permettent l'établissement de colonies lâches. C'est le cas en Corse, où des densités allant jusqu'à 12 couples au km² ont été relevées. Les populations du Sud de la France sont probablement sédentaires, comme en Corse, alors que les populations du Centre et du Nord Est sont migratrices. Le retour sur les sites de nidification se déroule de fin février à fin avril, alors que le départ vers les sites d'hivernage s'étale d'août à octobre.

Habitat

Le Milan royal est une espèce des zones agricoles ouvertes associant l'élevage extensif et la polyculture. Les surfaces en herbage (pâtures, prairies de fauches) sont généralement majoritaires. Il n'habite pas les paysages très boisés dont les massifs forestiers trop proches les uns des autres ne correspondent pas à son mode de chasse et d'alimentation. De même, la proximité des zones humides seules ne suffit pas à l'établissement de couples nicheurs. En France, les paysages vallonnés qui constituent le piémont des massifs montagneux lui conviennent parfaitement. Le Milan royal ne dépasse guère la zone des 1 000 mètres d'altitude pour établir son nid. Toutefois il franchit régulièrement cette limite pour chercher sa nourriture.

Localisation et état des connaissances

Le Milan royal est un migrateur plus ou moins régulier sur les rives du Léman au printemps comme en automne. Entre 700 et 1300 individus sont dénombrés au passage pré-nuptial sur le site de suivi de la migration de Hucel, commune de Thollon-les-Mémises.

Les premières observations en période de nidification sur le site de Ripaille datent de 2008, année durant laquelle des observations estivales laissent supposer une nidification probable.

Au cours de la saison de nidification 2011 (de mars à juillet) un couple territorial est établi dans l'arboretum du Domaine de Ripaille. Le nid n'a pas pu être localisé précisément. Ce couple a donné un jeune, observé volant en juillet.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Le Milan royal était auparavant jugé comme non menacé, suite à l'augmentation des populations dans les années 80. Son statut a été modifié récemment suite à la baisse des populations constatée dans les pays qui hébergent les plus grosses populations (Allemagne, Espagne et France), du fait de la faiblesse des effectifs mondiaux (19 000 à 25 000 couples nicheurs) et de son endémisme européen. Il figure aujourd'hui sur la liste rouge mondiale (IUCN) comme espèce quasi-menacée et est considéré comme étant en déclin à l'échelle européenne [bg2]. L'effectif national de 3 000 à 3 900 couples estimés en 2002 doit être plus proche de 3000 couples actuellement, conférant au Milan royal le statut d'espèce « en Déclin ».

L'effectif total qui hiverne en France est estimé à environ 6 000 individus.

En Haute-Savoie, l'installation du Milan royal comme nicheur est récente. La population est estimée à moins de 10 couples.

Les menaces majeures qui contribuent au déclin de la population française et européenne sont d'une part la dégradation des sites de nidification (intensification de l'agriculture entraînant un appauvrissement des ressources alimentaires, enfrichement des zones de chasse) et d'autre part l'empoisonnement direct et indirect. L'analyse des cas de mortalité révèle que le Milan royal est victime des lignes électriques (électrocution), des tirs (malgré sa protection légale), des éoliennes (problème de collision sur les sites de nidification) et de dérangements en période de nidification (travaux forestiers à proximité des nids entre autres).

Etat de conservation sur le site

L'installation du Milan royal sur le site est récente. Avec une première nidification prouvée en 2011, le statut de conservation sur le site peut être jugé favorable.

Objectif de conservation

Maintenir le couple nicheur présent.

Perspectives d'action

Proscrire tout abattage en période de nidification entre mars et juillet afin de garantir la tranquillité et la réussite des nichées.

Proscrire l'utilisation de rodenticides dans les cultures agricoles environnantes.

Pie-Grièche écorcheur
***Lanius collurio* (Linnaeus, 1758)**
Code Natura 2000 : A338

Description

Le mâle adulte, vivement coloré, arbore un manteau brun roux, une calotte et un croupion gris cendré, une queue noire bordée de blanc à la base et des parties inférieures d'une couleur rose vineux plus ou moins intense selon les individus. Le bec et les pattes sont noirs. Le masque, typique de la famille des Laniidés, est noir aussi et s'étend sur les lores, les yeux et la zone parotique.

La femelle adulte est beaucoup plus terne, avec un dessus plus ou moins brun-gris, parfois roussâtre (variable). Son masque facial est moins net que chez le mâle et son dessous d'un blanc jaunâtre sale est fortement vermiculé, barrée de lignes noires. Le juvénile, très semblable à la femelle adulte, s'en distingue surtout par les dessins en forme de croissants qui ornent ses parties supérieures.

Une mue complète a lieu dans les quartiers d'hiver africains de novembre à mars.

Le chant, gazouillis comprenant de nombreuses imitations, très limité dans le temps, relativement peu audible, ne permet guère de repérer l'espèce. Par contre, les cris territoriaux du mâle, un peu nasillards et lancés à son arrivée au printemps, sont très typiques et s'entendent de loin.

Longueur totale du corps : 16 à 18 cm. Poids : généralement 25-40 g.



Statut juridique

Espèce protégée au niveau national (article 1 et 5 de l'arrêté du 17 avril 1981 modifié)
Annexe I de la directive Oiseaux
Annexe II de la convention de Berne.

Caractères biologiques et écologiques

La migration postnuptiale bat son plein entre mi-juillet et mi-août. En France, les observations se raréfient progressivement en septembre, pour devenir exceptionnelles en octobre ou plus tard. La Pie-grièche écorcheur, migrateur nocturne, fait partie des rares espèces d'Europe occidentale à avoir une migration orientale.

Le départ des zones d'hivernage a lieu entre mi-mars et mi-avril. Au printemps, les premiers oiseaux arrivent en France à la fin avril ou au début de mai, après avoir suivi un itinéraire différent de celui de l'automne. L'espèce effectue une véritable migration « en boucle ».

Dans les jours qui suivent son retour de migration, le mâle, arrivé le plus souvent en premier se fait remarquer par ses cris caractéristiques. Il est alors perché au sommet des plus hauts arbres qui parsèment son futur territoire.

L'espèce, qui chasse à l'affût, est souvent bien visible. La plupart des proies sont prélevées au sol ou dans la basse végétation, mais parfois aussi, surtout par beau temps, dans l'espace aérien. Chaque couple occupe un espace vital généralement compris entre 1,5 et 3 ha, volontiers à proximité d'autres couples. Des secteurs particulièrement attractifs peuvent regrouper jusqu'à six couples pour dix hectares.

La Pie-grièche écorcheur est très opportuniste et généraliste. Toutes les études confirment qu'elle est avant tout insectivore, mais que les petits vertébrés (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères) constituent souvent près de 5% de ses captures soit 25 à 50% de la biomasse ingérée, ce qui est loin d'être négligeable.

La nidification de l'espèce suit très rapidement son retour de migration. Le nid, généralement construit entre 0,5 et 1,5 m dans un buisson, le plus souvent épineux (prunelliers, aubépines, ronces, etc.), reçoit entre quatre et six œufs entre le 15 mai et le 15 juin.

Le succès de la reproduction dépend de deux facteurs essentiels : la pression de prédation sur les œufs et les poussins et les conditions météorologiques. Des pluies persistantes et/ou des

températures très basses au moins de juin peuvent avoir un impact notable, notamment en réduisant l'accessibilité à la nourriture.

La longévité potentielle de la Pie-grièche écorcheur est de l'ordre de cinq à six ans.

Habitat

La Pie-grièche écorcheur est une espèce typique des milieux semi-ouverts. Les mots-clés qui résument ses besoins fondamentaux sont : buissons bas épineux, perchoirs naturels ou artificiels d'une hauteur comprise entre un et trois mètres, zones herbeuses et gros insectes.

Actuellement, les milieux les mieux pourvus en Pies-grièches écorcheurs se caractérisent par la présence de prairies de fauche et/ou de pâtures extensives, parfois traversées par des haies, mais toujours plus ou moins ponctuées de buissons bas (ronces surtout), d'arbres isolés et d'arbustes divers, souvent épineux et de clôtures (barbelés).

Espèce typique des milieux intermédiaires, la Pie-grièche écorcheur évite totalement les forêts fermées, mais aussi des milieux ouverts y compris prairiaux quand ils sont complètement dépourvus de végétation ligneuse. C'est aussi une espèce typique des milieux agro-pastoraux, à condition cependant que ces derniers offrent des possibilités de nidification (buissons) et de chasse (perchoirs).

Localisation et état des connaissances

Le Pie-grièche écorcheur niche sur le site de Guidou avec 1 à 2 couples présent chaque été dans la prairie de la Grande Corne.

L'espèce est mentionnée en mai 2008 à Ripaille mais sans indice de nidification.

Enfin, la reproduction était attestée en 1990 à la Sablonnière mais aucune donnée ne vient confirmer une présence récente.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Le statut de conservation de l'espèce est considéré comme défavorable en Europe, en raison d'un déclin historique avéré. Les effectifs européens sont estimés entre 6,3 et 13 millions de couples.

En France, le statut de conservation de la Pie-grièche écorcheur est considéré comme « En déclin ».

L'enquête effectuée en 2004 par la LPO Haute-Savoie permet d'estimer la population départementale entre 4000 et 5000 couples.

Outre l'influence possible du changement climatique, la disparition ou la raréfaction de cette espèce dans de nombreuses zones de plaine résulte des changements, souvent brutaux, des pratiques agricoles intervenus au cours des 40 dernières années : recul des prairies (moins 25% entre 1970 et 1995), conséquences des remembrements, importante régression des haies (perte annuelle d'environ 45 000 km par an entre 1975 et 1987). Cette tendance se poursuit en bien des régions.

L'utilisation accrue de pesticides a probablement eu un rôle très négatif par son impact sur les populations d'invertébrés. Les produits vétérinaires et notamment les helminthocides, utilisés pour le traitement parasitaire du bétail, peuvent également avoir un impact considérable sur les écosystèmes pâturés. Il en est de même des opérations d'intensification de l'exploitation des prairies, qui en appauvrit la composition floristique et la faune entomologique au détriment de cette Pie-grièche.

Globalement la régression de formes d'agriculture extensives basées sur la polyculture-élevage et surtout sur l'élevage de bovins ou d'ovins a été très défavorable.

Etat de conservation sur le site

Malgré le très faible effectif nicheur considéré, l'absence de donnée récente à Chens et la disparition d'une haie de nidification à la Grande Corne en 2007, le statut de conservation de l'espèce peut être considéré comme défavorable.

Objectif de conservation

Garantir la disponibilité en habitat de nidification sur les parcelles agricoles.

Perspectives d'action

Favoriser la présence de buissons isolés (épineux de préférence : *Rosa sp.*, *Crataegus sp.*, *Rubus sp.*) sur les parcelles agricoles (Chens, Coudrée Rovorée et Ripaille)

Entretien de la prairie sèche de la Sablonnière afin de contenir la fermeture par les ligneux

Maintenir des bandes enherbées favorables à l'entomofaune dans les parcelles agricoles (Chens, Coudrée Rovorée et Ripaille)

Martin pêcheur
***Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)**
Code Natura 2000 : A229

Description

Le Martin-pêcheur, remarquable par sa silhouette caractéristique et ses couleurs éclatantes, est un oiseau de taille modeste, atteignant à peine celle d'un Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*). Perché, il se tient dressé. Le corps, court et trapu, paraît disproportionné comparé à la grosse tête prolongée d'un long bec en forme de poignard (4 cm).

Les minuscules pattes rouges et la queue très rudimentaire sont également les signes caractéristiques du genre *Alcedo*. Les deux couleurs dominantes du plumage sont le bleu, pouvant passer au vert selon la luminosité sur le dessus, et le roux orangé chaud sur les parties inférieures. Le bec du mâle est entièrement noir, celui de la femelle est teinté de rouge ou d'orangé à la base de la mandibule inférieure. Le juvénile ressemble à l'adulte, mais avec le plumage plus terne et plus vert. Les pattes sont grisâtres.

Les ailes courtes sont animées de battements soutenus permettant un vol très rapide et droit.

Les contacts auditifs sont décelés surtout en vol. Le cri le plus connu ressemble à un sifflement aigu, bref et perçant, parfois bisyllabique pouvant être répété par séries en cas d'excitation. Le chant, peu entendu et discret, correspond à une simple série de cris émis sur un rythme haché et irrégulier.

Longueur totale du corps : 17 à 19,5 cm. Poids : 35 à 45 g.



Statut juridique

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81)

Annexe I de la Directive Oiseaux

Annexe II de la Convention de Berne.

Caractères biologiques et écologiques

La période des parades nuptiales débute en mars. Le mâle effectue un vol nuptial onduleux au-dessus de la femelle en émettant son chant rudimentaire. Une grande discrétion des nicheurs s'instaure dès le début de la couvaison. Le nid est un terrier creusé dans une berge abrupte située généralement à proximité immédiate de l'eau.

L'espèce fréquente aussi des nichoirs artificiels adaptés, des chablis, parfois loin de l'eau, ou plus rarement des trous dans des piles de pont, des poteaux en voie de décomposition et des tuyaux d'évacuation d'eau. Selon la nature du substrat, la profondeur du terrier varie de 15 cm à plus de 130 cm (moyenne : 60 cm). Les deux partenaires participent au creusement.

La ponte, qui comprend en moyenne sept œufs (extrêmes : quatre à neuf), commence à partir de la deuxième quinzaine de mars. La date de ponte est nettement asynchrone, même chez les couples reproducteurs proches les uns des autres. La période des pontes (jusqu'à trois), très longue, s'étale sur au moins cinq mois.

L'incubation assurée par les deux sexes dure 24 à 27 jours. Les jeunes, nourris par les deux parents, quittent le terrier à l'âge de 23 à 27 jours. Les couples reproducteurs élèvent régulièrement deux nichées par an, parfois trois et exceptionnellement quatre. La longévité maximale observée est d'environ 21 ans.

Le Martin-pêcheur se nourrit essentiellement de petits poissons. Il consomme également, mais en faible quantité, des jeunes amphibiens, des lézards, des insectes aquatiques et leurs larves ainsi que des écrevisses. Les adultes capturent généralement des poissons d'une longueur de 4 à 7 cm, plus rarement jusqu'à 11 cm. Les besoins sont estimés à 20 g par oiseau et par jour. L'ichtyofaune consommée comprend surtout des vairons, ablettes, chevaines, goujons, gardons, carpes, carassins, perches et truites. Les parties indigestes des proies sont rejetées sous forme de pelotes.

Habitat

La présence d'eau dormante ou courante apparaît fondamentale à la survie du Martin-pêcheur. Les rives des cours d'eau, des lacs, les étangs, les gravières en eau, les marais et les canaux sont les milieux de vie habituels de l'espèce.

Le long des cours d'eau, l'habitat optimal de nidification se situe dans les secteurs à divagation qui entretiennent des berges meubles érodées favorables au forage du nid. La zone trop exiguë des sources est généralement évitée en période de reproduction, de même que les eaux saumâtres. Par ailleurs, l'espèce étant très sensible au froid, sa distribution est en partie limitée par l'altitude. En Suisse par exemple, l'espèce dépasse rarement 800 m.

En période internuptiale, le Martin-pêcheur fréquente régulièrement le littoral maritime, notamment les côtes rocheuses. Il disparaît systématiquement des sites d'hivernage sensibles au gel.

Localisation et état des connaissances

Nidification

Le Martin pêcheur niche de façon probable sur les trois rivières se jetant dans la baie de Coudrée : le Redon, le Foron et le Vion. La nidification est possible sur l'Hermance et potentiellement sur les Léchères.

Il n'y a probablement pas plus d'un couple par rivières soit entre 3 et 5 pour l'ensemble de la ZPS (soit 10% de la population de Haute-Savoie).

Hivernage

Le Martin pêcheur est présent sur l'ensemble de la ZPS dans des effectifs dépassant rarement 2 individus, probablement du fait d'un comportement relativement solitaire. Dans la baie de Chens et la baie de Coudrée il s'agit très probablement des nicheurs locaux. La ressource alimentaire pour cette espèce étant abondante, l'espèce est certainement très sédentaire sur le Léman. Dans le port de plaisance de Coudrée, 2 à 3 individus hivernent de façon régulière.

Les comptages Wetlands de janvier permettent de comptabiliser entre 2 et 8 individus sur l'ensemble du Léman français.

Tendances évolutives et menaces potentielles

La population européenne présente un statut de conservation défavorable en raison d'une chute des effectifs, plus ou moins importante selon les pays, au cours de la période 1970-1990.

La France, en raison d'un dense réseau hydrographique et de nombreuses régions d'étangs, accueillerait une population de 10 000 à 30 000 couples.

50 couples pour le département de la Haute-Savoie (MATERAC & AL., 2000).

Le Martin-pêcheur est exposé à des menaces variées :

- La rectification des cours d'eau, le reprofilage des berges, les enrochements, et tous les travaux de consolidation de berges réduisent la disponibilité des sites de reproduction.
- Les étiages estivaux, accrus localement par les pompages agricoles, accentuent la dégradation des milieux, notamment par une augmentation de l'eutrophisation et la turbidité. La forte baisse du niveau d'eau expose également de nombreux nids aux prédateurs qui ont un accès plus facile aux nids lorsque le pied des berges se retrouve à sec.
- Le déboisement étendu des berges de rivière restreint les postes de pêche.
- La multiplication de petits aménagements de loisirs sur les berges et la fréquentation de plus en plus forte des bords de rivière sont des causes de dérangements fréquents qui se généralisent le long de nombreux cours d'eau.

Etat de conservation sur le site

L'espèce a probablement bénéficié de l'amélioration de la qualité des eaux du Léman. Le statut de conservation peut être jugé favorable.

Objectif de conservation

Maintenir et améliorer la capacité d'accueil des cours d'eau pour la nidification

Perspectives d'action

Projets de génie biologique visant à redynamiser les cours d'eau.

Sterne pierregarin
***Sterna hirundo* (Linnaeus, 1758)**
Code Natura 2000 : A193

Description

Sterne de taille moyenne, au plumage globalement clair. Chez l'adulte, le manteau et les ailes sont gris clair. Le cou, le ventre et les sous-caudales sont blanc pur. Les rémiges primaires sont gris foncé. Le bec est rouge vif, parfois orangé avec la pointe noire. Les pattes sont rouge orangé chez les adultes, plus claires (rosées) chez les jeunes. En période internuptiale, les adultes revêtent un plumage proche de celui des oiseaux de premier hiver : l'aile s'orne d'une barre carpale foncée, le bec devient foncé (souvent noir) et la calotte devient irrégulière et blanche au niveau du front. Les oiseaux juvéniles ont un plumage proche de ce plumage hivernal, mais avec un dessin marqué de brun sombre à brun jaune sur les couvertures, les tertiaires et le manteau. De plus, le bec des juvéniles a la racine orangée (parfois rosâtre). Les filets de la queue ne dépassent pas le bout des ailes. Longueur totale du corps : 34 à 37 cm. Poids : 110 à 165 g avec une moyenne de 125-130 g pour les adultes.



Statut juridique

Espèce protégée (Article 1 et 5 de l'arrêté du 17 avril 1981)
Annexe I de la Directive Oiseaux
Annexe II de la Convention de Berne
Catégorie C1 de l'AEWA (populations du sud et de l'ouest Europe).

Caractères biologiques et écologiques

L'espèce est coloniale et grégaire en période de reproduction, les couples s'installent souvent très près les uns des autres, souvent fidèles à leurs sites de nidification. Le nid est généralement constitué d'une simple excavation ou dépression sur le substrat ou plus rarement dans la végétation. Il est parfois garni de quelques débris végétaux.

Essentiellement piscivore, l'espèce se nourrit principalement de poissons marins et/ou d'eau douce pêchés majoritairement en vol et piqués. Les proies sont capturées en surface, la profondeur des plongeurs étant en moyenne située entre 20 et 30 cm, mais pouvant atteindre 50 cm de profondeur [4]. Le régime alimentaire (diversité des espèces proies notamment) varie beaucoup d'une colonie à l'autre en fonction de la disponibilité en proies et des conditions de capture.

En eau douce, les poissons de la famille des Cyprinidés (Ablettes, Gardons...) de petite taille (2.5 à 8 cm) sont les plus consommés.

Migratrice transsaharienne, la Sterne pierregarin quitte totalement ses sites de reproduction à partir de la mi-août et dans le courant du mois de septembre.

Les premiers migrateurs arrivent en France de la fin mars au début du mois d'avril, les individus les plus précoces étant notés au début du mois de mars. Les oiseaux ont besoin d'une eau suffisamment claire pour repérer en vol (souvent en vol sur place) les proies qu'ils capturent lors de plongeurs en piqués. Les oiseaux se nourrissent principalement dans un rayon de trois à dix kilomètres du site de nidification. Ces distances peuvent varier en fonction de l'abondance des proies et de la détectabilité de celles-ci (turbidité de l'eau par exemple), jusqu'à 22 km voire 37 km.

Habitat

La Sterne pierregarin est essentiellement inféodée au milieu aquatique (lac, cours des rivières et des fleuves, littoraux...) tout au long de son cycle annuel (nidification, hivernage et halte migratoire). En période de nidification, l'espèce se retrouve sur le littoral, le long des grands cours d'eau et sur les lacs, gravières, bassins et lagunes continentales. Elle préfère les îlots, bancs de sable et de galets,

ainsi que plus récemment, les éléments artificiels mis à sa disposition (radeaux de nidification) et plus accidentellement, les ouvrages anthropiques, digues, piles de ponts désaffectés, embarcadères pour s'y installer.

Localisation et état des connaissances

L'espèce occupe la baie de Coudrée au printemps avant de gagner les colonies installées sur des radeaux artificiels en Suisse (retenue de Verbois, RN des Grangettes...). Habituellement ce sont jusqu'à 30 individus qui stationnent en avril et mai. En 2008 plus de 100 individus ont stationné sur le site durant la deuxième décennie d'avril. Des comportements nuptiaux (parades et échanges de nourriture) ont été notés en 2002, 2007, 2011 sur les îlots sableux de Coudrée.

Des individus isolés ou de petits groupes d'adultes peuvent être notés durant le mois de juin. Les effectifs augmentent à nouveau à partir de la mi-juillet. Il s'agit de dispersion post-nuptiale. Plusieurs dizaines d'oiseaux peuvent alors se rassembler, jusqu'à 50 individus en juillet 2011 posés sur un ponton à l'est de l'embouchure du Foron. Des jeunes volants encore dépendant du nourrissage par les parents font partie de ces groupes.

L'espèce est notée sur le lac au niveau de Chens. Il s'agit là de transit entre les colonies de reproduction genevoises et la baie de Coudrée.

Tendances évolutives et menaces potentielles

La population mondiale est estimée à moins de 500 000 couples. La population Européenne, considérée comme stable depuis 1990, est estimée à plus de 270 000 couples ; son statut de conservation est considéré comme favorable. La population Française, non menacée, est fluctuante. Elle s'élevait à 4 880 couples en 1998 (1,8% de la population Européenne estimée).

Etat de conservation sur le site

La Sterne pierregarin a niché jusque dans les années 90 sur le Réserve Naturelle du Delta de la Dranse. Elle n'a apparemment jamais niché sur le périmètre désigné.

Le statut de conservation doit être considéré comme défavorable sur le littoral français suite à la disparition de la seule colonie de reproduction connue au Delta de la Dranse. Cependant, l'augmentation des populations suisse grâce à l'installation de radeaux artificiels tend à montrer que l'espèce se porte bien.

Objectif de conservation

Permettre l'installation d'une population nicheuse.

Perspectives d'action

Installation d'un radeau artificiel pour la nidification

Délimitation d'un périmètre de 150 m de rayon d'accès restreint autour du radeau afin d'assurer la tranquillité des nicheurs.

Pic noir
***Dryocopus martius* (Linnaeus, 1758)**
Code Natura 2000 : A236

Description

Le Pic noir est le plus grand des pics européens. Le plumage adulte est entièrement noir sauf une tache rouge vif étendue du front à la nuque chez le mâle, limitée à la nuque chez la femelle. Le bec est blanchâtre sauf l'extrémité et l'arête supérieure noirâtres, l'iris est jaune pâle, les pattes grises. Certains oiseaux ont le plumage teinté de brun, surtout sur les ailes.

La voix est variée et comprend des séries plus ou moins longues de cris, sonores au vol, plaintifs au posé ; le chant très puissant, est émis surtout en vol ou quand un adulte accompagne des jeunes. Les manifestations acoustiques sont nombreuses. Le tambourinage (avec son bec, l'oiseau frappe rapidement une branche ou un tronc sec qui résonne) dure 1,5-2,5 secondes, comporte 35-44 coups de bec et est audible à plus d'un kilomètre. Le martèlement, séries de 80-140 coups de bec/minute, exprime l'excitation, surtout en présence d'un congénère et n'est, lui, audible qu'à faible distance. Le piquage (réaction à un dérangement, par exemple au nid) est encore plus faible.

Longueur totale du corps : 44-48 cm. Poids : 200-380 g.



Statut juridique

Protégé en France (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81)

Annexe I de la Directive Oiseaux

Annexe II de la convention de Berne

Caractères biologiques et écologiques

Espèce monogame, le Pic noir se reproduit dès l'âge d'un an. Dans certains cas, le couple est fidèle plus d'un an. Les parades nuptiales comportent attitudes, mouvements, poursuites, cris stéréotypés ayant pour effet de réduire les tensions entre des partenaires solitaires le reste de l'année. Les préliminaires durent deux mois environ.

L'arbre choisi pour le nid doit (sauf exceptions) avoir le tronc dépourvu de branches sur 4 à 20-25 m environ et être assez gros (au moins 1,30 m de tour à 1,30 m du sol) et il présente en général une écorce lisse, d'où la "préférence" pour le hêtre ou la partie haute du pin sylvestre. D'autres essences sont cependant également utilisées (chênes, peupliers, tremble, merisier, sapin pectiné...).

L'espèce peut être fidèle à son nid plusieurs années. Le nid est creusé dans un arbre sain, directement ou par agrandissement d'une ébauche antérieure ce qui nécessite au moins un mois de travail de forage dans du bois dur.

L'ouverture du nid est ovale (8-9 cm de large, 11-14 cm de haut), la profondeur depuis la base de l'ouverture atteignant 25-50 cm et le diamètre intérieur 21-22 cm. Le fond est garni de poussière de bois et de quelques copeaux. Sa hauteur au sol varie entre 2 et 25 m environ. Le nid est creusé par les deux sexes mais surtout par le mâle. La ponte, en avril-mai, comprend deux à cinq oeufs couvés 12 jours par les deux sexes, principalement le mâle. Les jeunes quittent le nid à l'âge de 27-28 (31) jours. L'indépendance définitive est acquise fin juillet ou en août.

Le régime alimentaire du Pic noir est bien connu en Europe septentrionale, centrale et occidentale, mais très peu dans la taïga sibérienne. Il se compose de deux principaux éléments : les Hyménoptères (surtout fourmis) et les Coléoptères (Scolytes et Cérambycides).

Habitat

Le Pic noir a besoin de grandes superficies boisées (200 à 500 ha), avec présence d'arbres de gros diamètre donc âgés (en général 120 ans pour le Hêtre), d'un accès facile aux environs immédiats de l'arbre porteur du nid, de bois mort en abondance (troncs, grosses branches, souches) et aussi de fourmilières, épigées ou non.

Dans le nord de l'Europe et en Sibérie, il habite la taïga et en Europe centrale et occidentale, les forêts

de résineux et les boisements mixtes (hêtraies-sapinières en montagne) ou de feuillus (chênaies, hêtraies) qu'ils soient traités en futaie régulière, en taillis sous futaie ou en futaie jardinée.

Localisation et état des connaissances

Présent en période hivernale dans les parties boisées du domaine de Guidou. Des manifestations territoriales ont lieu mais la présence estivale n'a jamais été prouvée.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Son statut de conservation est jugé favorable en Europe. On ne dispose pas de données comparatives précises sur l'évolution des effectifs en Europe, même en Allemagne où l'espèce a été bien étudiée.

L'effectif est estimé en France à au moins 5 000 couples à la fin de la décennie 1990-2000. La répartition a complètement changé depuis une cinquantaine d'années. Auparavant, le Pic noir nichait uniquement dans les régions montagneuses (Vosges, Jura, Massif Central, Alpes, Pyrénées). En 1957, on note sa nidification en Côte d'Or, en 1960 dans l'Yonne et, peu à peu dans un grand nombre d'autres départements répartis sur l'ensemble du territoire national. En 1990, il nichait dans 66 d'entre eux. En 2004, il est présent dans presque toutes les régions. Comme c'était le cas en Europe centrale et orientale, il est donc devenu un oiseau de plaine.

Les causes de cette expansion récente restent inconnues.

Etat de conservation sur le site

Non applicable

Objectif de conservation

Améliorer la capacité d'accueil des boisements afin de permettre la nidification de l'espèce

Perspectives d'action

Proscrire tout abattage en période de nidification (de février à juillet)

Conserver des gros arbres morts sur pied

Pic mar
***Dendrocopos medius* (Linnaeus, 1758)**
Code Natura 2000 : A238

Description

Ce Picidé de taille moyenne fait partie du groupe des "pics bigarrés". Le fond du plumage est un mélange de noir et de blanc. Le ventre est rose à la base de la queue. Il s'éclairci pour devenir blanc immaculé sous la gorge. De fines stries noires accentuent ce dégradé caractéristique sur fond jaunâtre aux flancs. La différence entre les sexes est subtile et difficile à observer dans la nature. La calotte du mâle affiche un rouge plus vif et surtout plus uni que la femelle. Le jeune ressemble à la femelle à l'exception du ventre assombri par les stries plus larges. Le bec fin du Pic mar ne lui permet pas de forer du bois sain mais devient un excellent outil pour la capture des insectes qui évoluent dans le feuillage ou sur les écorces des branches et des troncs.

Le vol d'arbres en arbres est ondulant, à l'instar des autres pics. Le tambour, obtenu en frappant une branche, est exceptionnel et toujours de faible portée. Son chant permet une identification rapide et certaine.

C'est une sorte de couinement poussé avec parcimonie de fin février à mai ; ce qui ne facilite pas sa détection. Cependant, des chants sont encore entendus au cours du mois de juin notamment au sein de parcelles où l'espèce se trouve bien représentée.

Longueur totale du corps : 19,5-22 cm. Poids : 52 à 64 g (maximum 85 g)



Statut juridique

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81)

Annexe I de la Directive Oiseaux

Annexe II de la Convention de Berne

Caractères biologiques et écologiques

Cet oiseau discret est souvent difficile à contacter. Il ne tambourine presque jamais et quand il le fait, le tambour est peu audible. Il ne chante que durant une courte période lors de la délimitation des territoires, en fin d'hiver début de printemps et toujours très irrégulièrement. Les couples se forment ou se reforment dès le mois de mars. Des cris et des poursuites rendent alors l'espèce plus facile à contacter. Les densités peuvent donc atteindre de un à trois couples aux dix hectares dans les secteurs favorables et chuter dans la même forêt à un couple pour 20 à 50 hectares (parfois moins).

A la différence d'autres espèces de pic, le Pic mar creuse au moins une loge tous les ans. Le nid est foré dans des branches ou des troncs attaqués par des pourritures lignicoles, alors que l'arbre peut conserver sa vigueur sans autres signes de dépérissement. La cavité sera en général assez haut dans un gros chêne dominant, mais peut également se trouver dans des arbres morts, des perches de 15 à 20 cm de diamètre, dans diverses essences presque exclusivement dans un environnement de gros arbres. Il déroge en bordure des vieilles chênaies où vivent de fortes populations. Il peut alors coloniser des jeunes futaies et d'autres peuplements et structures arborées. Mais l'habitat de prédilection, où les densités sont maximales, reste la vieille chênaie.

La ponte a lieu entre fin avril et mai. L'incubation des cinq à six œufs durera 11 à 12 jours. L'envol des jeunes intervient après 20 à 23 jours. Des pontes de remplacements sont possibles en cas de destruction de la nichée. Dans ce cas, l'élevage de la nichée peut être incertain car éloigné des périodes de pullulations des chenilles défoliatrices. Cependant cette relation reste à confirmer. Les jeunes sont nourris durant une à deux semaines après l'envol puis sont chassés hors du territoire par les adultes.

Habitat

Il vit toute l'année dans les forêts de feuillus avec une nette préférence pour les chênaies et les chênaies-charmaies. Il est observé régulièrement dans des peuplements composés d'essences à écorce rugueuse comme les Chênes pédonculé *Quercus robur* et sessile *Q. petraea*, certains saules arborés *Salix sp.*, Ormes *Ulmus sp.*, Châtaignier *Castanea sativa*, Frêne commun *Fraxinus excelsior*... Il est exceptionnel dans les hêtraies pures et évite les résineux (Sapin, Épicéa et Pin noir)

mais est observé dans quelques pinèdes à base de vieux Pins sylvestres *Pinus sylvestris* et mélangées de chênes.

Il recherche les derniers stades forestiers où dominent les gros chênes. Il lui faut au minimum 20 gros arbres à l'hectare pour nicher régulièrement, mais l'habitat optimum se trouve au-delà des 40 gros arbres à l'hectare, dont le diamètre à 1m30 du sol est supérieur ou égal à 50 cm, ou un équivalent de 12 m² à l'hectare (en surface terrière, unité de mesure utilisée en foresterie). Les densités peuvent alors dépasser deux à trois couples aux dix hectares. Il niche également dans des stades plus jeunes bordant les vieilles parcelles, mais ses densités deviennent faibles.

En hiver, des milieux bocagers (chênes têtards émondés) et les vergers de hautes tiges contigus aux massifs forestiers peuvent être fréquentés. L'erratisme est possible et doit concerner les jeunes à la recherche de territoires non occupés.

Localisation et état des connaissances

Le Pic mar était nicheur dans le domaine de Rovorée probablement jusqu'au début des années 80, mais il a disparu par la suite. Un contact sonore a été noté à Guidou en automne 2008. Il s'agit probablement des prémisses d'une recolonisation à venir, les populations des contreforts du Jura et du bassin genevois présentant une dynamique positive.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Le Pic mar est jugée en situation favorable à l'échelle de l'Europe (généralement stable depuis 1970, mais en déclin au sud est depuis 1990) avec une fourchette d'effectifs de 140 000-310 000 couples.

La transformation des taillis sous futaie en futaie régulière risque, en réduisant les surfaces favorables, de nuire au Pic mar. En effet, dans le taillis sous futaie le Pic mar occupe 100% de la surface forestière, alors que dans la futaie régulière il ne peut en coloniser que 50 à 70% sans que les densités des plus vieilles parcelles compensent cette disparité ; à surface égale, il y a moins de Pic mar dans une futaie régulière.

L'exploitation des gros chênes trop tôt, avant 150 ans, a des influences négatives certaines quel que soit le type de gestion. D'autres facteurs encore peu étudiés, comme le morcellement des forêts, peuvent influencer négativement les populations de Pic mar.

L'exploitation en période de feuillaison, donc en période de nidification, risque de fragiliser certaines populations (dérangements) ou de détruire des nichées par abattage.

Etat de conservation sur le site

Non applicable

Objectif de conservation

Améliorer la capacité d'accueil des boisements afin de permettre la nidification de l'espèce

Perspectives d'action

Proscrire tout abattage en période de nidification (de février à juillet)

Conserver des gros morts sur pied

Hivernants réguliers

Plongeon arctique *Gavia arctica* (Linnaeus, 1758) Code Natura 2000 : A002

Description

Les plumages d'été et d'hiver sont très différents. En hiver, les parties supérieures de l'adulte sont très foncées, presque noires sur le dos, plus claires sur la nuque et la tête. Elles contrastent nettement avec les parties inférieures blanches, une démarcation nette passant au niveau de l'œil depuis la base du bec, et descendant le long du milieu du cou.

Les oiseaux de première année se distinguent des adultes, dans de bonnes conditions, par les liserés claires des plumes du dos, qui lui donnent une allure légèrement striée.

Longueur totale du corps : 58 à 70 cm. Poids : 1316 à 3400 g chez les mâles ; 2037 à 2471 g chez les femelles. Le mâle est assez nettement plus grand que la femelle.



Statut juridique

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81)

Annexe I de la Directive Oiseaux

Annexe II de la Convention de Berne

Annexe II de la Convention de Bonn

Catégorie B2c de l'AEWA (populations du nord de l'Europe et de l'ouest de la Sibérie / Europe).

Caractères biologiques et écologiques

Le Plongeon arctique a une vaste aire de répartition holarctique. En Europe, il se reproduit surtout en Scandinavie, en Finlande et en Russie. Il existe aussi une petite population en Ecosse. En hiver, il est largement réparti depuis la mer Baltique jusqu'aux côtes de l'Atlantique, en Méditerranée et en mer Noire.

Le régime comprend perche (*Perca*), truite (*Salmo trutta*), ablette (*Alburnus*), vandoise (*Leuciscus*) et gardon (*Rutilus*). Ils consomment également des insectes et des crustacés comme les écrevisses.

En hiver (octobre à avril), il est largement réparti depuis la mer Baltique jusqu'aux côtes de l'Atlantique, en Méditerranée et en mer Noire. Les apparitions sur les plans d'eau intérieurs demeurent irrégulières et en faible nombre, hormis sur le lac Léman.

Habitat

En période hivernale le Plongeon arctique est une espèce pélagique ne se rapprochant que rarement des côtes.

Localisation et état des connaissances

Le Plongeon arctique est un migrateur présent exclusivement entre octobre et avril. Avec 288 données (hors comptage) sur le périmètre de la ZPS entre 1977 et 2011, l'espèce peut être considérée comme un hivernant régulier. Jusqu'à 16 oiseaux ont été notés dans la baie de Coudrée en janvier mais ce site accueille habituellement un effectif oscillant entre 5 et 10 individus. La présence de l'espèce dans la baie de Chens et au large de Ripaille est également régulière mais dans des proportions moindres, exceptionnellement plus de 2 individus.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Le statut de conservation du Plongeon arctique est défavorable en Europe en raison d'un large déclin général. En France, l'effectif dénombré à la mi-janvier a varié de 100 à 249, avec une moyenne de 175 individus de 1997 à 2006.

En Haute-Savoie l'espèce n'est un hivernant régulier que sur le Léman.

Etat de conservation sur le site

Le statut de conservation sur le site peut être jugé favorable malgré de forte variation d'effectif.

Objectif de conservation

Maintenir la présence de l'espèce en période hivernale.

Perspectives d'action

Maintenir le système de pêche artisanale garant de la conservation des ressources halieutiques.
Encadrer le développement de nouvelles pratiques de pleine eau pouvant se dérouler en période hivernale.

Fuligule nyroca
Aythya nyroca (Brünnich, 1766)
Code Natura 2000 : A003

Description

Le Fuligule nyroca est un canard plongeur de couleur générale brun acajou, bien que le dos soit de teinte plus sombre. La femelle adulte est plus brune et plus terne que le mâle qui est brun chaud avec des reflets roussâtres. Les deux sexes ont le ventre blanc. De blanc chez cette espèce, on note également les sous-caudales qui se détachent bien du reste du corps à distance, mais aussi les barres alaires larges, sur les rémiges, bien visibles quand l'espèce est en vol. La zone blanche est alors à peu près identique en surface au brun de l'aile. Le mâle adulte possède un œil blanc (iris) ; celui de la femelle est brun noir. Le bec plutôt fin et droit est de couleur grise, avec un court ongle noir à son extrémité.



Les jeunes de première année sont semblables à la femelle, bien que plus ternes encore. Le blanc des sous-caudales et du ventre est aussi moins pur, plus « sale ». La proportion de blanc sur l'aile est identique à celle des oiseaux adultes. Longueur totale du corps : 38 à 42 cm. Poids : varie entre 450 et 600 g selon le sexe.

Statut juridique

Espèce protégée (arrêté modifié du 17/04/81)

Annexe I de la Directive Oiseaux

Annexe III de la Convention de Berne

Annexes I et II de la Convention de Bonn

Annexe III de la Convention de Washington

Annexe A du règlement CEE/CITES

Catégorie A1a et A1c (population Ouest Méditerranée/NordOuest Afrique) et A1a et A3c (population Est Europe/Est Méditerranée/Afrique Sahélienne) de l'AEWA.

Caractères biologiques et écologiques

Le Fuligule nyroca niche sur des étangs et lagunes de faible profondeur, ceinturés d'une riche végétation paludicole, de même qu'avec une végétation flottante fournie (notamment des nénuphars). Dans l'ouest de son aire de répartition, il peut nicher sur des milieux plus ou moins artificialisés comme les étangs de pisciculture. Il fréquente également les milieux aquatiques assez fermés, riches en roselières, les canaux encombrés de végétation, ressemblant ainsi dans ses choix, aux grèbes *Podiceps sp.* et *Tachybaptus sp.*

Le Fuligule nyroca se nourrit principalement de graines et des parties végétatives de plantes aquatiques. Mais les proies animales ne sont pas délaissées, tels les petits poissons, les têtards, les larves d'insectes, les vers annélides et les petits crustacés.

Habitat

En hiver, on le rencontre sur les grands plans d'eau, les lacs de barrages, les réservoirs, dans les troupes de fuligules – particulièrement le Fuligule milouin – surtout dans la moitié est du pays : sud du Jura à la Camargue, et singulièrement la Dombes et les lacs rhônalpins, bien qu'il puisse être observé partout.

Localisation et état des connaissances

Le Fuligule nyroca hiverne chaque année dans les roselières de Chens avec un effectif compris entre 1 et 3 individus. Le nombre réel d'oiseau fréquentant ce site est probablement plus élevé, l'effectif hivernant sur le canton de Genève étant situé dans une fourchette de 15 à 20 individus se déplaçant au grès des mouvements de masse des fuligules dans le petit lac. L'espèce a également été contacté dans le Port de plaisance de Sciez en compagnie de Fuligule milouin.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Le statut de conservation du Fuligule nyroca est défavorable au niveau mondial. Depuis 2000, il a été classé comme « Quasi-Menacé » et figure dans la Liste Rouge de l'UICN, c'est-à-dire parmi les espèces menacées à plus ou moins long terme si leur déclin se poursuit. Son déclin semble assez important en Europe. Il a été estimé à 30% en dix ans, ce qui lui a valu son statut d'espèce «vulnérable».

En hivernage, il semble qu'il y ait une augmentation des observations depuis les années 1980-1990. Il se peut qu'elle soit due principalement à l'essor de l'ornithologie de terrain. Cependant depuis 1997, le nombre moyen d'oiseaux recensés en janvier est un peu supérieur à ce qu'il était auparavant : 22 oiseaux contre deux à huit depuis 1967. Les années à venir permettront de préciser la tendance numérique de ce canard qui reste rare en France.

Etat de conservation sur le site

L'effectif hivernant est faible mais semble se maintenir ce qui laisse supposer un état de conservation favorable.

Objectif de conservation

Maintenir un site favorable au stationnement des anatidés hivernants dans la baie de Chens.

Perspectives d'action

Assurer la tranquillité dans les roselières de Chens par une mesure de protection réglementaire.
Accompagner et poursuivre le projet de valorisation des roselières engagé par le Canton de Genève.

Grèbe esclavon
***Podiceps auritus* (Linnaeus, 1758)**
Code Natura 2000 : A007

Description

En plumage nuptial, ce grèbe de taille moyenne est caractérisé par la tête noire, ornée de deux touffes de plumes jaune d'or, partant du bec vers l'arrière de la tête. Le dos est gris, les flancs et le cou sont brun-roux, et le ventre est blanc.

En hiver, les parties supérieures de l'adulte sont gris-brun foncé, plus claires sur le dos. Les flancs sont gris clair. Posé sur l'eau, la démarcation avec les joues, le devant du cou et la poitrine, blancs, est assez nette, partant de la commissure du bec, passant par l'œil. Certains individus présentent un collier sombre incomplet. Les oiseaux de premier hiver ne se distinguent pas des adultes.

Les adultes effectuent une mue complète après la reproduction. Les rémiges sont renouvelées simultanément, entre août et octobre. Une mue partielle intervient avant la reproduction, en mars-avril. La mue post-juvénile est très étalée, s'achevant entre janvier et mars. La première mue pré-nuptiale se produit en avril-mai.

Longueur totale du corps : 28 à 30 cm. Poids : moyenne de 424 g pour les mâles et 364 g pour les femelles hivernant en Suisse.



Statut juridique

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81)

Annexe I de la Directive Oiseaux

Annexe II de la Convention de Berne

Annexe II de la Convention de Bonn

Catégorie B1 de l'AEWA (principale population hivernante d'Europe)

Caractères biologiques et écologiques

En France, le Grèbe esclavon séjourne principalement d'octobre à avril. Les stationnements culminent probablement entre décembre et mars. Les rares reprises d'oiseaux bagués indiquent que les oiseaux proviennent d'Islande et de Finlande, mais les caractéristiques biométriques des hivernants, notamment la taille du bec, suggèrent une origine majoritairement orientale.

Les adultes retournent sur les lieux de reproduction peu après le dégel, soit début mai dans l'arctique canadien. La migration d'automne commence fin août, culmine en octobre et novembre. La migration de retour se déroule en mars et avril principalement.

Le Grèbe esclavon recherche ses proies en plongée. Son régime alimentaire n'a pas fait l'objet d'étude durant l'hivernage de l'espèce en France. Il est principalement composé de poissons, de crustacés et de divers insectes aquatiques.

Habitat

En hiver, il fréquente surtout la frange littorale peu profonde des côtes françaises, dans des zones abritées, autour des îles et dans les grandes baies. Des effectifs importants sont aussi observés sur les grands lacs alpins.

Localisation et état des connaissances

Le Grèbe esclavon est présent chaque hiver dans la baie de Coudrée. 1 à 3 individus se mêlent aux groupes de Grèbes à cou noir entre janvier et mars. Habituellement ces oiseaux sont contactés dans la partie ouest de la baie entre la plage de Coudrée et le domaine de Rovorée.

L'espèce a également été contactée dans la baie de Tougues ainsi que dans la baie entre Thonon et le domaine de Ripaille.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Le statut de conservation du Grèbe esclavon est jugé « en déclin » en Europe. Sa population en période de reproduction est estimée entre 6 300 et 11 000 couples, la Fennoscandie et la Russie accueillant les principaux effectifs. Un déclin récent est signalé en Finlande et en Suède. En hiver, l'abondance de ce grèbe dépasse probablement 3 000 individus en Europe. En France, l'espèce est considérée comme « vulnérable », avec un effectif hivernant compris entre 400 et 700 individus en 1997.

Etat de conservation sur le site

L'effectif hivernant est faible mais semble se maintenir, ce qui laisse supposer un état de conservation favorable.

Objectif de conservation

Maintenir la présence de l'espèce en période hivernale.

Perspectives d'action

Maintenir le système de pêche artisanale garant de la conservation des ressources halieutiques.
Encadrer le développement de nouvelles pratiques de pleine eau pouvant se dérouler en période hivernale.

Plongeon catmarin *Gavia stellata* (Pontopiddan, 1763)

Code Natura 2000 : A001

Description

Les plumages d'été et d'hiver sont très différents. En hiver, les parties supérieures de l'adulte sont gris foncé, avec de fines taches claires. Le dessus de la tête et du cou est également gris, mais sensiblement plus clair. Les parties inférieures sont blanches. Les côtés du cou, la gorge et les joues sont clairs, mais sans démarcation nette avec les parties supérieures.

Les oiseaux de première année se distinguent des adultes, dans de bonnes conditions et au début de l'hiver surtout, par les côtés du cou et les joues plus grises, et des marques claires en V sur le dos.

Longueur totale du corps : 51 à 61 cm. Poids : 1170 à 1900 g chez les mâles ; 988 à 1613 g chez les femelles ; les mâles étant généralement sensiblement plus grands que les femelles.



Statut sur le site

Le Plongeon catmarin est un migrateur présent exclusivement en période hivernale sur le Léman. Avec 101 données (hors comptage) sur le périmètre de la ZPS entre 1977 et 2011, l'espèce peut être considérée comme un hivernant irrégulier.

En janvier, jusqu'à 8 oiseaux ont été notés dans la baie de Coudrée, mais la présence de l'espèce est nettement moins régulière que celle du Plongeon arctique sur l'ensemble du Léman.

Le dénombrement de cette espèce semble plus hasardeux que celui du Plongeon arctique du fait d'un comportement sensiblement différent : espèce plus mobile et se tenant plus volontiers au large.

Plongeon imbrin *Gavia immer* (Brünnich, 1766)

Code Natura 2000 : A003

Description

En hiver, les parties supérieures de l'adulte sont foncées, presque noires sur le dos, plus claires sur la nuque et la tête. La démarcation avec les joues, le devant du cou et la poitrine, blancs, sont plutôt diffus. L'œil sombre est entouré de blanc. Un collier sombre incomplet sépare les parties claires du cou et de la poitrine.

Les oiseaux de première année se distinguent des adultes, dans de bonnes conditions, par les liserés claires des plumes du manteau et des scapulaires.

Longueur totale du corps : 80 à 95 cm. Mâles légèrement plus grands que les femelles. Poids : Les rares données disponibles indiquent une grande amplitude de variation de la masse corporelle, de 1600 à 8000 g.



Statut sur le site

Le Plongeon imbrin est le plus rare des trois espèces de plongeon, avec seulement 27 données (hors comptage) entre 1977 et 2011. La totalité des données provient de la baie de Coudrée et ne concerne qu'un seul oiseau. Les mentions de 2 à 4 individus sont exceptionnelles.

Harle piette *Mergus albellus* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : A068

Description

Le Harle piette est un petit canard plongeur assez trapu, facile à identifier, qu'il soit posé ou en vol. Le mâle adulte au plumage nuptial caractéristique ne passe pas inaperçu, même à une grande distance. Il paraît tout blanc avec des lunettes noires. De près, la tête blanche porte une petite huppe érectile

soulignée de noir à l'arrière de la calotte, ainsi qu'une grosse tache noire s'étendant de l'œil à la racine du bec. Excepté le dos noir, les flancs et l'arrière train gris, le corps est blanc, parcouru au niveau du dos et de la poitrine par de fines lignes noires. Le bec et les pattes sont bleu gris, l'iris est blanc bleuâtre. Les ailes noires sont marquées par une grande tache ovale blanche située sur les couvertures très visibles en vol. Deux raies blanches encadrent le miroir noir. Longueur totale du corps : 38 - 44 cm. Poids : 540 à 950 g chez le mâle et 510 à 670 g chez la femelle.



Statut sur le site

La Harle piette hiverne de façon irrégulière sur le Léman. Mentionné 55 fois entre 1980 et 2011, les séjours sont habituellement de courte durée, l'espèce étant très mobile. Très souvent mêlées aux autres espèces de canards, le Harle piette est essentiellement contacté dans la baie de Tougues et dans la baie de Coudrée (port de Sciez et fond de la baie).

Migrateurs en halte Ardéidés

Butor étoilé *Botaurus stellaris* (Linnaeus, 1758) Code Natura 2000 : A021

Description

Le Butor étoilé est un héron trapu. Sa tête est surmontée d'une calotte noire et son bec est encadré de deux moustaches noires. Le plumage brun doré tacheté et rayé de noir est semblable chez le mâle et la femelle.

Le bec et les pattes sont verdâtres. Les mâles, qui sont légèrement plus grands que les femelles, se distinguent par la teinte bleutée que prend le bec à sa base pendant la saison de reproduction.

La teinte générale des juvéniles est semblable à celle des adultes, mais généralement plus pâle dessous et la moustache demeure pratiquement invisible. Dès leur premier hiver, les juvéniles ne peuvent plus être distingués des adultes.

En vol, le cou est rentré à la façon typique des hérons et les battements assez souples des ailes arrondies font penser à une buse ou un hibou grand-duc.

Longueur totale du corps : 70 à 80 cm. Poids : 966 à 1940 g chez le mâle, 785 à 1150 g chez la femelle.



Statut juridique

Espèce protégée (arrêté du 17/04/81),
Annexe I de la Directive Oiseaux
Annexes II de la Convention de Berne
Annexes II de la convention de Bonn
Catégorie A3c de l'AEWA (populations reproductrices d'Europe).

Caractères biologiques et écologiques

Cet oiseau discret demeurant cantonné à la végétation palustre dense est difficilement observable du fait de l'inaccessibilité de son habitat et de ses mœurs.

En cas de dérangement, il adopte un comportement typique, cou étiré et bec pointant vers le ciel.

En dehors de la période de reproduction, le Butor étoilé vit en solitaire, caché le plus souvent dans la végétation.

Selon les études récentes menées en France, le régime alimentaire du Butor étoilé est diversifié, avec une forte représentativité des invertébrés aquatiques (larves de libellules, écrevisse de Louisiane...) et terrestres (coléoptères, courtilières...). A ces proies viennent s'ajouter les poissons (gambusie, carpes...), les amphibiens (têtards de grenouille verte...), les petits mammifères, les oiseaux et les reptiles.

L'âge de la première reproduction serait de un an. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ 11 ans.

Habitat

Le butor fréquente principalement les roselières à *Phragmites australis* inondées, mais peut également occuper d'autres types de roselières (Cladiaies, Typhaies, Scirpaies...).

Les mâles chanteurs fréquentent une grande variété de sites, qui vont des vastes étendues de roselières à des habitats restreints, n'excédant pas quelques hectares, à condition qu'ils offrent des ressources alimentaires suffisantes assurées par une inondation suffisante des roselières et des milieux aquatiques de qualité.

Les femelles recherchent également la proximité de l'eau pour installer leur nid. Elles se distinguent des mâles car elles semblent rechercher les massifs de roseaux les plus hauts et denses pour nicher.

Cette sélection est probablement plus marquée dans le nord de la France où les roselières ont un retard de croissance de l'ordre de deux à trois semaines par rapport au sud. Les mâles chanteurs semblent assez peu exigeants vis-à-vis de la hauteur du roseau lors de leur installation sur les sites de reproduction, mais pourraient être favorisés par des densités de roseaux verts et secs intermédiaires, situation correspondant à des roselières fauchées tous les deux à trois ans.

Localisation et état des connaissances

L'espèce a été mentionnée à 17 reprises sur le périmètre d'étude. Toutes les données proviennent de la prairie de la Grande Corne en avril 2005, 2006 et 2007 puis en mars 2010. Vu sa grande discrétion, l'espèce est probablement annuelle en halte migratoire sur ce site.

Une donnée de janvier 2010 laisse supposer un hivernage dans les roselières de Chens-sur-Léman, l'espèce étant un hivernant régulier des roselières de la pointe à la Bise située à moins de 10 kilomètres au sud-ouest.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Le statut de conservation du Butor étoilé en Europe est considéré comme défavorable, avec une population estimée entre 34 000 et 54 000 couples. Un important déclin a été constaté entre 1970 et 1990.

En France, le statut de conservation est considéré comme vulnérable. La population nicheuse a chuté de 35 à 45% en trente ans. Estimée à 500 mâles chanteurs au début des années 1970, la population française n'en comptait plus que 300 en 2000, selon les résultats de l'enquête nationale réalisée dans le cadre du réseau de suivi des espèces nicheuses rares et menacées.

Les effectifs hivernants estimés entre 50 à 200 individus selon ROCAMORA & YEATMANN-BERTHELOT, sont probablement très sous-estimés au regard de la discrétion de l'espèce et seraient plutôt de l'ordre du millier d'individus.

Le programme LIFE Nature « Restauration et gestion des habitats du Butor étoilé en France » a été mené entre 2001 et 2006 sur cinq sites majeurs pour les populations nicheuses de Butor étoilé (Estuaire de Seine, Brenne, Etang de Vendres, Etangs Charnier-Scamandre et Marais du Vigueirat) accueillant en 2000 environ un quart de la population nationale de Butor étoilé.

Etat de conservation sur le site

Non applicable. Aucune donnée ancienne n'est disponible.

Objectif de conservation

Maintenir des habitats favorables au stationnement migratoire et à l'hivernage du Butor étoilé sur la ZPS.

Perspectives d'action

Maintenir les roselières existantes

Améliorer les roselières de Chens-sur-Léman et de la prairie de la Grande Corne pour favoriser le stationnement et l'hivernage de l'espèce.

Aigrette garzette *Egretta garzetta* (Linnaeus, 1766)

Code Natura 2000 : A026

Description

L'Aigrette garzette est un petit héron, entièrement blanc. En plumage nuptial, l'adulte porte sur la nuque deux à trois longues plumes effilées. Le bec est noir et les lores gris-vert la majorité de l'année et rougeâtre en période nuptiale. Les tarsi sont également noirs, tandis que les pieds sont toujours jaunes. Après la reproduction, elle perd ses parures à la tête et au dos. Le jeune ressemble à l'adulte en plumage d'hiver sans les plumes allongées sur le plastron. La silhouette en vol apparaît svelte et anguleuse, car le cou dessine une saillie très visible en forme de goitre. Les ailes assez courtes et arrondies permettent un vol rapide. Les déplacements sur le sol ou dans l'eau peu profonde, qu'ils soient lents ou rapides selon les circonstances, demeurent toujours élégants. L'aigrette pratique également l'immobilité à l'affût d'une proie ou au repos.

Longueur totale du corps : 56 à 67 cm. Poids : 450 à 615 g.



Statut sur le site 244 données

Migrateur régulier sur la plage de Coudrée et la prairie de la Grande Corne, l'effectif maximum n'a cependant jamais dépassé 9 individus.

Grande aigrette *Casmerodius albus* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : A027

Description

La Grande Aigrette est un grand héron tout blanc, de taille semblable au Héron cendré *Ardea cinerea*. Posée, sa silhouette élégante se caractérise par la finesse et la longueur du cou, également par le corps svelte prolongé de longues pattes. L'impression de légèreté se remarque aussi par les grandes ailes blanches aux battements lents. Comme tous les ardeidés, le cou est replié en vol, formant chez cette espèce comme une « carène » étroite et anguleuse.

L'adulte en plumage nuptial possède d'étonnantes scapulaires ornementales allongées, aux barbes fines et flottantes pouvant atteindre 50 cm de longueur. Le bec est noir à racine jaune avec des lores bleus. Les pattes jaunes au niveau du tibia deviennent roses à rougeâtre à la période des parades nuptiales. Le tarse noir présente une raie latérale jaune plus ou moins importante. Les doigts sont noirs en toute saison. Les jeunes et les adultes non nicheurs ont le bec jaune et les pattes gris vert à noir verdâtre. Longueur totale du corps : 85 à 104 cm. Envergure : 140 à 170 cm. Poids : 900 à 1 650 g.



Statut sur le site 49 données

Migrateur régulier sur la plage de Coudrée et la prairie de la Grande Corne. Habituellement 1 à 3 oiseaux souvent en automne. Au printemps, la majorité des données est du mois d'avril avec un maximum de 6 individus en 2006.

Crabier chevelu *Ardeola ralloides* (Scopoli, 1769)

Code Natura 2000 : A024

Description

Petit héron qui se distingue par ses ailes blanches et par son aspect général jaune ocre. Posé, les pattes semblent courtes et le cou, bref et épais. A faible distance, l'adulte en plumage nuptial se reconnaît aisément à sa crête de longues plumes fines frangées de noir, tombant derrière la tête comme une chevelure. Le haut du dos et les longues scapulaires sont roux rosé, la gorge et le dessous du corps blancs. Les côtés de la tête sont blanc jaunâtre presque sans raies. Le bec est

verdâtre à bleu, avec l'extrémité sombre.

Il n'y a pas de dimorphisme sexuel marqué chez cette espèce.

En automne, le crabier perd un peu de ses couleurs éclatantes. La huppe disparaît, de longues rayures foncées apparaissent sur la tête et le cou ; le dos devient plus sombre. En vol, la silhouette apparaît trapue avec la tête pointue et les battements d'ailes sont légers et rapides.

Longueur totale du corps : 40-49 cm. Poids : 230-250 g.



Statut sur le site 39 données

L'espèce est citée seulement à l'unité et essentiellement en mai sur la prairie de la Grande Corne.

Blongios nain *Ixobrychus minutus* (Linnaeus, 1766)

Code Natura 2000 : A022

Description

C'est le plus petit héron d'Europe. Les couleurs générales de l'espèce tirent sur le beige, le brun, le roux et le noirâtre. Son corps est en grande partie beige clair mais le dos est noir. Une ligne noirâtre part de la pointe du bec en passant par la calotte et se termine au niveau de la nuque. Quelques lignes longitudinales plus sombres sont visibles du cou jusqu'au ventre. La queue est sombre. Ses ailes sont noirâtres dessus avec une grande plage beige clair au niveau des couvertures. De dessous, les rémiges sont sombres et les couvertures plus claires. Les pattes sont jaunâtres. Le bec varie du brun jaunâtre clair au jaune orangé, jusqu'à rougeâtre au plus fort de la parade nuptiale, à l'exception du haut de la mandibule supérieure qui est noir. L'iris est jaune vif.



La femelle est plus terne, plus sombre et moins contrastée dans l'ensemble, le noirâtre étant remplacé par du brun sombre. Le jeune est encore plus sombre et moins contrasté.

Le chant du Blongios nain est une répétition d'un son sourd, comme un aboiement étouffé.

Longueur totale du corps : 33 à 38 cm. Poids : 125 à 150 g

Statut sur le site 5 données

L'espèce est citée seulement à l'unité et essentiellement en mai dans la roselière ou la typhaie de la Grande Corne. La recherche de chanteur dans les roselières de Chens en 2009 n'a apportée aucune donnée.

Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : A023

Description

Petit héron au corps trapu, à la grosse tête engoncée dans les épaules et bas sur pattes, le Bihoreau gris a une silhouette caractéristique. L'adulte se reconnaît facilement à son manteau gris et son dossard noir. Le dessus de la tête est noir, prolongé à la nuque par deux à quatre longues plumes étroites blanches. De près, les joues et le front blanc, le gros œil rouge et le bec noir épais, légèrement incliné vers le bas se remarquent aisément. Tout le dessous du corps, est dominé par le gris clair, légèrement nuancé de crème. Le plumage juvénile est plus sombre, brun terreux rayé de jaunâtre à la tête et au cou, constellé de taches claires allongées sur le manteau. Le Bihoreau présente en vol une silhouette ramassée caractéristique, cou replié, seule l'extrémité des orteils dépasse légèrement la queue. Ses ailes larges, arrondies et son vol silencieux ressemblent à ceux d'une grande chouette.



Longueur totale du corps : 58 à 65 cm. Poids : 500 à 600 g (extrêmes 375 – 800 g).

Statut sur le site 10 données

L'espèce est notée à l'unité entre avril et juillet sur la prairie de la Grande Corne. Une donnée de 9 individus en avril 2011 concerne des oiseaux en migration.

Héron pourpré *Ardea purpurea* (Linnaeus, 1766)

Code Natura 2000 : A029

Description

Le Héron pourpré est un grand échassier aux formes sveltes (typique du genre *Ardea*). L'adulte se reconnaît par son plumage très sombre, d'un gris bleu ardoisé dessus, noir et roux dessous. Le dessus de la tête et les plumes de la huppe sont noirs. Le cou, long et maigre, d'un brun roux, est bordé de part et d'autre d'une longue raie noire. Les pattes sont jaunâtres avec une coloration brune devant le tarse et sur les doigts. Le bec est jaune verdâtre, vert à la base. Les jeunes sont plus clairs, roux fauve dessus, blanchâtre dessous, sans raies noires sur les côtés de la tête et du cou. L'immaturation de premier été ressemble à un adulte aux couleurs ternes avec les couvertures alaires plus brunes.



En vol, la silhouette est très anguleuse. La forte courbure du cou replié dessine une saillie carénée à la base de la poitrine étroite. La grosseur et la longueur des doigts dépassant la queue sont visibles d'assez loin.

Longueur totale du corps : 70 à 90 cm. Poids : 600 à 1 450 g.

Statut sur le site 20 données

L'espèce est contactée à l'unité chaque printemps, essentiellement en mai dans la prairie de la Grande Corne. Une mention provient de Chans en mai 2006.

Migrateurs en halte Limicoles

Chevalier sylvain *Tringa glareola* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : A166

Description

Ce petit limicole présente une coloration d'ensemble brun-gris verdâtre dessus, claire dessous. Le dessus de la tête est brun encadré par les sourcils blancs bien marqués, les joues et le cou sont striés de brun ; le bec, modérément long pour un chevalier, est noirâtre à base vert olive. Le dos, brun et couvert de taches blanches (plus nombreuses en plumage nuptial), se prolonge par le croupion blanc. La queue est zébrée de barres brunes. Dessous, la poitrine rayée de brun sépare la gorge claire du ventre blanc. Les flancs sont mouchetés de brun et les pattes sont jaunâtres à vert olive. L'espèce ne présente pas de dimorphisme sexuel. Les jeunes ont le dessus brun sombre taché de roux et la poitrine est plus nettement rayée.

Poids : 60 g (42-80). Longueur totale du corps : 17 cm



Statut sur le site 431 données

Le Chevalier sylvain est l'un des limicole les plus couramment observé sur la prairie de la Grande Corne et les îlots sableux de Coudrée. Présent entre avril et septembre pour des haltes dépassant rarement quelques jours, le sylvain voyage souvent en groupe ; plus de 50 % des données concerne 2 individus ou plus. Le maximum du passage pré-nuptial est habituellement enregistré durant les derniers jours d'avril avec des effectifs pouvant approcher la dizaine d'individus. 70 % des données sont collectées en avril et mai.

Le passage post-nuptial a lieu de juillet à septembre.

Echasse blanche *Himantopus himantopus* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : A131

Description

Grand limicole facilement identifiable, l'Echasse blanche possède un plumage noir et blanc, de longues pattes rouges et un bec fin, droit et noir.

Les ailes et le haut du dos sont noirs brillants avec des reflets verts, notamment chez le mâle. Des marques noires ou grises, plus ou moins variables sont visibles sur la tête et l'arrière du cou. Un collier blanc contraste avec le dos et la nuque noirs. Les parties inférieures sont blanches. La tête présente une face blanche, alors que le sommet de la calotte est noir, les yeux sont rouges.

En vol, le gris très pâle de la queue remonte en pointe sur le dos et contraste avec les ailes noires et pointues de l'oiseau. Les longues pattes rouges dépassent nettement du corps. Le vol est dynamique, direct avec des battements amples et rapides.

Le dimorphisme sexuel existe sans être trop marqué. Les mâles sont légèrement plus grands et les femelles présentent des colorations plus brunâtres sur les parties supérieures.



Statut sur le site 37 données

L'espèce est contactée exclusivement en avril et mai sur la prairie de la Grande Corne et les îlots sableux de Coudrée. Les mentions ne sont pas annuelles mais en 2008 par exemple, au moins 11 oiseaux ont fait halte entre le 14 avril et le 15 mai. Le maximum enregistré concerne 6 individus le 14 avril 2008.

Avocette élégante *Recurvirostra avocetta* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : A132

Description

Le plumage de l'avocette est noir et blanc. Le corps est essentiellement blanc avec la calotte, la nuque et le bas du cou noir, et trois bandes longitudinales noires au niveau des scapulaires, des couvertures alaires et des rémiges primaires. Ces bandes sont particulièrement visibles en vol. Mais les longues pattes gris-bleu et le long bec noir recourbé vers le haut constituent les caractères les plus marquants de ce limicole. Le plumage de l'avocette ne présente pas de variations saisonnières. L'avocette ne montre aucun dimorphisme sexuel significatif. Les mâles sont sensiblement plus grands, avec un bec sensiblement moins incurvé et des pattes plus longues, mais ces différences sont difficilement perceptibles sur le terrain. Les juvéniles, reconnaissables aux plumes du dos et des scapulaires vermiculées de brun-roux, perdent tout signe distinctif après la première mue. Les adultes effectuent une mue complète après la reproduction, entre juillet et octobre. Une mue partielle intervient avant la reproduction, en février-mars.



Statut sur le site 47 données

L'espèce est contactée surtout en avril sur les îlots sableux de Coudrée. Les mentions ne sont pas annuelles et l'effectif est habituellement de 1 à 2 individus.

Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 : A138

Description

Le Gravelot à collier interrompu est un limicole de petite taille. Son dos est uniformément brun fauve assez pâle. La face et les parties inférieures sont blanc pur. Les pattes sont noires ou gris brunâtre. En vol, la barre alaire bien visible et le blanc très étendu sur les côtés de la queue sont distinctifs. Le bec reste entièrement noir à tous les âges et en toute saison. Le plumage du mâle adulte nuptial est typique : la gorge, le collier, le front et le sourcil blanc contrastent fortement avec un bandeau noir, assez fin sur les lores, puis s'élargissant en arrière de l'œil sombre. La calotte est brun roux orangé, d'une intensité variable selon les individus. Une bride noire la sépare du front blanc. Un trait noir, plus ou moins large, est présent de chaque côté de la poitrine. La femelle est plus terne, les marques sont estompées, le noir étant remplacé par du gris brunâtre. Le blanc est moins étendu sur le front et le sourcil. En hiver, les deux sexes deviennent plus pâles, gris brunâtre. Le juvénile ressemble à la femelle, avec des marques encore plus vagues, et le dessus présente d'étroits lisérés pâles, très vite usés. Longueur totale du corps : 15 à 17 cm. Poids : entre 38 et 49 g.



Statut sur le site 26 données

L'espèce est contactée en avril et mai sur les îlots sableux de Coudrée. Les mentions ne sont pas annuelles et l'effectif est rarement supérieur à 1 individu.

Objectif de conservation pour l'avifaune en halte migratoire

Maintenir l'attrait du site pour les limicoles migrateurs
Assurer la tranquillité des oiseaux sur les zones de stationnement

Perspective d'action pour l'avifaune en halte migratoire

Gérer le niveau d'eau de la prairie de la Grande Corne
Maintenir des îlots de végétation palustre dans la prairie de la Grande Corne
Mettre en place une mesure de protection réglementaire sur les îlots sableux de Coudrée.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats

Végétation des bas marais neutro-alcalins ou bas marais à choin

Code Natura 2000 : 7230

Correspondance Corine Biotope : Bas marais à schoenus nigricans. (54.21)

Phytosociologie : *Schoenetum nigricantis*

Habitat prioritaire : Non

Description

Végétation herbacée hygrophile se développant dans des dépressions humides sur sol alcalin, dominée par des cypéracées et notamment le Choin noir.



Répartition géographique : de nombreuses variantes existent et se répartissent en deux entités : atlantique et continental montagnarde.

Le secteur alpin présente une densité importante de ce milieu.

Localisation sur le site : commune de Sciez, domaine de Guidou

Surface concernée : 0,28 ha

Caractéristiques écologiques

Exigences écologiques

- Alimentation hydrique stable en quantité et qualité
- Milieux oligo-mésotrophe (assez pauvre en nutriments)
- pH basique sur roche calcaire

Plantes caractéristiques

Schoenus nigricans, *Eriophorum latifolium*, *Carex davalliana*, *Dactylorhiza traunsteineri*, *Epipactis palustris*, et de nombreuses autres.

Valeur écologique sur le site

- Habitat de communautés végétales originales et riches en espèce.
- Représentation d'un habitat en forte régression partout sur son aire.
- Zone source pour la dissémination des espèces.

Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site

Dynamique évolutive

Le milieu se maintient tant que la nappe d'eau est bien présente.

En l'absence d'exportation de matière, l'atterrissement progressif et la formation de touradons se conjugue à l'appauvrissement du cortège végétal et à l'arrivée des bourdaines, saules, et bouleaux. L'eutrophisation par accumulation d'eaux chargées depuis les environs concoure à l'installation de mégaphorbiaies eutrophes (végétation de sols humides et chargés en nutriments).

Menaces potentielles

- Drainage de la zone et mise en culture
- Eutrophisation liée à des pratiques agricoles intensives sur le bassin ou autres rejets.
- Non entretien et fermeture du milieu par une végétation ligneuse.

Etat de conservation

Satisfaisant

Perspectives d'action

- Maintien du caractère ouvert par une fauche annuelle avec exportation des rémanents.

Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des *Littorelletea uniflorae*

Code Natura 2000 : 3130

Correspondance Corine biotope :

Communautés amphibiennes pérennes septentrionales (22.31)

Phytosociologie : *Littorelletalia*

Habitat prioritaire : Oui

Description

Tapis de végétaux vivaces submergés pendant une grande partie de l'année par les eaux oligotrophes ou mésotrophes, de lacs, d'étangs, et de mares de la région euro-sibérienne (extrait de la typologie Corine)



Répartition géographique

Habitat continental à montagnard, répartis sur une moitié Est du pays hors zone méditerranéenne.

Localisation sur le site

- Autrefois présent sur l'embouchure du Vion à Sciez
- Présent sous forme de gazons monospécifiques de Littorelle à Messery.

Surface concernée : quelques mètres carrés.

Caractéristiques écologiques

Exigences écologiques

- Eaux éclairées peu profondes, peu minéralisées, oligotrophes à mésotrophes (Assez pauvre en nutriments)
- Substrat grossier (sables) à fin (limon).

Plantes caractéristiques

Littorella uniflora

Valeur écologique sur le site

- La Littorelle représente sur le site la dernière station du bassin du Léman. Cette plante est protégée à l'échelle nationale.

Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site

Dynamique évolutive

En présence de conditions physiques et chimiques stables, et sans perturbation d'origine anthropique, l'habitat est censé se maintenir de façon autonome, le caractère d'immersion régulière empêche l'installation d'une végétation différente hormis la roselière qui peut ponctuellement le supplanter dans des conditions similaires.

Menaces potentielles

- Piétinement trop intense au bord des plans d'eau.
- Eutrophisation et rejet d'effluents dans l'eau.
- Envasement favorisant des espèces moins spécialisées.
- Remaniement des berges et substrats lacustres.

Etat de conservation

La communauté végétale telle que décrite autrefois à l'embouchure du Vion a disparue, la plage du Vion semble néanmoins propice à la réintroduction de la Littorelle. Seuls quelques mètres carrés de Littorelle se maintiennent sur le littoral de Chens-sur-Léman moyennant des actions d'entretien.



Perspectives d'action

- Réimplantation de la Littorelle sur la plage du Vion et d'espèces affines via des banques de graines conservatoires. Suivi de l'action. Opérations d'entretien.
- Limitation de la fréquentation et communication auprès du public.

Pelouse sèche semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaire [* Sites d'orchidées remarquables]

Code Natura 2000 : 6210

Correspondance Corine biotope :

Pelouses calcaires sub-atlantique semi-arides riche en orchidées (34.321)

Phytosociologie : *Mésobromion*

Habitat prioritaire : Oui

Description

Végétation herbacée thermoxérophile peu dense établie sur des sols drainants et calcaires dont le pH est basique. L'exposition et la pente sont souvent favorables à un microclimat chaud.



Répartition géographique

Espaces atlantiques, subcontinentales à subméditerranéens sur roche mère calcaire. Distribution assez large mais en nette régression partout. Cantonné à l'étage planitiaire, en Haute Savoie, l'habitat est présent essentiellement dans les vallées et dépasse rarement l'altitude de 1000 mètres, sur les versant les mieux exposés.

Localisation sur le site

Commune de chens-sur-Léman; lieux-dit La Sablonnière
Commune de Sciez; domaine de Guidou

Surface concernée : 4,4 ha

Caractéristiques écologiques

Exigences écologiques

- S'établissent sur massif sédimentaire carbonaté
- Exposition sud-est à sud-ouest favorable au réchauffement
- Maintient durable par entretien régulier de l'espace (pâturage, fauche).

Plantes caractéristiques

Bromus erectus, *Brachypodium pinnatum* Orchidaceae, *Aster amellus* protégée à l'échelle nationale, et de nombreuses autres espèces.

Valeur écologique sur le site

- Habitat de communautés vivantes originales et riches en espèces notamment d'insectes lépidoptères et orthoptères
- Ressource alimentaire abondante pour certains oiseaux entomophages (Pie grièche écorcheur)
- Végétation assurant la protection et le maintien de sols parfois vulnérables à l'érosion.
- Zone source pour la dissémination des espèces.

Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site

Dynamique évolutive

Cette végétation le plus souvent maintenue par le pâturage ne devient en l'absence d'usage qu'une étape de transition entre une zone pionnière créée et l'arrivée de la forêt. Le stade préforestier voyant progressivement décliner la diversité d'espèces du milieu.

Menaces potentielles

- Usage défavorable, aménagement du site
- Non entretien et fermeture du milieu par une végétation ligneuse
- Fréquentation non respectueuse du site

Etat de conservation

Les sites de la sablonnière et de Guidou demeurent dans un état satisfaisant. Pour le premier, en l'absence de gestion l'avancée des lisières destine le site à un boisement progressif.

Perspectives d'action

- Maintient du caractère ouvert du milieu par débroussaillage de restauration des lisières puis entretien régulier.
- Limitation de la fréquentation, sensibilisation et animation sur cette thématique.

Pelouses calcicoles subatlantiques xérophiles

Code Natura 2000 : 6210

Correspondance Corine biotope :

Prairies calcaires subatlantiques très sèches
(3433)

Phytosociologie : *Xérobromion*

Habitat prioritaire : Oui

Description

Végétation herbacée thermoxérophile peu dense, voire éparse, établie sur des sols drainant et calcaires dont le pH est basique. L'exposition et la pente sont souvent favorables à un microclimat chaud. Le développement des espèces a lieu vers mai-juin après quoi la végétation et le sol se dessèchent rapidement.



Répartition géographique

Espaces atlantiques, subcontinentales à subméditerranéens sur roche mère calcaire. Distribution assez large mais en nette régression partout.

Localisation sur le site

Commune de Sciez, à l'est du domaine de Guidou, dans les anciennes dunes aujourd'hui colonisées par le pin sylvestre

Surface concernée : 0,2 ha

Caractéristiques écologiques

Exigences écologiques

- S'établit sur massif sédimentaire carbonaté.
- Exposition sud-est à sud-ouest favorable au réchauffement, en situation de sécheresse extrême.
- Maintient durable par entretien régulier de l'espace (pâturage ou fauche et débroussaillage des lisières avec exportation des produits de coupe).

Espèces caractéristiques

Bromus erectus, *Orchidaceae* et de nombreuses autres espèces
Criquets de milieux chauds et pionniers
Reptiles

Valeur écologique sur le site

- Faible représentation de cet habitat sur le périmètre étudié ainsi que sur le bassin du léman.
- Habitat de communautés vivantes originales et riches en espèces notamment d'insectes lépidoptères et orthoptères.
- Ressource alimentaire pour certains oiseaux entomophages (Pie-grièche écorcheur)
- Zone source pour la dissémination des espèces.

Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site

Dynamique évolutive

Lentes colonisations par les ligneux et épaissement progressif du sol.

Menaces potentielles

Fermeture du milieu par une végétation ligneuse et ombrage par les arbres proches.

Etat de conservation

Réduit à quelques petites zones, son isolement est peu favorable à la conservation et au brassage génétiques des espèces.

Perspectives d'action

- Entretien des surfaces existantes
- Augmentation de la surface, recréation de zones pionnières par mise à nue du substrat (cette méthode comporte aussi le danger de voir s'installer des plantes introduites indésirables et invasives).

Forêts mixtes de pentes et ravins

Code Natura 2000 : 9180

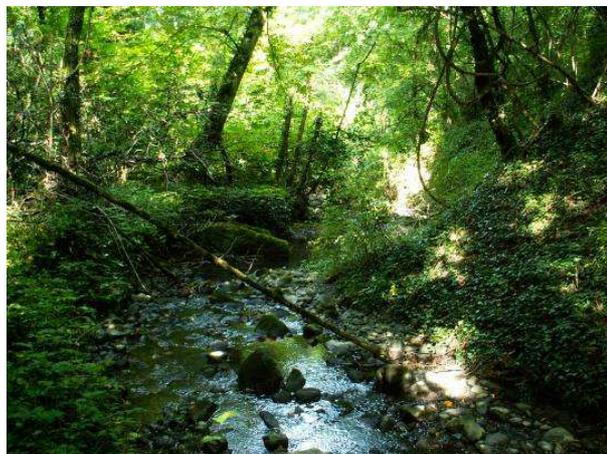
Correspondance Corine biotope : 41.4

Phytosociologie :
Fraxino-Aceretum

Habitat prioritaire : oui

Description

Forêts fraîches et humides dont la strate est plurispécifique, le plus souvent installées sur des pentes plus ou moins abruptes.



Répartition géographique

Le plus souvent à l'étage collinéen, plus rarement à l'étage montagnard, on retrouve cet habitat dans le nord-ouest, l'est, les Pyrénées, les Alpes, le massif central...

Localisation sur le site

Vallon des léchères à Chens-sur-Léman

Surface concernée : 6,4 ha

Caractéristiques écologiques

Exigences écologiques

Pentes ou fond de ravin frais, le sol est souvent limité à de la terre fine entre des blocs.

Plantes caractéristiques

On peut y rencontrer en proportion variable frênes, érables, tilleuls, hêtres et chênes. Les fougères comme *Asplenium scolopendrium* peuvent y être abondantes.

Valeur écologique sur le site

Très intéressante et forte naturalité en absence d'exploitation. C'est l'un des ensemble les plus naturels du site d'étude.

Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site

Dynamique évolutive

Il s'agit d'un stade climacique qui ne peut évoluer tant qu'il ne fait pas l'objet de coupe. L'habitat se maintient donc de façon naturelle hors intervention.

Menaces potentielles

Entretiens et coupe d'exploitation, Pollution et dépôts de déchets, gravats.

Etat de conservation

Non connu.

Perspectives d'action

Inventaires complémentaires pour les coléoptères saproxyliques et les chiroptères.
Nettoyage des éventuels déchets abandonnés par le ruisseau.

Sources pétrifiantes avec formation de travertins

Code Natura 2000 : 7220

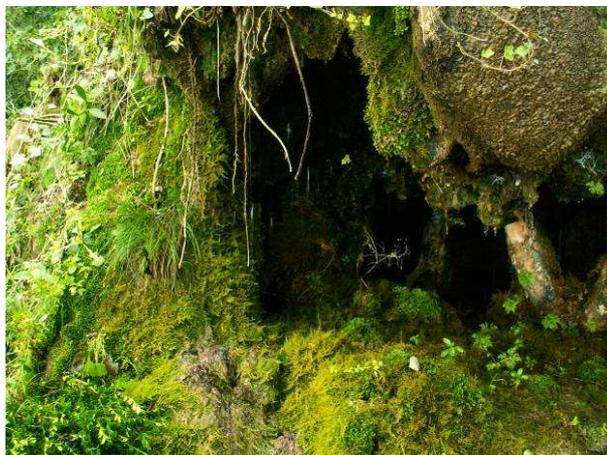
Correspondance Corine biotope :
Sources d'eau dure (54.12)

Phytosociologie : *Cratoneurion*

Habitat prioritaire : Oui

Description

Végétation le plus souvent constituée de bryophytes très spécialisées établies sur des suintements sur roche carbonatée. Le dépôt actif de calcaire permet l'édification de concrétions tufeuses d'aspect remarquable quand elle se forme en surplomb.



Répartition géographique

Ensemble des régions sédimentaires non cristallines où les roches carbonatées sont bien représentées. La pluviométrie suffisante permet un chargement de la roche et une restitution régulière de l'eau.

Localisation sur le site

Commune d'Yvoire, Domaine de Rovorée-La Chataîgnièrre. Les zones de suintement ont lieu sur le talus lacustre à quelques mètres du lac le long du chemin littoral.

Surface concernée : 200 m²

Caractéristiques écologiques

Exigences écologiques

- S'établit sur massif sédimentaire carbonaté
- Adduction d'eau régulière chargée en cations.

Plantes caractéristiques

Cratoneuron commutatum, *Eucladium verticillatum* et d'autres.

Valeur écologique sur le site

- Support unique de communautés bryophytiques.
- Edification de massif de travertins et tufs.
- Surface de l'habitat limitée sur le périmètre étudié.

Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site

Dynamique évolutive

Autonome, le milieu se construit par gravité sous le niveau d'alimentation en eau. Le milieu s'assèche quand l'adduction d'eau diminue ou prend une autre direction, contrainte par la formation elle-même. Les tufs asséchés devenus fossiles sont le support de communautés plus xérophiles.

Menaces potentielles

- Pollution et modifications de la ressource en eau en amont (qualité, débit).
- Captage de l'eau en amont.
- Déviation du cours de l'eau.
- Destruction physique du milieu si il entrave la circulation du chemin.

Etat de conservation

L'effet de concrétion a été localement utilisé et accentué avec la construction d'une grotte conçue pour

amplifier l'esthétique du phénomène. L'état de conservation demeure globalement favorable mais ne peut s'étendre au-delà du chemin jusque dans le lac. Le milieu subit un peu de piétinement à proximité du chemin.

Perspectives d'action

- Canalisation du public pour éviter le piétinement.
- Rétablissement de la circulation d'eau en travers du chemin et aménagement éventuel de passerelles.
- Suivi.

Forêt alluviales à *alnus glutinosa* et *fraxinus excelsior*

Code Natura 2000 : 91^E0

Correspondance Corine biotope :

Bois de frênes et d'aulnes à hautes herbes
44.332

Phytosociologie :

Alno-macrophorbietum

Habitat prioritaire : oui

Description

Bois riverains d'aulnes et de frênes installés sur des terrasses alluviales ou des sols humides eutrophes. Des saules peuvent aussi s'y installer. Une strate herbacée haute et plus ou moins diversifiée peut accompagner en lisières et sous bois. Localement des grands carex sont aussi observables.



Répartition géographique

Des régions atlantiques, subatlantiques et plus continentales de l'Europe. Principalement aux étages collinéens et de plaine.

Localisation sur le site : Domaine de Guidou à Sciez, surface limitée.

Surface concernée : 0,3 ha.

Caractéristiques écologiques

Exigences écologiques

Sols humides et eutrophes, terrasses alluviales à proximité de la nappe d'eau d'une rivière, zones le plus souvent inondables.

Plantes caractéristiques

Fraxinus excelsior, *Alnus glutinosa*, *Salix alba*, *Salix fragilis*, *Filipendula ulmaria*, *Urtica dioica*, *Humulus lupulus*, *Ribes rubrum*, *Solanum dulcamara* et bien d'autres.

Valeur écologique sur le site

Habitat à forte naturalité en absence d'exploitation. A la fois boisement et zone humides, ces contextes ont le plus souvent été remplacé par des plantations de peupliers très pauvres en espèces.

Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site

Dynamique évolutive

Cet habitat climacique se maintient sans intervention, les chablis naturels rajeunissent ponctuellement le milieu. A long terme, mais de façon naturelle, l'accumulation de matière organique tend à élever la surface du sol et à affranchir ce dernier de la nappe d'eau, l'assèchement progressif est lent mais reste naturel.

Menaces potentielles

Drainage des zones humide et surtout plantation de peupliers.

Etat de conservation

Satisfaisant

Perspectives d'action

Inventaires complémentaires et suivis.

Favoriser les boisements de type alluviaux en naturalité et en surface.

Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Code Natura 2000 : 6510

Correspondance Corine biotope :

Prairie de fauche de basse altitude 38.2

Phytosociologie :

Arrhenatherion

Description

Prairies essentiellement fauchées sur des sols bien drainés, correctement pourvus en eau et en nutriments, parfois fertilisés. Les graminées sont prédominantes et souvent hautes comme le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), l'aspect est uniforme. Ce sont des prairies grasses mais qui peuvent être riches en fleurs.

La fauche est effectuée après la floraison des graminées.



Répartition géographique

Large répartition en contexte mésophile dans tous les secteurs où la production de foin pour l'élevage se fait avec de grandes surfaces non intensifiées. Habitats de plaine ou de piémont. Le climat méditerranéen est peu favorable.

Localisation sur le site : Domaine de Guidou à Sciez, Domaine de Ripaille à Thonon et domaine de Rovorée à Yvoire.

Surface concernée : 20 ha

Caractéristiques écologiques

Exigences écologiques

Sols profonds et bien alimentés en nutriments et en eau.

Plantes caractéristiques

Fromental *Arrhenatherum elatius* (photo ci-contre), *Trisetum flavescens*, *Centaurea jacea*, *Crepis biennis*, *Alopecurus pratensis*...

Valeur écologique sur le site

Prairie intéressante, représentée en zone de montagne essentiellement dans les fonds de vallée. Valeur agronomique aussi très intéressante. Habitat à la fois diversifié et productif du point de vue agronomique.



Fromental
(*Arrhenatherum elatius*)

Tendances évolutives et menaces potentielles

Dynamique évolutive

En l'absence d'exploitation, la forêt s'installe naturellement. L'intensification agricole modifie en prairies artificielles de fauche ou prairie de fauche plus intensives. Ces terres agricoles évoluent le plus souvent vers du labour et de la mise en culture.

Menaces potentielles

La fertilisation tend à diminuer la diversité, voire à modifier profondément l'habitat. L'entretien au domaine de Rovorée et parfois assimilé à celui du parc est peu approprié.

Etat de conservation sur le site

Ces prairies tendent parfois à être intensifiées par fertilisation.

Perspectives d'action

Garantir une exploitation par fauche adaptée dans les périodes et avec une limitation des fertilisations.

Eaux eutrophes naturel avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*

Code Natura 2000 : 3150

Correspondance Corine biotope :
Eaux eutrophes (22.13)

Phytosociologie :
Magnopotamion, *Hydrocharition*

Habitat prioritaire : Non

Description

Lacs, étangs et mares eutrophes présentant des eaux habituellement gris sale à bleu verdâtre, plus ou moins troubles, au pH élevé supérieur ou égale à 7. Communauté végétales flottantes à hydrocharis ou potamots des eaux libres.



Répartition géographique

Très large répartition sur les substrats géologiques peu acides, fréquents en plaine. Accompagne souvent les systèmes agricoles intensifs.

Localisation sur le site

Commune de Sciez, domaine de Guidou, secteur de la prairie de la Grande Corne, présence d'eaux stagnantes provoquée par une digue, cette nappe d'eau a volontairement été accentuée pour optimiser l'accueil de l'avifaune lacustre.

Surface concernée : 1,2 ha

Caractéristiques écologiques

Exigences écologiques

- Le plus souvent sur contexte géologique basique
- Bassin versant naturellement riche en nutriment ou fertilisé par l'agriculture.
- La nappe d'eaux est maintenue assez stable et au moins de façon continue.

Espèces caractéristiques

Groupement des genres potamogeton, Lemna et Hydrocharis.

Valeur écologique sur le site

- Les milieux d'eau douce sont peu représentés dans le secteur et constituent l'habitat de communautés vivantes non présentes sur les autres milieux de la zone d'étude.
- Constitue une zone de repos, d'alimentation, voire de reproduction pour les oiseaux aquatiques

Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site

Dynamique évolutive

Atterrissement progressif par accumulation de matière organique.

Menaces potentielles

Fermeture du milieu par une végétation ligneuse et ombrage par les arbres proches.

Etat de conservation

Satisfaisant pour le moment, cette espace joue pleinement son rôle d'accueil de l'avifaune.

Perspectives d'action

Garantir la présence de la nappe d'eau en surveillant les éventuelles fuites dans la digue.

Garantir la quiétude de ce plan d'eau et par là celle de l'avifaune.

Prairies sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

Code Natura 2000 : 6410

Correspondance Corine biotope :
Prairie à molinie sur calcaire (37.311)

Phytosociologie :
Molinion

Habitat prioritaire : Non

Description

Prairies hygrophiles à mésohygrophiles des étages de plaine, de colline et montagnard. La dominance de la molinie traduit sur le site des sols basique, maigres et à tendance humide.



Répartition géographique

Régions atlantiques à continentales, autrefois très répandu, actuellement en forte régression et très menacé dans de nombreuses régions.

Localisation sur le site

Commune de Sciez, domaine de Guidou.

Surface concernée : 0,22 ha

Caractéristiques écologiques

Exigences écologiques

- Le plus souvent sur contexte géologique basique.
- Système agricole de fauche tardive après ressuyage du sol, parfois pâturage.
- Sol engorgé une partie de l'année.

Espèces caractéristiques

Molinia caerulea, *Succisa pratensis*, *Lotus maritimus* ...

Valeur écologique sur le site

Peu représenté sur le site d'étude, l'habitat est menacé et en régression partout y compris à l'échelle locale. Le caractère humide et oligo-mésotrophe dont dépend cet habitat se raréfie.

Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site

Dynamique évolutive

Fermeture par les ligneux en l'absence de fauche agricole tardive ou d'une gestion conservatoire adaptée.

Menaces potentielles

- Fermeture, embroussaillage par abandon.
- Eutrophisation et modification profonde du cortège végétal.

Etat de conservation

Satisfaisant mais limité en surface

Perspectives d'action

Garantir une gestion conservatoire par fauche tardive et limitation des fertilisations du périmètre proche.

Barbastelle
***Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774)**

Code Natura 2000 : 1308

Description

La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne.

Tête + corps : 4,5-6 cm ; avant-bras : 3,1-4,3 cm ;
envergure : 24,5-28 cm ; poids : 6-13,5 g.

La face noirâtre est caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. La bouche est étroite et la mâchoire faible.

Le pelage est noirâtre, l'extrémité des poils est dorée ou argentée sur le dos.

Les femelles sont plus grandes que les mâles.



Statut juridique

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Bonn : annexe II

Convention de Berne : annexe II

Espèce protégée au niveau national en France (article 1er modifié)

Caractères biologiques et écologiques

La période d'accouplement débute dès l'émancipation des jeunes, en août, et peut s'étendre jusqu'en mars, même si la majorité des femelles sont fécondées avant la léthargie hivernale. Les colonies de mise bas comptent le plus souvent 5 à 20 femelles, changeant de gîte au moindre dérangement.

Les jeunes (un par femelle et par an, parfois deux en Europe du Nord) naissent généralement dans la seconde décade de juin.

Le régime alimentaire de la Barbastelle est l'un des plus spécialisé chez les chiroptères d'Europe. Les microlépidoptères (envergure < 30 mm) représentent toujours une part prépondérante (99 à 100% d'occurrence, 73 à 100% du volume).

Habitat

Elle chasse principalement dans les forêts de tous types (feuillues, mixtes et même résineuses) mais recherche surtout les lisières et les clairières. Les gîtes qu'elle fréquente sont surtout les bâtiments et les arbres (écorces décollées et fentes sur feuillus et résineux). Son alimentation semble constituer le facteur limitant pour l'espèce. C'est sans doute la chauve-souris qui supporte les températures les plus basses. Cette espèce est considérée comme très peu adaptable aux modifications (même légères) de son environnement, et semble ne pas supporter la fragmentation forestière.

L'espèce chasse préférentiellement en lisière (bordure ou canopée) ou le long des couloirs forestiers (allées en sous-bois), d'un vol rapide et direct, en allées et venues de grande amplitude.

En léthargie hivernale, les animaux, généralement solitaires, occupent des sites très variés, parfois peu protégés : tunnels désaffectés, grottes, fissures de roches, arbres creux, anciennes mines ou carrières souterraines, caves, linteaux de portes ou de fenêtres, aqueducs souterrains...

Les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles (linteaux en bois de portes de grange par exemple), des maisons (derrière des volets), des cavités dans les troncs ou bien des fissures ou sous les écorces de vieux arbres.

Localisation et état des connaissances

1 contact en automne le long du ruisseau de Burdignin.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Le réseau d'observation des chiroptères en France ne s'étant développé qu'au début des années 80,

avec une pression de prospection augmentant lentement et encore inégalement répartie, les tendances évolutives sont souvent impossibles à définir, hormis dans de nombreuses zones du nord de la France où l'état dramatique des populations ne peut être que consécutif à un déclin.

Cotation UICN : Monde : vulnérable ; France : vulnérable ; Rhône-Alpes : En Danger

Etat de conservation sur le site

Non applicable

Perspectives d'action

Maintenir les arbres foudroyés et arbres à fentes (causés lors des tempêtes par exemple).

- Favoriser les habitats sources pour les papillons de nuit de petite taille (notamment forêts feuillues avec arbres de gros diamètres, et avec sous-bois à poacées, buissons et arbustes sur au moins 30% de la surface, mais avec un espace de vol suffisant pour une recherche active et une capture des proies lors des déplacements).
- Proscrire les insecticides
- Eviter ou limiter les éclairages publics en bordure de forêts ou de lisières exploitées par la Barbastelle (concentrant les proies hors forêt, sur des habitats défavorables à la technique de chasse de l'espèce).
- La gestion en faveur de cette espèce doit de plus se raisonner sur des grandes régions biogéographiques, en permettant des connexions boisées (linéaires) entre les grands blocs et massifs forestiers. C'est une gestion de l'espace à l'échelle de vastes paysages qui convient à l'espèce.

Murin à oreilles échancrées
***Myotis emarginatus* (Geoffroy, 1806)**

Code Natura 2000 : 1321

Description

Le Vespertilion à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne.

Tête + corps : 4,1-5,3 cm de long ; avant-bras : 3,6-4,2 cm ;
envergure : 22-24,5 cm ; poids : 7-15 g.

Oreille : de taille moyenne de 1,4 à 1,7 cm, elle possède une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon. Le tragus effilé atteint presque le niveau de l'échancrure.

Museau : marron clair assez velu.

Pelage : épais et laineux, gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce. Les jeunes ont un pelage grisâtre.

Patagium : marron foncé, poils très souples apparents sur la bordure libre de l'uropatagium. Éperon droit.

Les femelles sont semblables aux mâles, un peu plus grosses. Le guano (fèces) de cette espèce, en dépôt important, est caractérisé par son aspect de galette collante, recouverte de particules de débris végétaux qui tombent du pelage de l'animal lors de l'épouillage au gîte.



Murin à oreilles échancrées (Photo : L. Mignaux)

Statut juridique

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Bonn et de Berne: annexe II

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (article 1er modifié)

Caractères biologiques et écologiques

Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie.

Le rut a lieu en automne et peut-être jusqu'au printemps. La gestation dure 50 à 60 jours.

La mise bas se déroule entre mi-juin et fin juillet en France. Les femelles adultes ont un petit par an. Les jeunes sont capables de voler à environ quatre semaines. L'espèce semble tributaire des conditions climatiques. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 200 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2000 adultes), régulièrement associées au Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et quelquefois au Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), Grand murin (*Myotis myotis*) ou Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*).

La longévité maximale est de 16 ans mais l'espérance de vie se situe autour de 3 à 4 ans.

Habitat

Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude (jusqu'à 1 300 m en Corse). Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux péri-urbains possédant des jardins. Les exigences écologiques de cette espèce paraissent plus plastiques qu'il n'était suspecté.

Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts (lisières et intérieurs des massifs), principalement de feuillus mais aussi de résineux, bocage, milieux péri-urbains avec jardins et parcs. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble constituer un élément essentiel à sa survie.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vastes dimensions répondant aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.

Les gîtes de reproduction sont variés. Une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. En estivage, des individus isolés, principalement des mâles se fixent sous les chevrons des maisons modernes, parfois en pleine lumière. Les colonies de mise bas acceptent également une lumière faible dans leur gîte.

Compte tenu de l'extrême fidélité de l'espèce à son gîte, certains sites sont connus pour abriter

l'espèce en reproduction depuis plus d'un siècle.

Le bruit, comme la lumière, ne semble pas affecter une partie des colonies qui s'installent parfois sous des préaux d'écoles ou dans des ateliers d'usines en activité...

Localisation et état des connaissances

1 femelle est capturée en septembre 2009 près du pont du Foron

Tendances évolutives et menaces potentielles

En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont même parfois en régression nette.

Comme pour la majorité des chiroptères, les menaces proviennent de quatre facteurs essentiels :

- fermeture des sites souterrains (carrières, mines...) ;
- disparition de gîtes de reproduction épigés pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas ;
- disparition des milieux de chasse ou des proies par l'extension de la monoculture qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif.
- les chocs avec les voitures peuvent représenter localement une cause non négligeable de mortalité.

Cotation UICN : Monde : vulnérable ; France : vulnérable ; Rhône-Alpes : vulnérable

Etat de conservation sur le site

Non applicable

Perspectives d'action

Maintenir les peuplements feuillus âgés avec une strate arbustive (principalement les fruitiers)

Conserver, bien sûr, les arbres à cavités ou à fente mais surtout à écorces décollées (utilisés comme reposoirs nocturnes). La présence de points d'eau à proximité des gîtes est également importante pour l'espèce.

La préservation des gîtes de reproduction et d'hibernation est également très importante pour la survie de l'espèce, mais actuellement ces gîtes ne sont pas connus dans le secteur.

Grand murin *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797)

Code Natura 2000 : 1324

Description

Le Grand murin fait partie des plus grands chiroptères français.

Tête + corps : 6,5-8 cm ; avant-bras : 5,3-6,6 cm ;
envergure : 35-43 cm ; poids : 20-40 g.

Oreilles longues, 2,44-2,78 cm, et larges, 0,99-1,3 cm.

Museau, oreilles et patagium brun-gris. Les mensurations crâniennes, la longueur condylobasale (CB) et la rangée dentaire supérieure (CM3) fournissent également de bons critères pour distinguer les deux espèces. Pour le Grand murin, les valeurs extrêmes de ces deux mensurations sont : CB : 19,5-20,7 mm, CM3: 8,3-9,4 mm.

Pelage épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.



Grand Murin en vol (Photo : F. Schwab)

Statut juridique

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Bonn et de Berne: annexe II

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (article 1er modifié)

Caractères biologiques et écologiques

Les accouplements ont lieu dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation. Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit murin, le Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi*, le Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*, le Vespertilion à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* ou le Vespertilion de Capaccini *Myotis capaccinii*.

Les jeunes naissent généralement durant le mois de juin (des cas de naissances ont été observés au mois de mai en Picardie). Les jeunes pèsent généralement 6 g à la naissance, commencent à voler à un mois et sont sevrés vers six semaines. Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

Maturité sexuelle : à 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.

Longévité : 20 ans mais l'espérance de vie ne dépasse probablement pas en moyenne 4-5 ans.

Habitat

Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés en Europe continentale, car probablement seuls ces milieux fournissent encore une entomofaune épigée tant accessible qu'abondante. En Europe méridionale, les terrains de chasse seraient plus situés en milieu ouvert.

Même si les Grands murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte, certains individus peuvent changer de gîte en rejoignant d'autres colonies dans les environs jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.

Gîtes d'hibernation : cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de 7-12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.

Gîtes d'estivage : principalement dans les sites épigés dans des sites assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C : sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers ; mais aussi dans des grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines, souterrains en région méridionale.

Les prédateurs de l'espèce sont essentiellement l'Effraie des clochers *Tyto alba* et la Fouine *Martes*

foina, rarement la Chouette hulotte *Strix aluco*, voire le Blaireau *Meles meles*.

Localisation et état des connaissances

2 individus ont été contactés en septembre 2009, au niveau du Ruisseau de Burdignin ainsi que dans l'allée d'arbres fruitiers.

Tendances évolutives et menaces potentielles

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue.

Le Grand murin était assez rare en Haute-Savoie (5 données en période estivale et 2 gîtes de reproduction connus) (J-F Desmet – 2001). Depuis il a été recensé sur plusieurs autres sites.

Les menaces sont :

Dérangements et destructions des gîtes d'été (restauration des toitures ou à des travaux d'isolation) et des gîtes d'hiver (surfréquentation humaine, aménagement touristique, extension de carrières).

Pose de grillages « anti-pigeons » dans les clochers ou réfection des bâtiments.

Développement des éclairages sur les édifices publics.

Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (labourage pour le réensemencement des prairies, conversion de prairies de fauche en cultures de maïs d'ensilage, enrésinement des prairies, épandage d'insecticides sur des prairies ou en forêt...)

Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.

Intoxication par des pesticides.

Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.

Cotation UICN : Monde : faible risque (quasi menacé) ; France : vulnérable ; Rhône-Alpes : vulnérable

Etat de conservation sur le site

Non applicable

Perspectives d'action

- maintien de corridors boisés entre les gîtes et les terrains de chasse,
- favoriser un accès direct et facilité au sol pour cueillette des proies sur la litière (sous-bois clairs)
- proscrire l'enrésinement, défavorable au développement des proies de l'espèce.

Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi* (Khul, 1817)

Code Natura 2000 : 1310

Description

Le Minioptère de Schreibers est un chiroptère de taille moyenne, au front bombé caractéristique.

Tête + corps : (4,8) 5-6,2 cm ; avant-bras : (4,4) 4,55-4,8 cm ; envergure : 30,5-34,2 cm ; poids : 9-16 g.

Oreilles courtes et triangulaires, très écartées avec un petit tragus.

Pelage long sur le dos, dense et court sur la tête, gris-brun à griscendré sur le dos, plus clair sur le ventre, museau court et clair (quelques cas d'albinisme signalés).

Ailes longues et étroites.



Minioptère de Schreibers (R. Riols)

Statut juridique

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Bonn et de Berne: annexe II

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (article 1er modifié)

Cotation UICN : Monde : faible risque (quasi menacé) ; France : vulnérable

Caractères biologiques et écologiques

Maturité sexuelle des femelles atteinte à 2 ans. Parade et rut : dans nos régions tempérées, dès la mi-septembre avec un maximum au mois d'octobre. Rassemblements en petits groupes. Cette espèce se distingue des autres espèces de chiroptères européens par une fécondation qui a lieu immédiatement après l'accouplement. L'implantation de l'embryon est différée à la fin de l'hiver, lors du transit vers les sites de printemps. La mise bas a lieu entre début juin et mi-juin. Les jeunes sont rassemblés en une colonie compacte et rose.

Taux de reproduction et développement : un jeune par an (rarement deux), volant à 5-6 semaines (vers la fin juillet). La longévité maximale enregistrée est de 19 ans.

D'après la seule étude réalisée en Franche-Comté, les lépidoptères, sur deux sites différents, constituent l'essentiel du régime alimentaire de mai à septembre (en moyenne 84% du volume). Des invertébrés non volants sont aussi capturés : des larves de lépidoptères massivement capturés en mai (41,3%) et des araignées massivement en octobre, (9,3%). Ce régime alimentaire, très spécialisé, est à rapprocher de celui de la Barbastelle.

Habitat

C'est une espèce typiquement méditerranéenne et strictement cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes, du niveau de la mer jusqu'à l'altitude de 1 600 mètres.

Les terrains de chasse sont pratiquement inconnus. En Corrèze, l'espèce utilise les lisières de bois et les forêts, chassant dans la canopée. Une femelle suivie en Franche-Comté durant trois nuits en 1999 a fréquenté des zones forestières (chênaies, aulnaies...) et quelques milieux ouverts (pâturages, vergers, haies, parcs et jardins). Elle a chassé dans un rayon maximal de 7 km du gîte de mise bas.

En hiver, de profondes et spacieuses cavités naturelles ou artificielles, dont les températures, souvent constantes, oscillent de 6,5°C à 8,5°C, sont choisies.

Localisation et état des connaissances

L'espèce a été contactée à 2 reprises en juillet et en septembre 2009, en lisière du Foron et en lisière près de la prairie de la Grande Corne.

Tendances évolutives et menaces potentielles

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. En raison de sa stricte troglophilie, le Minioptère de Schreibers reste une espèce menacée et

étroitement dépendante d'un nombre limité de refuges, en particulier en période hivernale. Certaines régions, comme la Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence et Rhône-Alpes, ont vu disparaître des colonies depuis les années 60. En France, en période hivernale, 7 cavités, comptant chaque entre 10 et 50 000 individus, rassemblent près de 85% de la population hivernale connue.

Cotation UICN : Monde : faible risque (quasi menacé) ; France : vulnérable ; Rhône-Alpes : En Danger

Etat de conservation sur le site

Non applicable

Perspectives d'action

- Favoriser les feuillus sur de grandes surfaces
- Favoriser globalement le développement des lisières,
- Proscrire la coupe des boisements de bord de cours d'eau,
- Proscrire les insecticides en et hors forêt,
- Fauche tardive des prairies en lisière de forêt,
- Favoriser les vergers traditionnellement pâturés.

Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Code Natura 2000 : 1193

Description

Petit crapaud de 4 à 5 cm à peau pustuleuse, les verrues cutanées sont souvent rehaussée de petites épines noires.

Les yeux saillants présentent une pupille en forme de cœur. Membres robustes, les pattes postérieures sont palmées, et les doigts des pattes antérieures libres. Coloration gris terreux ou olivâtre dessus. Ventre jaune ou orangé et noir, ces tâches de couleurs s'étendent sur l'intérieur des pattes.



Taxonomie : *Amphibiens, Anoures, Discoglossidés*

Statut juridique

- Protégé à l'échelle nationale
- Directive "Habitats-Faune-Flore": annexes II
- Convention de Berne: Annexe II
- Cotation UICN: France: Vulnérable

Caractères biologiques et écologiques - Habitat

Espèce avant tout de plaine, il affectionne les milieux bocagers constitués de prairies et haies ainsi que les forêts. Il est fortement dépendant d'éléments aquatiques peu profonds de type mares, ornières, bordures marécageuses d'étangs, anciennes carrières, flaques d'eau en bord de rivière dans lesquelles ont lieu reproduction et développement des têtards. Actif d'avril à octobre dans les points d'eau, il hiverne le reste de l'année sous des pierres, souches, fissures du sol, galeries ou dans la vase, lieux qu'il peut fréquenter l'été en cas de sécheresse. La ponte a lieu en mai-Juin. Les œufs peu nombreux, attachés en amas à des brindilles et plantes aquatiques, se développent en têtards en 2 à 3 jours. Les têtards consomment essentiellement des algues. Les adultes se nourrissent de vers et d'insectes. Le sonneur reste à proximité des points d'eau en été mais peut entreprendre des déplacements assez conséquents par temps humide. La continuité écologique (végétation, haies, points d'eau réguliers) sous forme de trames est favorable et indispensable à ses déplacements.

Localisation et état des connaissances

Individus autrefois présents sur le domaine de Guidou (commune de Sciez) mais non revus récemment. L'espèce a été contactée à deux reprises dans une mare abreuvoir à Chens-sur-Léman. La forêt de Planbois concentre la plus grande population de Sonneur à ventre jaune, notamment sur la prairie « Les Reulands » à Glaiëul des marais. Il pourrait y avoir une connexion à maintenir entre ce site et le Domaine de Guidou proche, notamment par le biais du corridor constitué par le Foron et sa ripisylve.

Une belle population existe sur la réserve naturelle du delta de la Dranse, mais demeure isolée du site étudié.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Bien que de belles populations existent encore, l'espèce est en régression généralisée en Europe, quasiment éteinte aux Pays-Bas et en Belgique.

Sur le site, l'isolement progressif des populations semble être un frein à leur maintien. La très faible densité témoigne d'une population autrefois bien présente et qui périclité. Les rares individus isolés laissent présager une extinction prochaine.

Menaces potentielles

- Destruction des biotopes de reproduction
- Isolement de population et appauvrissement génétique

- Assèchement de mares temporaires avant métamorphose
- Drainage de zones humides
- Pollution de l'eau néfaste pour les œufs et têtards
- Destruction des individus lors de travaux de curage ou de débardage de bois.

Etat de conservation sur le site

Les données connues pour le site restent trop partielles pour le définir.

Objectif de conservation

Maintenir l'espèce et favoriser son retour.

Perspectives d'action

Restauration d'éléments favorables comme le creusement de petits points d'eau, la création de haies et le rétablissement de prairies permanentes.

Maintien des corridors pour assurer une connexion entre sites.

Castor (*Castor fiber*)

Code Natura 2000 : 1337

Description

Le castor est le plus gros rongeur d'Europe, il peut dépasser le mètre et pèse de 16 à 28 kg. Sa queue aplatie et musculeuse est partiellement recouverte d'écaillés. Son pelage blond à reflets roux est très dense et lui offre une excellente imperméabilité. Son profil est fuselé à la nage et plus ramassé sur le sol. Ses pieds imposants sont entièrement palmés, les membres antérieurs sont adaptés au fouissage (griffes) et à la préhension (un doigt opposé aux quatre autres). La confusion est possible avec le ragondin (*Myocastor coypus*), sa nage est plus en surface que celle du castor (toute la tête et le haut du dos émergent), seules la tête et la nuque du castor sont hors d'eau pendant la nage.) Les fèces sont des indices de présence sûres, mesurant 2cm par 3cm de long, elles sont composées de matières ligneuses. Les bois coupés par le castor (arbres entamés ou abattus, écorçage et débitage du bois avec extrémités en "crayon" et les coulées d'accès sont les indices les plus faciles à observer.



Taxonomie : Mammifères, Rongeurs, Castoridés

Statut juridique

- Annexe II de la directive habitats faune-flore
- Convention de Berne: Annexe III
- Espèce protégée au niveau national
- Quotation UICN: à surveiller en France

Caractères biologiques et écologiques - Habitat

L'habitat du castor est strictement cantonné au réseau hydrographique de plaine et de l'étage collinéen. Il fréquente les fleuves et ruisseaux dont la pente est le plus souvent inférieure à 1% ainsi que les plans d'eau connectés aux rivières. Il ne peut se passer d'eau permanente, laquelle assure ses déplacements, une profondeur minimum de 60 cm dans les mouilles lui est nécessaire. Il s'éloigne rarement à plus de 20 mètres de l'eau. Il n'aime pas les vitesses de courant élevées et prolongées dans la durée. Le Castor est une espèce sociale, les deux tiers des individus vivent en groupes familiaux composés de deux adultes et des deux dernières portées. Une seule portée de 2 à 5 jeunes par an voit le jour en mai-juin. Les groupes fréquentent un territoire de 2 à 3 km de cours d'eau. Le castor aménage son territoire, il construit des huttes et terriers en branches ainsi que des barrages pour stabiliser les niveaux d'eau au besoin et conserver une entrée de sa hutte sous l'eau. Exclusivement végétarien, le castor consomme des feuilles, des pousses de ligneux, plantes herbacées, fruits et tubercules et écorces à hauteur de 2kg par jours, 700g si il consomme de l'écorce. Saules et peupliers constituent ses essences préférées.

Localisation et état des connaissances

Le Castor est présent dans 38 départements français, il fréquente les grands ensembles hydrographiques comme les bassins de la Loire et du Rhône, mais aussi de plus petits bassins. En Haute-Savoie, les populations se répartissent principalement sur les affluents des lacs d'Annecy et Léman ainsi que sur la vallée de l'Arve.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Depuis le début du 20^{ème} siècle où l'espèce avait disparue de nombreuses régions et où seule la basse vallée du Rhône était un temps son unique site de présence. Le castor a fait l'objet de nombreuses opérations de réintroduction avec succès, l'espèce gagne désormais de façon autonome

ses nouveaux territoires. Sur le Léman, le lac est son unique chemin pour circuler et gagner les affluents du lac.

Menaces potentielles

L'artificialisation des berges et la réduction des boisements de rives constituent l'essentiel des craintes pour cette espèce.

Etat de conservation sur le site

Les données connues pour le site restent partielles, il s'agit essentiellement d'indices de présence.

Objectif de conservation

Assurer l'habitat d'alimentation et de déplacement du castor sur les rivières et les berges du lac.

Perspectives d'action

Améliorer la connaissance de l'espèce pour le site, inventorier et dénombrer les territoires, identifier le potentiel d'accueil et d'extension de l'espèce et les obstacles à sa circulation.
Identifier d'éventuels conflits avec l'homme (consommation de plantations) susceptibles de mener à sa destruction.

Chabot (*Cottus gobio*)

Code Natura 2000 : 1163

Description

Petit poisson de 10 à 15 cm à la silhouette aplatie, en massue et caractérisée par une tête épaisse (le tiers de la longueur du corps). Large bouche permettant l'aspiration des proies.

Robe de teintes gris-brun tachetée ou marbrée. Avec des barres transversales foncées, Ligne latérale bien marquée. Nageoires pectorales très grandes, étalées en éventail. L'opercule est armé d'un gros aiguillon courbé. L'espèce est dite pétricole car elle se confond par mimétisme au substrat. Mauvais nageur, il ne parcourt pas de grandes distances.



Taxonomie : Poissons, Scorpaéniformes, Cottidés

Statut juridique

- Directive "Habitats-Faune-Flore": annexe II

Caractères biologiques et écologiques - Habitat

Le Chabot fréquente surtout les rivières et fleuves à fonds rocailloux, mais aussi dans une moindre mesure les fonds caillouteux des lacs. Réputé sensible à la qualité des eaux, le Chabot requiert des substrats caillouteux grossiers offrant des caches pour toutes tailles d'individus. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont propices par le renouvellement des fonds en période de forts débits. Le Chabot est souvent associé à la présence des truites, c'est un indicateur positif de qualité des eaux et cours d'eau. L'espèce est territoriale ; en mars-avril, le mâle choisit et prépare un abris sous une pierre et entretient, protège les œufs que la femelle y a collés. L'espèce est carnassière et consomme des larves d'invertébrés benthiques, alevins œufs de poissons.

Localisation et état des connaissances

Le Chabot est présent dans toute l'Europe, exceptés L'Irlande et l'Ecosse. En France, sa distribution est large, quasiment du niveau de la mer à 2380 m dans les Alpes.

Sur le site, le Chabot a fait l'objet de prospections par pêches électriques (ONEMA 2011). Une grande partie des hauts fonds du littoral lui sont favorables en terme de substrat, il a été détecté sur plusieurs secteurs : Tougues à Chens-sur-Léman et le long des berges de Ripaille (Thonon).

D'après une cartographie des habitats littoraux potentiellement favorables au chabot établie par l'ONEMA, d'autres secteurs s'avèrent intéressants pour l'espèce. Cette cartographie n'est pas une carte de répartition de l'espèce, elle représente les zones considérées comme potentiellement très favorables, favorables ou peu favorables au chabot dans le lac.

Extrait de *Cartographie des zones favorables au chabot (Cottus gobio) sur les zones littorales du lac Léman concernées par la directive Natura 2000* (M. BALDECK, ONEMA) :

Il est apparu que les zones de blocs naturels sont les habitats potentiellement les plus favorables (TFAV). L'espèce est pétricole, elle requiert des habitats caractérisés par un substrat grossier. C'est d'ailleurs dans ces zones de blocs naturels que le maximum de captures de chabots a été réalisé.

Les habitats considérés comme favorables (FAV) sont les zones d'afférence, de galets naturels, de blocs artificiels, ainsi que de graviers. Les graviers et galets accueillent les chabots durant leurs premières écophases, les habitats d'afférence permettent un échange génétique avec les populations installées dans les rivières du bassin versant du lac et, par ailleurs, les anfractuosités des blocs artificiels peuvent constituer un « habitat de substitution » adéquat au chabot. Tous ces habitats demeurent donc essentiels pour assurer sa préservation.

Enfin, les zones de fond nu minéral (dalles, sables, limons...), organique (litières) ou d'hélophytes ont été considérées comme peu favorables (PFAV) à l'espèce. Cependant, il est vraisemblable que des chabots y transitent temporairement pour coloniser d'autres secteurs qui conviennent mieux à leurs caractéristiques

écologiques.

Secteur 1, de Chens-sur-Léman à Messery (*cf. cartes Secteur de Chens-sur-Léman et Secteur de Messery*)

Ici, les habitats favorables à l'espèce sont rares à très rares, localisés et leurs surfaces sont restreintes. On notera quelques secteurs de blocs naturels et galets présents d'Hermance à Pénérouaz, au sud de la pointe sur la commune de Chens-sur-Léman. Hormis l'Hermance, les affluents sont de très petit gabarit, leur débit est faible voire intermittent (caractéristique naturelle plus ou moins aggravée par des prélèvements) et ils ne recèlent à priori pas de population de chabot. Les habitats de substitution sont assez largement répandus.

Secteur 2, la Baie de Sciez de Yvoire à Anthy-sur-Léman (*cf. carte Secteur de la Baie de Coudrée*)

Sur ce second secteur, la distribution des habitats littoraux est plus composite. Les habitats très favorables (blocs naturels et grèves de galets) sont moins abondants et demeurent localisés (domaine de la Chataignère à Yvoire), les afférences sont de gabarit plus modeste (Redon, Foron, Vion, Dronset) et le chabot n'est pas systématiquement présent dans ces cours d'eau. Qui plus est, ces embouchures font l'objet de curages plus ou moins réguliers (port de Coudrée...). Les habitats de substitution au chabot, constitués par des linéaires conséquents d'enrochements artificiels (digues des ports, protection des berges), sont toutefois présents (secteur de Sechex).

Secteur 3, de la piscine de Thonon à la Dranse (*cf. carte Secteur de Thonon*)

Sur ce site, les habitats réputés très favorables au chabot, sont largement répandus, zones mixtes de blocs et galets, présence d'une afférence majeure au lac (Dranse) permettant des échanges génétiques entre les populations du lac et de ce cours d'eau, mais aussi habitats de substitution (enrochements).

Tendances évolutives et menaces potentielles

Menaces potentielles

- Remaniements et artificialisations des berges.
- Enrochement ou toute autre action conduisant à l'obstruction des anfractuosités du substrat.
- Baisse de la qualité des eaux du lac par pollution ponctuelle ou durable.

Etat de conservation sur le site

Même si tout le littoral n'a pas fait l'objet de pêches électriques. La qualité des eaux du lac, la bonne représentation de l'habitat et la présence confirmée de l'espèce laissent à penser que le Chabot n'est pas menacé sur le site.

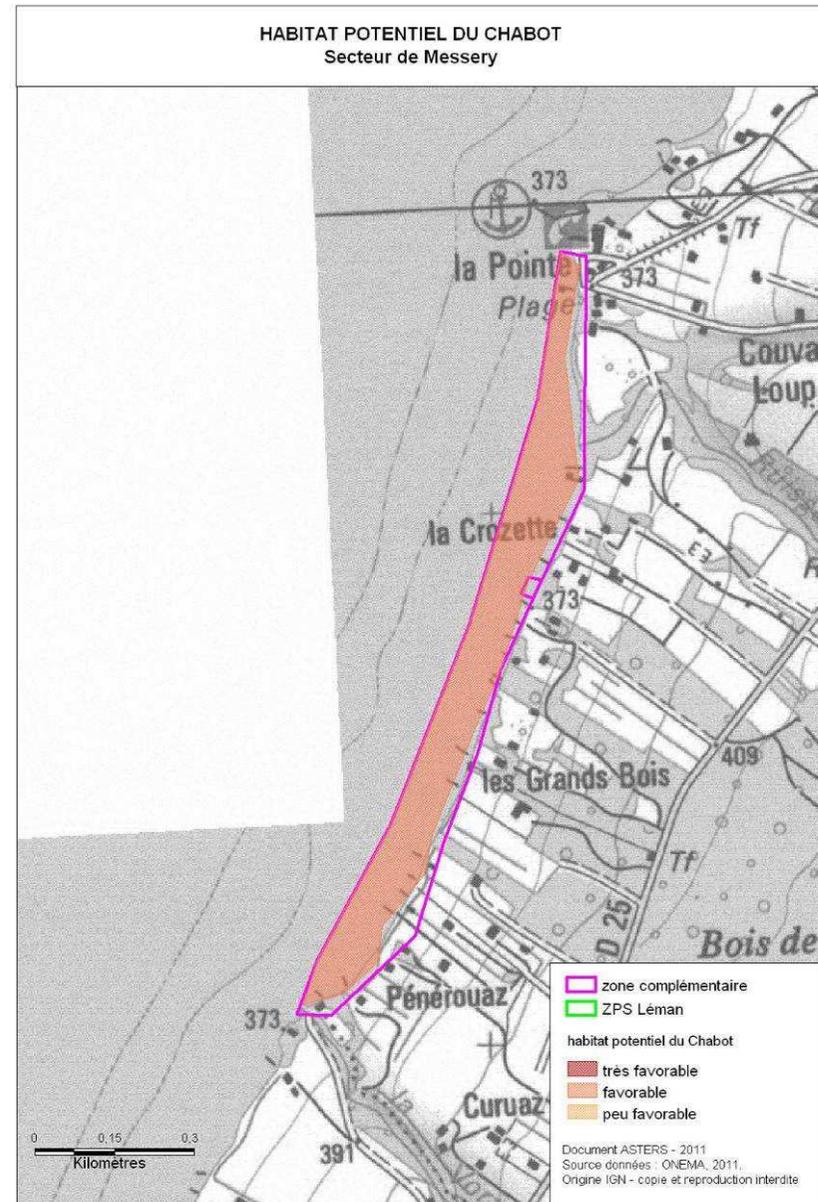
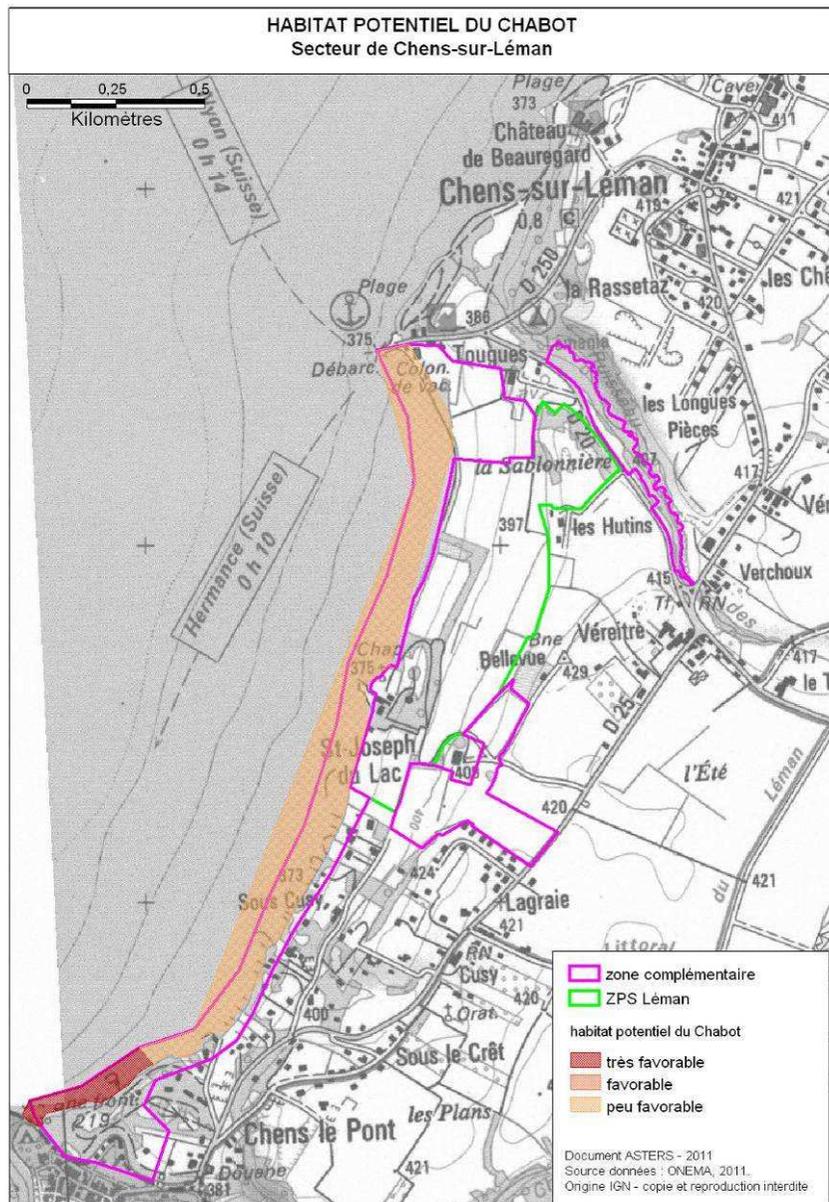
Objectif de conservation

Maintenir les populations dans un bon état de conservation.

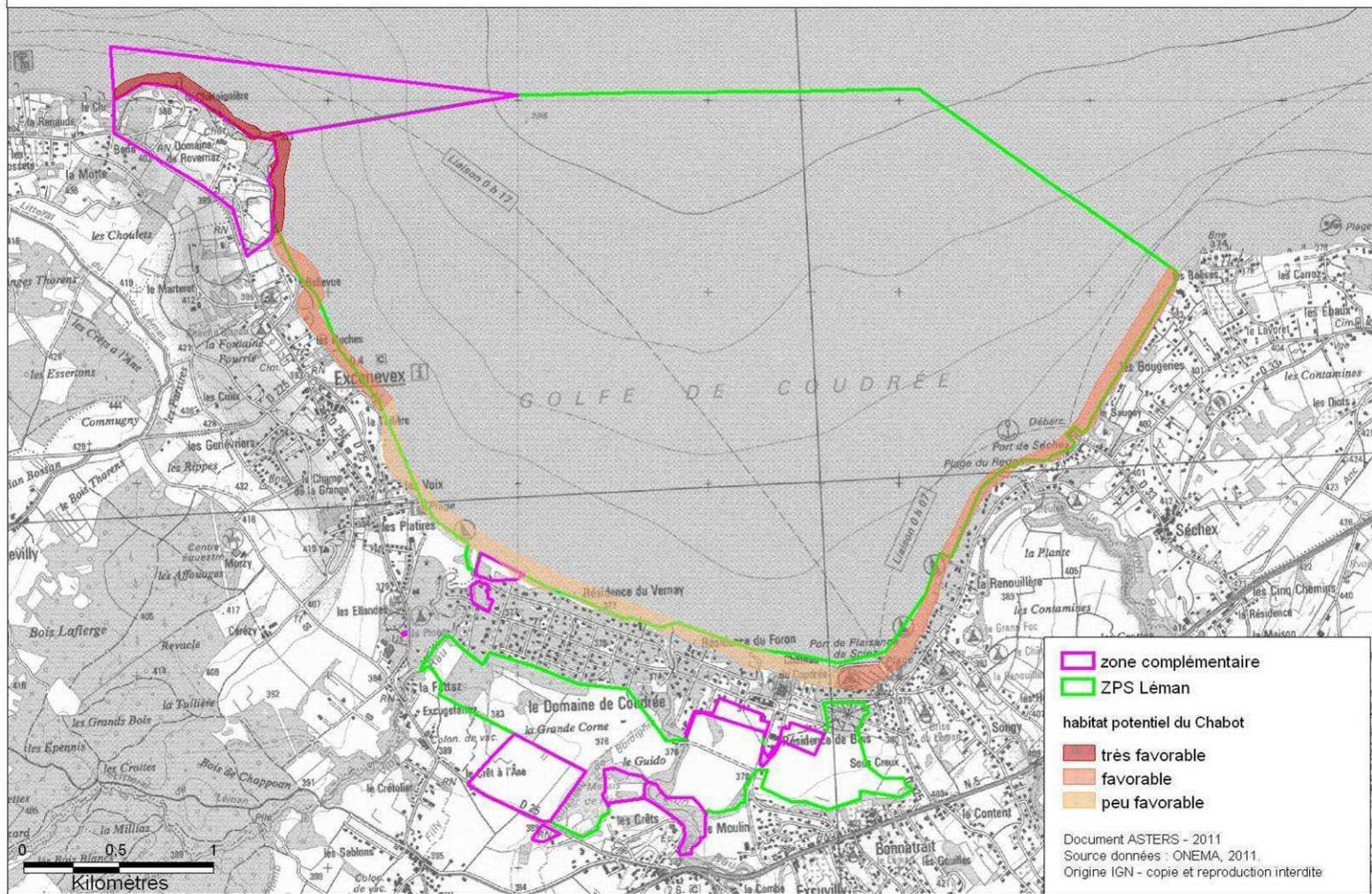
Perspectives d'action

Maintenir son habitat dans un bon état de conservation (surveiller les projets d'aménagement du littoral, pontons, enrochement...)

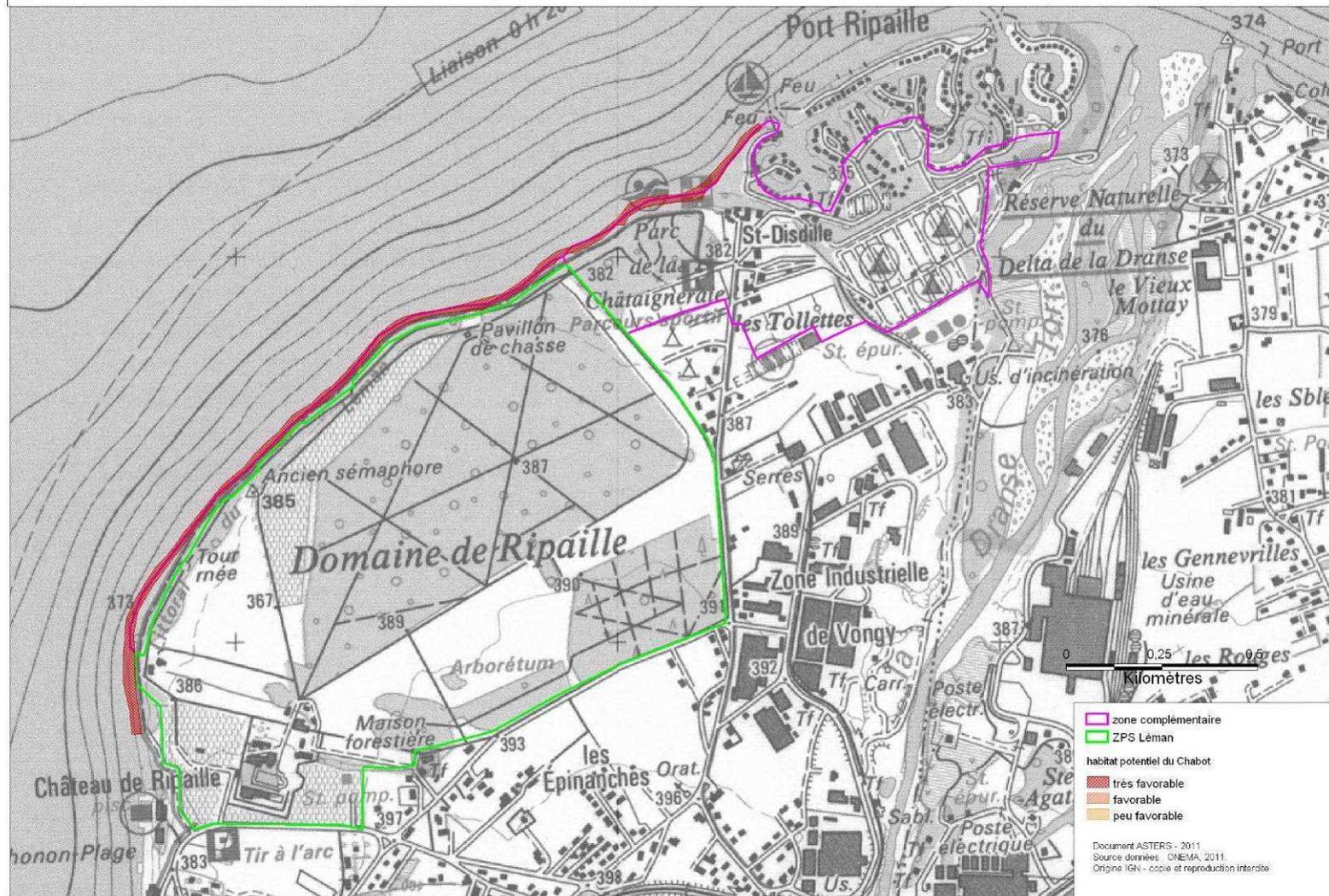
Suivre et cartographier la présence et l'abondance de l'espèce pour mieux cerner sa présence et surveiller les populations.



HABITAT POTENTIEL DU CHABOT Secteur de la Baie de Coudrée



HABITAT POTENTIEL DU CHABOT
Secteur de Thonon



Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)

Code Natura 2000 : 1088

Description

La taille des adultes varie de 24 à 55 mm. C'est l'un des plus grands cérambycides de France.

La silhouette générale montre une légère convergence de l'épaule vers l'extrémité des élytres. Le corps est de couleur noire brillante avec l'extrémité des élytres brun-rouge. L'angle sutural apical de l'élytre est épineux. Le pronotum est fortement ridé avec une pointe sur le côté.

Les antennes dépassent de trois ou quatre articles l'extrémité de l'abdomen chez le mâle. Elles atteignent au plus l'extrémité de l'abdomen chez la femelle.

Sur les pattes, la face inférieure des deux premiers articles des tarses postérieurs est pubescente avec une ligne médiane dénudée.



Taxonomie : Insectes, Coléoptères, Cerambycides

Statut juridique

- Annexe II et IV Directive "Habitats".
- Annexe II Convention de Berne.
- Espèce protégée au niveau national (art. 1^{er})
- Liste rouge mondiale de l'UICN : Monde : vulnérable ; France : statut indéterminé.

Caractères biologiques et écologiques - Habitat

Le développement de l'espèce s'échelonne sur trois ans. Les œufs sont déposés isolément dans les anfractuosités et dans les blessures des arbres. La période de ponte s'échelonne de juin à début septembre. Les larves éclosent peu de jours après la ponte. La durée du développement larvaire est de 31 mois. La première année, la larve s'enfonce dans le bois où elle creuse des galeries sinueuses. A la fin du dernier stade, la larve construit une galerie ouverte vers l'extérieur puis une loge nymphale qu'elle obture avec une calotte calcaire. Ce stade se déroule à la fin de l'été ou en automne et dure cinq à six semaines. Les adultes restent à l'abri de la loge nymphale durant l'hiver. Leur période de vol est de juin à septembre. Elle dépend des conditions climatiques et de la latitude.

Généralement, les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne.

Les larves sont xylophages. Elles se développent sur des Chênes (*Quercus robur*, *Q. petraea*, *Q. pubescens*, *Q. ilex* et *Q. suber*). Elles consomment le bois sénescant et dépérissant. Les adultes ont été observés s'alimentant de sève au niveau des blessures fraîches. Ils sont souvent observés s'alimentant de fruits mûrs.

Cerambyx cerdo est une espèce principalement de plaine. Il peut être observé dans tout type de milieu comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parc urbain, alignement de bord de route).

Localisation et état des connaissances

La seule localisation connue sur le site Natura 2000 se situe sur le domaine de Rovorée (Yvoire). Toutefois, d'autres secteurs potentiels où se trouvent de vieux boisements, avec des chênes, pourraient l'accueillir (Chens-sur-Léman, Guidou).

Tendances évolutives et menaces potentielles

L'espèce a nettement régressée en Europe au nord de son aire de répartition. En France, les populations semblent localisées dans le nord. Par contre, l'espèce est extrêmement commune dans le sud.

Menaces : disparition des milieux forestiers sub-naturels.

Etat de conservation sur le site

Inconnu.

Objectif de conservation

Maintenir les populations dans un bon état de conservation.

Perspectives d'action

- Améliorer la connaissance (répartition sur le site Natura 2000, état de conservation, cartographie des vieux chênes sur le site).
- Maintien de vieux chênes sénescents (également bénéfique à un cortège de coléoptères saproxyliques souvent dépendant de ce xylophage pionnier).
- Sensibiliser forestiers et promeneurs à la préservation des coléoptères saproxyliques, de manière à lutter notamment contre l'idée reçue qu'une forêt est mal gérée lorsqu'on y laisse des arbres morts ou du bois morts au sol.